



# Air Liquide et son Plan de Vigilance

Mars 2024

 Air Liquide

## Sommaire

### **Le groupe Air Liquide**

Page 3

### **Le Plan de Vigilance**

#### **Introduction**

Page 9

### **Synthèse de l'année 2023**

Page 14

1

### **Cartographie des risques**

Page 16

2

### **Droits humains et libertés fondamentales**

Page 20

3

### **Santé et sécurité / sûreté**

Page 35

4

### **Environnement**

Page 49

5

### **Fournisseurs et sous-traitants**

Page 66

6

### **Système d'alerte**

Page 75

Le Plan de Vigilance d'Air Liquide est publié dans le [Document d'Enregistrement Universel 2023](#).

Il est communiqué dans ce document, à titre d'information, avec l'ajout de la présentation du Groupe et de ses activités, ainsi que des photos ou illustrations graphiques.

# Inventer un avenir durable, telle est l'ambition du groupe Air Liquide

Air Liquide, un leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, construit son leadership depuis 1902.



## / Climat, santé, énergie, mobilités, souveraineté, révolution numérique...

Autant de défis sociétaux mondiaux qui appellent des réponses immédiates – et collectives.

## / Chez Air Liquide, nous sommes prêts.

**Prêts à déployer nos solutions là où elles sont utiles ;** prêts à accélérer lorsque la situation l'exige. Qu'il s'agisse d'accompagner nos clients dans leur trajectoire de décarbonation, d'être aux côtés des soignants et des patients face à la mutation du secteur de la santé, de déployer l'hydrogène pour rendre la mobilité plus durable ou encore de contribuer à l'essor des technologies numériques, nous avons aujourd'hui des solutions concrètes pour faire avancer la société.

**/ Cette quête de solutions toujours plus utiles au monde est possible** grâce à l'ingéniosité de nos collaborateurs, à notre expertise technologique et au potentiel infini de nos petites molécules. C'est en mettant ces forces au service du collectif que notre Groupe contribue, à son échelle, au progrès humain, sociétal et environnemental.

**/ C'est avec cette vision, et avec l'engagement de nos équipes et la confiance de nos parties prenantes,** que nous avançons, et que nous agissons pour créer dès à présent un avenir plus durable.

# Air Liquide place le Développement Durable au cœur de sa stratégie

*Au-delà de l'engagement d'Air Liquide pour AGIR pour un avenir durable annoncé en mars 2021 dans son programme de Développement Durable, l'ambition du Groupe est de contribuer à un monde plus durable. En publiant en mars 2022 son nouveau plan stratégique ADVANCE jusqu'en 2025, Air Liquide place son engagement environnemental, sociétal et de gouvernance (ESG) au cœur de sa stratégie et en fait une condition pour opérer. Le modèle de croissance du Groupe repose désormais sur le principe d'une performance globale qui allie performance économique et développement durable.*

mars 2021

Le programme  
de Développement Durable

## AGIR



**AGIR** pour une société  
bas carbone



**AGIR** pour la santé



**AGIR** en partenaire  
de confiance

Le nouveau plan stratégique  
du Groupe

mars 2022

## ADVANCE // // // // //



**RÉALISER** une performance  
financière solide

et au-delà...



**DÉCARBONER** la planète



**CONTRIBUER** au progrès  
par l'innovation technologique



**AGIR** pour tous

# Description des activités

Les activités du Groupe sont organisées de la manière suivante : **Gaz & Services, Ingénierie & Construction, Marchés Globaux & Technologies**, et sont au service d'un seul métier, celui des gaz industriels.

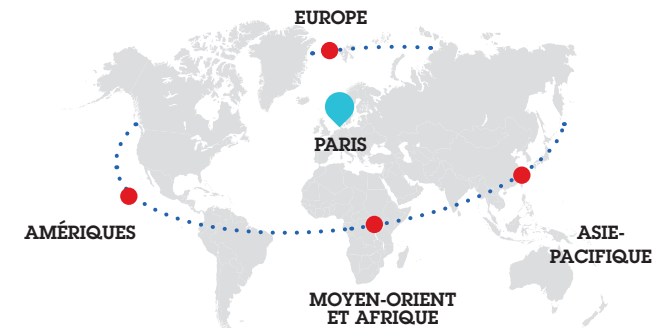
Les quatre branches qui constituent les activités Gaz & Services sont étroitement liées par une logique industrielle forte qui privilégie une production locale afin de limiter les coûts de transport. Les unités de production de gaz du groupe Air Liquide sont donc réparties dans toutes les régions du monde et peuvent approvisionner de nombreux types de clients et d'industries, selon les volumes et les services requis. Le schéma en page 7 illustre la mutualisation des actifs de production ou de distribution entre les différentes branches pour une zone géographique donnée.

**Ce maillage industriel efficace et sa proximité avec ses clients permettent à Air Liquide :**

- ◆ **d'ACCROÎTRE** sa fiabilité
- ◆ **d'OPTIMISER** sa consommation énergétique, ses coûts et ses flux logistiques
- ◆ **d'ANTICIPER** les besoins de ses clients
- ◆ **de COMPRENDRE** les évolutions des marchés
- ◆ **et de PROPOSER** des solutions innovantes

Les synergies dont bénéficie l'ensemble des activités du Groupe ne se limitent pas à la dimension industrielle, mais englobent également l'expertise scientifique et technologique, la démarche innovation ainsi que les ressources humaines et la gestion financière.

**AIR LIQUIDE EST ORGANISÉ AUTOUR D'UNE BASE, À PARIS, ET DE QUATRE PÔLES :**



Ces pôles s'appuient sur les compétences et la présence du Groupe dans ces zones géographiques. Ainsi, la forte intégration des différentes branches d'activité mondiale permet au Groupe de créer des synergies, de se renforcer et de croître tout en créant de la valeur sur le long terme.

## GAZ & SERVICES



### LA GRANDE INDUSTRIE

fournit des gaz industriels en exploitant des unités de production de grande taille. Elle sert les clients dans les secteurs de la métallurgie, de la chimie, du raffinage et de l'énergie, dont les volumes importants en gaz justifient une usine dédiée ou le développement d'un réseau de canalisations. La Grande Industrie approvisionne aussi les autres branches d'activité du Groupe, en leur fournissant les gaz qui sont ensuite conditionnés et livrés à leurs clients respectifs.



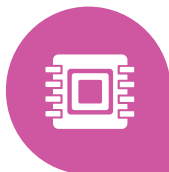
### L'INDUSTRIEL MARCHAND

fournit une gamme variée de gaz, d'équipements d'application et de services associés. Elle sert les industries et les professionnels avec des volumes plus petits que les clients Grande Industrie. Le gaz peut être distribué en vrac, sous forme liquide, ou en bouteilles, sous forme gazeuse, pour les plus petites quantités. Enfin, de petites unités de production peuvent être installées localement pour les clients avec des besoins en gaz plus importants, ou pour des géographies isolées.



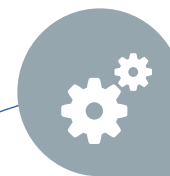
### LA SANTÉ

fournit des gaz médicaux, des équipements ainsi que des services aux hôpitaux, et aux autres lieux de soins, mais aussi directement à domicile, chez les patients. Elle produit et distribue également des ingrédients de spécialité destinés aux marchés de la cosmétique, de la pharmacie, des vaccins et de la nutrition.



### L'ÉLECTRONIQUE

fournit des gaz, des matériaux (molécules complexes) intervenant au cœur des processus de fabrication, ainsi que des équipements et des services utilisés essentiellement pour la production des semi-conducteurs, mais aussi des écrans plats et des panneaux photovoltaïques.



### INGÉNIERIE & CONSTRUCTION

conçoit et construit des unités de production de gaz industriels lui permettant à la fois de proposer des solutions complètes à ses clients et de s'engager pour ses besoins propres dans un processus continu d'amélioration des procédés industriels, de réduction des coûts des actifs industriels et de l'empreinte environnementale.

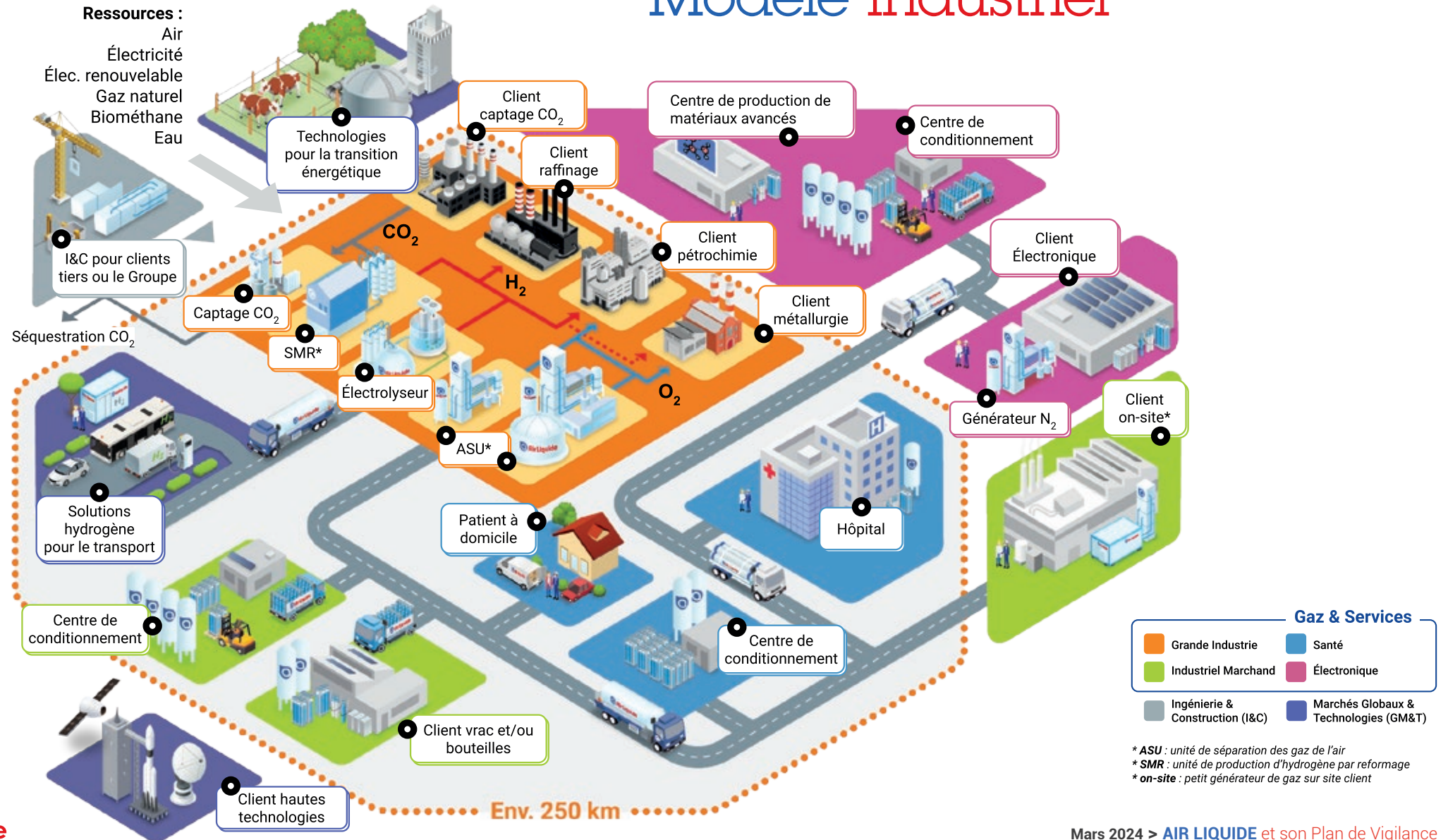


### MARCHÉS GLOBAUX & TECHNOLOGIES

s'appuie sur des technologies propriétaires de rupture qui lui permettent d'ouvrir de nouveaux marchés deep tech<sup>(1)</sup> et d'imaginer de nouveaux modèles d'affaires dans le domaine de la transition énergétique, avec une approche d'économie circulaire.

(1) Technologies de rupture fondées sur des avancées scientifiques de nature à changer les modes de conception et de production.

# Modèle industriel



# Chiffres clés

Présent dans **72** PAYS <sup>(1)</sup>



**67 800**  
COLLABORATEURS



**+ de 4**  
MILLIONS  
DE CLIENTS ET DE PATIENTS



**27 608**  
MILLIONS D'EUROS  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



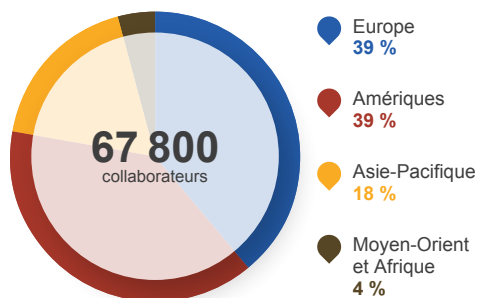
**> 400**  
grandes unités  
de séparation  
de gaz de l'air

**> 50**  
unités de production  
d'hydrogène et/ou de  
monoxyde  
de carbone

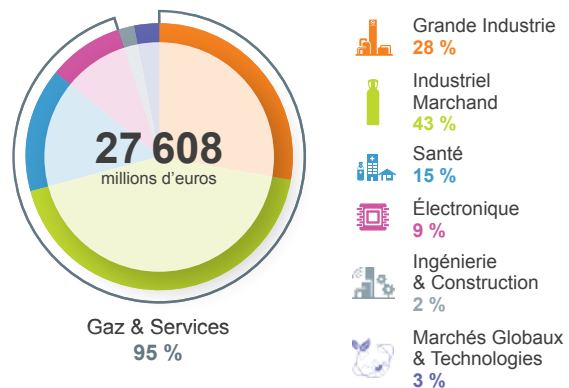
**15**  
unités  
de cogénération

**747**  
millions  
de kilomètres parcourus  
(activités Industriel  
Marchand et Santé)

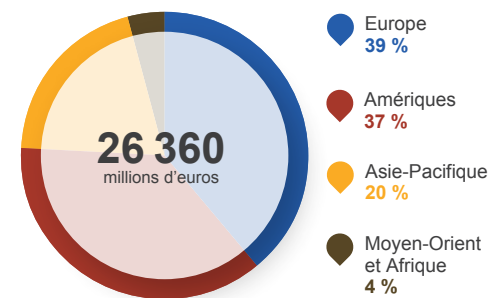
RÉPARTITION DES EFFECTIFS 2023  
du Groupe par géographie



CHIFFRE D'AFFAIRES 2023  
du Groupe par activité



CHIFFRE D'AFFAIRES 2023 GAZ & SERVICES  
par géographie



(1) Hors Russie où les entités sont hors périmètre de consolidation, suite à la perte de contrôle constatée au 1<sup>er</sup> septembre 2022.



## Contexte de la loi

La loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (« loi sur le Devoir de vigilance ») a introduit, à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, l'obligation, pour les sociétés mères de groupes employant plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 salariés en France et à l'étranger, d'établir et de mettre en œuvre de manière effective un Plan de Vigilance. Ce Plan doit comporter « les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement » pouvant résulter des activités du Groupe et de ses filiales, et de celles des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels Air Liquide entretient une relation commerciale établie.

Cette obligation s'articule autour de cinq mesures :



Air Liquide répond aux exigences de la loi sur le Devoir de vigilance en établissant un Plan de Vigilance dont le contenu est présenté ci-dessous. Il expose les différentes démarches engagées pour chaque enjeu : les droits humains et les libertés fondamentales (chapitre 2, page 20), la santé et la sécurité des personnes (chapitre 3, page 35) et l'environnement (chapitre 4, page 49). La gestion des fournisseurs et sous-traitants faisant l'objet de mesures spécifiques, les risques, les procédures et les actions mises en œuvre dans ce cadre sont abordés dans le chapitre 5,

page 66. Deux mesures, la cartographie des risques (chapitre 1, page 16) et l'établissement d'un système d'alerte, du recueil et du traitement des signalements (chapitre 6, page 75), s'appliquent de manière transversale aux trois enjeux et sont présentées indépendamment pour faciliter leur lecture. Le compte-rendu de mise en œuvre effective pour l'année 2023 est intégré dans le Plan de Vigilance, au travers de la synthèse de l'année et des indicateurs clés (page 14), d'illustrations opérationnelles et des dispositifs de suivi.

**Le présent Plan de Vigilance s'applique à L'Air Liquide S.A. et à l'ensemble des filiales du Groupe.**



# Gouvernance du pilotage du devoir de vigilance

La Direction Devoir de Vigilance et Responsabilité Sociétale encadre la mise en œuvre de la démarche de vigilance d'Air Liquide. Elle est intégrée au sein de la Direction du Contrôle Général et Conformité, qui est supervisée par le Secrétaire Général du Groupe, membre du Comité Exécutif. La responsabilité de la Direction Devoir de Vigilance et Responsabilité Sociétale consiste à coordonner (i) la mise en œuvre des processus de diligence raisonnable pour orienter les différentes Directions impliquées et (ii) la rédaction du Plan de Vigilance pour mieux répondre aux attentes des parties prenantes du Groupe.

Les Directions des Achats, du Contrôle Général et Conformité (comprenant l'Éthique, la Gestion des Risques, la Sécurité Numérique), du Développement Durable, Juridique, des Ressources Humaines et du Système Industriel et Sécurité participent au déploiement des actions et à la rédaction du présent Plan de Vigilance.

Les fonctions responsables des enjeux du devoir de vigilance (Ressources Humaines, Sécurité Numérique, Système Industriel et Sécurité, Développement Durable, Achats) disposent de leurs propres organes internes de pilotage, comprenant des représentants opérationnels.

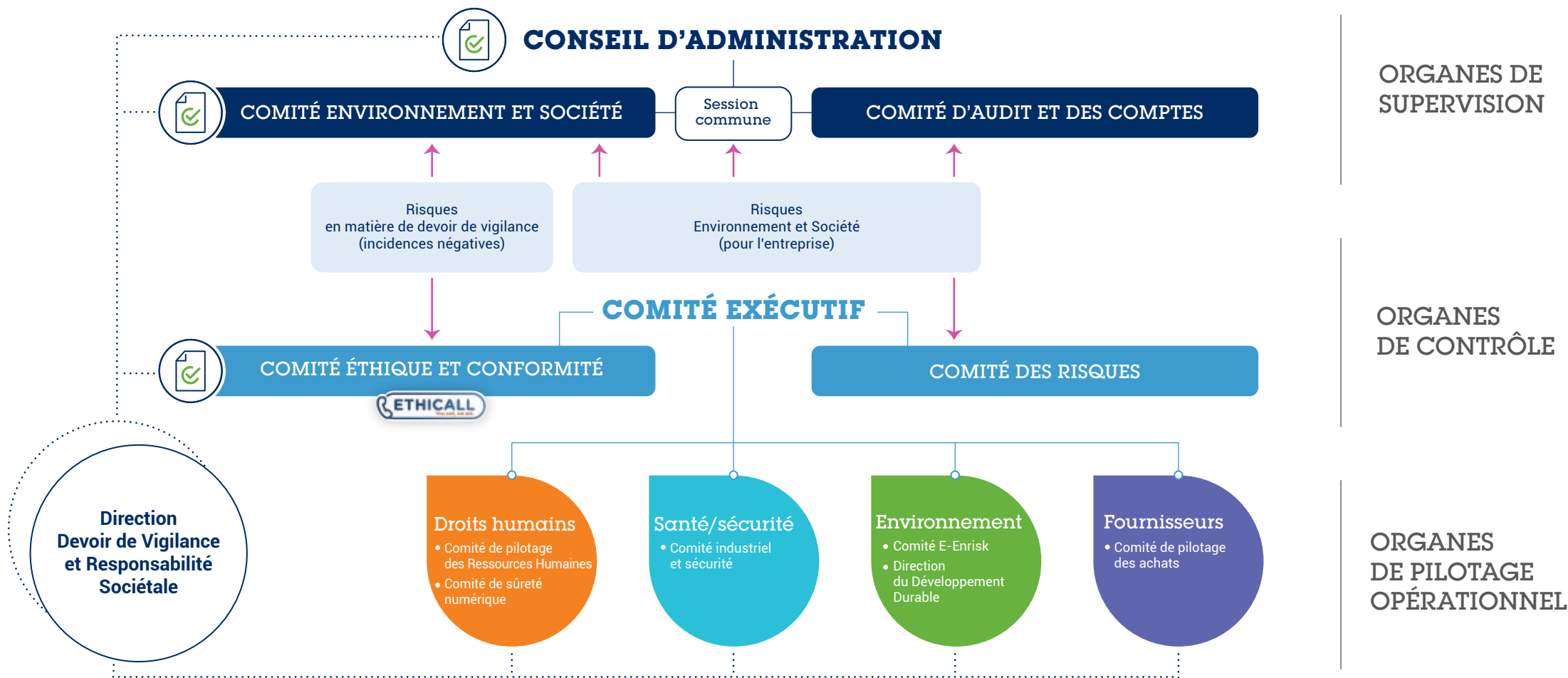
Ces instances se réunissent régulièrement afin de suivre les actions mises en œuvre et la performance au travers d'indicateurs.

Le Comité éthique et conformité est l'organe interne de contrôle pour le devoir de vigilance. Il réunit les Directeurs du Contrôle Général et Conformité, du Développement Durable, Juridique, et deux membres du Comité Exécutif du Groupe : les Directrices des Ressources Humaines et du pôle Europe Industries représentant les fonctions opérationnelles. Le Comité se tient au minimum deux fois par an et plus souvent en cas de besoin. En 2023, il a poursuivi la revue de l'avancement des enjeux relatifs au devoir de vigilance.

Le Comité environnement et société est l'un des comités spécialisés du Conseil d'Administration dédié aux sujets de Responsabilité Sociétale et Environnementale. Il est composé de trois membres et se réunit au moins trois fois par an. En 2023, il a poursuivi la supervision du déploiement du Plan de Vigilance.

Le Plan de Vigilance est revu par le Comité éthique et conformité et le Comité environnement et société avant son approbation par le Conseil d'Administration.





Le Plan de Vigilance est approuvé par le Conseil d'Administration.  
 Le Plan de Vigilance est revu par le Comité éthique et conformité et le Comité environnement et société.

## Cadre de référence

Air Liquide adhère aux plus hauts standards dans la conduite de ses activités. Le Groupe s'engage notamment à respecter les droits humains, les droits sociaux et à protéger l'environnement. Ces engagements sont rappelés dans les Principes d'action diffusés à tous les collaborateurs et disponibles sur le site Internet du Groupe. Air Liquide s'engage notamment envers ses clients et ses patients, ses Actionnaires, ses collaborateurs, les communautés locales, ses fournisseurs et ses partenaires d'affaires. Le Groupe s'engage également pour la protection de l'environnement et pour un développement durable.

Afin de compléter ces Principes d'action, le Groupe s'est également doté d'un Code de conduite. Il est disponible en 28 langues sur le site Internet d'Air Liquide. Les grandes orientations du Code sont couvertes dans les trois chapitres suivants :

- « **Agir avec attention** », qui traite des thématiques de la protection des personnes et des biens (ex. : la sécurité et la sûreté, l'équité, la diversité et la lutte contre le harcèlement, la protection des données personnelles) ;
- « **Agir avec intégrité et transparence** », qui illustre les comportements attendus en matière

de prévention de la corruption, de respect des règles de concurrence loyale et de transparence de l'information communiquée au public ;

- « **Agir de manière responsable** », où sont affirmés les engagements du Groupe et de ses collaborateurs pour la protection de l'environnement et des droits humains et à l'égard de la contribution à la communauté.

Ce Code donne aux collaborateurs un cadre de réflexion et des outils pour adopter les comportements attendus. En interne, le Code de conduite est diffusé à l'aide de divers moyens de communication (réunions d'information, posters, articles, etc.). Une formation en ligne annuelle dédiée au Code de conduite doit être suivie par tous les collaborateurs du Groupe. Chaque année, les thèmes abordés sont renouvelés. En 2023, le module a traité des sujets relatifs à la prévention du harcèlement et de la discrimination, les cadeaux, invitations et conflits d'intérêts, et les droits humains. 98 % des collaborateurs ont suivi cette formation. À l'occasion de la formation en ligne, chaque collaborateur renouvelle annuellement son adhésion au Code de conduite et son engagement à en respecter les dispositions.

→ Consultez les Principes d'action d'Air Liquide

→ Consultez le Code de conduite d'Air Liquide



→ En 2023, **98 %** des collaborateurs ont suivi la formation en ligne dédiée au Code de conduite

## Initiatives en faveur du devoir de vigilance

Le programme de Développement Durable et ADVANCE participent à la prévention et à l'atténuation des risques identifiés dans la cartographie (chapitre 1, page 16) et sont plus amplement décrits dans le présent Plan de Vigilance (notamment dans les paragraphes 2.2.3, 2.4.3 et 4.1.3, pages 25, 31 et 54).

Air Liquide adhère à plusieurs initiatives concourant aux enjeux du devoir de vigilance. Depuis 2014, le Groupe est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Pacte mondial des Nations Unies et de ses Dix principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte anti-corruption. Chaque année, Air Liquide émet une lettre d'engagement, signée par son Directeur Général, ainsi qu'une Communication sur le Progrès de la mise en œuvre stratégique et opérationnelle de ces Dix principes, accessible sur le site du [Pacte mondial](#). Au sein du Pacte mondial Réseau France, Air Liquide participe au groupe de travail « Droits Humains », permettant à ses membres, de toutes tailles et de tous secteurs, de partager expériences et expertises autour de la maîtrise des risques en matière de droits humains.

Le Groupe est également signataire de la Charte mondiale Responsible Care®, une initiative de l'[International Council of Chemical Associations](#)

(ICCA) ayant pour objectif d'améliorer les performances globales de l'industrie chimique en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. À ce titre, deux collaboratrices d'Air Liquide sont membres du comité Responsible Care de France Chimie. Ce comité vise à engager les entreprises du secteur dans des initiatives concrètes et opérationnelles en lien avec le développement durable, notamment concernant les pratiques d'achats durables, de bien-être au travail, de gestion de l'énergie ou encore de la sécurité des produits.

Air Liquide prend également part à plusieurs initiatives, telles que des associations ou groupes de travail, portant sur un enjeu spécifique contribuant au devoir de vigilance.

Depuis 2021, le Groupe est membre de l'association multisectorielle [Entreprises pour les droits de l'Homme](#) (EDH), qui regroupe 26 entreprises françaises internationales. Cette association a pour vocation d'être un lieu de réflexion et d'échange de bonnes pratiques pour une meilleure compréhension et intégration des enjeux de droits humains dans les politiques et pratiques des entreprises.

En matière environnementale, et plus particulièrement par rapport aux enjeux climatiques, Air Liquide est impliqué dans

plusieurs initiatives à différentes échelles. Le Groupe est membre de l'association [Entreprises pour l'Environnement](#) (EpE) et est signataire du [French Business Climate Pledge](#). Air Liquide a également contribué à l'initiative [Assessing Low Carbon Transition](#)® (ACT) dans le but de développer des outils permettant d'évaluer les stratégies bas carbone dans le secteur de la chimie. De plus, le Groupe a rejoint en 2019 l'initiative des Science Based Targets (SBTi), label créé par une coalition d'acteurs engagés sur les questions environnementales. Air Liquide poursuit le dialogue avec la SBTi et d'autres parties prenantes, afin de contribuer au développement des méthodologies pour le secteur de la chimie et des gaz industriels, et de valoriser ses actions en faveur du climat, tant au niveau de ses émissions propres que des bénéfices environnementaux induits chez ses clients.

Le Groupe est membre de l'association multisectorielle l'[Observatoire des Achats Responsables](#). Depuis 2021, Air Liquide fait partie du groupe de travail sur le changement climatique lancé par l'ObsAR et suit ses travaux dans une perspective d'amélioration continue.

Enfin, le Groupe contribue par ses activités, son engagement et ses actions environnementales et sociétales à certains Objectifs de Développement

Durable (ODD) que l'Organisation des Nations Unies a mis en place pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous à horizon 2030. Pour illustrer la contribution du Groupe, les mesures de diligence mises en œuvre pour répondre aux risques saillants identifiés, décrites aux chapitres 2, 3 et 4, pages 20, 35 et 49, sont associées aux ODD correspondants.



# Synthèse de l'année 2023

**Cartographie des risques.** En 2023, aucun nouveau risque saillant pour les activités du Groupe n'a été identifié lors de la revue annuelle de la cartographie des risques. Le tableau de synthèse de ces risques est présenté en page 19.

**Droits humains et libertés fondamentales.** En matière de droits humains, les engagements d'Air Liquide et de ses collaborateurs sont affirmés dans son Code de conduite et sur son [site internet](#). À la fin de l'année 2023, 78 % des collaborateurs du Groupe sont couverts par la couverture sociale de base commune, garantissant une prévoyance, une couverture santé ainsi qu'un congé maternité payé de 14 semaines minimum. Cette année, d'importants progrès ont été réalisés par différentes géographies, notamment en Europe, Asie-Pacifique et Amériques, pour atteindre l'objectif de couverture de 100 % des collaborateurs d'ici 2025. 2023 marque aussi la signature d'un avenant à l'accord fondateur du Comité d'entreprise européen après plus d'un an de réunions et d'échanges d'opinions. Cet avenant intègre les meilleures pratiques en faveur du dialogue social développées au sein de l'instance. Enfin, Air Liquide déploie sa feuille de route HandivAirsity pour l'inclusion des collaborateurs en situation de handicap, notamment en France où est mis en œuvre l'accord Handicap pour la période 2023-2025. L'objectif de cet accord est de faire progresser le taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap à 6 % à fin 2025, par rapport à 4,46 % en 2022.

**Santé et sécurité/sûreté.** La sécurité et la sûreté sont des valeurs fondamentales d'Air Liquide. Les actions de prévention du Groupe pour la sécurité au travail des sous-traitants se reflètent dans la diminution de -16 % du nombre d'accidents avec arrêt de cette population en 2023. Cette année, le comportement des conducteurs d'Air Liquide et de ses sous-traitants a été mis à l'honneur dans plusieurs géographies. Le déploiement du programme pour la sécurité sur la route se poursuit, et désormais environ 60 % de la flotte de véhicules lourds est équipée de technologies permettant d'assister ou de protéger les conducteurs. En matière de sûreté, le Groupe s'est lancé en 2023 dans une revue systématique des incidents pour mieux comprendre la typologie, la fréquence et le niveau d'impact sur ses opérations.

**Environnement.** Dans le cadre de la prévention des risques environnementaux, Air Liquide a mené en 2023 une étude pour évaluer la vulnérabilité des activités du Groupe face aux risques climats liés à l'impact physique. Cette étude a permis d'identifier les principaux périls pertinents au niveau du Groupe qui incluent les températures élevées, la sécheresse et les incendies. Des plans d'atténuation seront établis, si nécessaire, dans les sites vulnérables. Air Liquide poursuit également le déploiement de ses objectifs de gestion de l'eau. En 2023, une partie des 76 sites à forte consommation d'eau dans des zones à stress hydrique élevé a été audité et intégrée dans les processus de gestion des risques liés à l'eau. De plus, la norme technique concernant le suivi et le contrôle régulier des eaux usées industrielles est en cours de déploiement depuis septembre 2023.

**Fournisseurs et sous-traitants.** En 2023, la méthodologie d'identification des fournisseurs critiques en matière de durabilité a été revue pour retirer la dépendance des fournisseurs vis-à-vis d'Air Liquide des critères, car ce risque est individuellement pris en compte lors de la qualification des fournisseurs. Par ailleurs, le Groupe a renforcé ses attentes envers ses fournisseurs en mettant à jour le Code de conduite des fournisseurs. Il intègre notamment des articles supplémentaires relatifs aux minerais de conflit et au système d'alerte. Dans le cadre de la feuille de route climat « Procure to Neutrality », la Direction des Achats Groupe a lancé en 2023 un module de formation spécifique pour les acheteurs afin qu'ils puissent engager les fournisseurs sur des actions de mesure de leurs émissions de gaz à effet de serre, d'objectifs climat et de réduction de leurs impacts. 45 % des acheteurs ont suivi ce nouveau module.

**Système d'alerte.** Le système d'alerte éthique, EthiCall, disponible pour l'ensemble des parties prenantes d'Air Liquide, permet une prise en charge rapide et structurée des signalements reçus et un traitement confidentiel et objectif. La Politique d'alerte du Groupe prévoit le processus de traitement des alertes et les principes pour la protection des lanceurs d'alerte. Les situations à caractère urgent en matière de santé, de sécurité et de sûreté ou les accidents graves sont reportés à travers un processus interne de reporting afin d'assurer un traitement rapide en fonction de la gravité. Pour les données à caractère personnel, Air Liquide a déployé des outils spécifiques de recueil des demandes d'exercice de droits et de signalement d'éventuelles violations des données à caractère personnel.



# Synthèse des indicateurs clés

ENJEUX	RISQUES SAILLANTS	INDICATEURS CLÉS	OBJECTIFS	2021	2022	2023
<b>DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES</b>	> Risques liés au dialogue social	> Part de collaborateurs ayant accès à une structure de dialogue	-	82 %	86 %	87 %
	> Risques liés à la discrimination	> Part des femmes parmi les « Ingénieurs et Cadres » <sup>(a)</sup>	35 % en 2025	31 %	31,5 %	32,0 %
		> Part des femmes parmi les plus hauts niveaux de responsabilités (cadres dirigeants)	25 % en 2025	24 %	24,8 %	24,7 %
		> Index d'égalité interne pour le Groupe <sup>(b)</sup>	-	75 <sup>(c)</sup>	77 <sup>(d)</sup>	-
	> Risques liés à la transformation de l'environnement de travail	> Taux de réponse à l'enquête annuelle d'engagement My Voice	-	83 %	77 %	81 %
> Risques liés aux disparités de couverture sociale	> Part des collaborateurs bénéficiant de la couverture sociale de base commune <sup>(e)</sup>	100 % en 2025	34 %	42 %	78 %	
> Risques liés à l'atteinte à la protection des données à caractère personnel	> Évaluation de la maturité pour la protection des données à caractère personnel <sup>(f)</sup>	-	2,74	3,01	3,20	
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES</b>	> Risques liés à la sécurité au travail	> Taux de fréquence des accidents avec arrêt <sup>(g)</sup> des collaborateurs Air Liquide et intérimaires	-	1,1	0,9	1,0
	> Risques liés à la sécurité sur la route	> Taux de fréquence des accidents avec arrêt <sup>(g)</sup> des sous-traitants	-	1,6	1,5	1,3
		> Taux de fréquence des accidents graves évitables avec blessés <sup>(h)</sup>	-	0,021	0,023	0,026
<b>ENVIRONNEMENT</b>	> Risques liés au climat	> Émissions de CO <sub>2</sub> des scopes 1 et 2 retraitées <sup>(i)</sup> (en milliers de tonnes de CO <sub>2</sub> eq.)	- 33 % en 2035 par rapport à 2020	40 085	39 464	37 617
		(variation en %)		+ 1,3 %	- 0,3 %	- 4,9 %
	> Intensité carbone <sup>(i)</sup>	-	- 30 % en 2025 par rapport à 2015 (7,3)	5,5	5,5	4,9
		(variation en %)		- 24 %	- 25 %	- 33 %
	> Part des 50 clients les plus importants engagés pour la neutralité carbone d'ici à 2050		75 % en 2025 - 100 % en 2035	-	-	74 %
> Risques liés à la gestion de l'eau	> Prélèvement annuel brut d'eau (estimation en millions de m <sup>3</sup> )	-	950	973	944	
	> Consommation annuelle nette d'eau (estimation en millions de m <sup>3</sup> )	-	82	91	89	
<b>FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS</b>	> Nombre de fournisseurs critiques en matière de durabilité	-	1 007	1 177	1 076	
	> Nombre de fournisseurs critiques en matière de durabilité qui ont une note en cours de validité <sup>(k)</sup>	-	814	922	769	
<b>SYSTÈME D'ALERTE</b>	> Nombre d'alertes remontées par le système d'alerte éthique	-	192	287	443	
	> Part de ces alertes portant sur la discrimination et le harcèlement moral	-	51 %	45 %	41 %	
	> Part de ces alertes portant sur la santé, la sécurité et l'environnement	-	9 %	9 %	8 %	
	> Exercices de droits et violations supposées des données à caractère personnel	-	56	50	124	

(a) La part des femmes parmi les « Ingénieurs et Cadres » est arrondie par tranche de 0,5 %.

(b) Index calculé sur une échelle de 100 points pour les entités du Groupe de plus de 200 collaborateurs.

(c) Résultat de l'année 2021 calculé en 2022 sur un périmètre représentant 74 % des effectifs du Groupe.

(d) Résultat de l'année 2022 calculé en 2023 sur un périmètre représentant 81 % des effectifs du Groupe.

(e) Part des collaborateurs bénéficiant de l'ensemble des trois avantages sociaux (prévoyance, couverture santé, congé maternité).

(f) La maturité des réponses au questionnaire d'auto-évaluation est évaluée sur une échelle de quatre points.

(g) Nombre d'accidents avec au moins un jour d'arrêt par million d'heures travaillées.

(h) Par million de km parcourus par des camions de plus de 3,5 tonnes.

(i) Émissions de 2021 et des années suivantes retraitées pour prendre en compte dans les chiffres des émissions de chaque année les émissions des actifs pour l'année complète, en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements de périmètre ayant un impact significatif sur les émissions de CO<sub>2</sub>, afin de fournir des chiffres comparables avec la base retraitée 2020.(j) En kg CO<sub>2</sub> équivalent/euro de résultat opérationnel courant avant amortissements et hors IFRS 16 au taux de change 2015 sur les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre reportées en utilisant la méthodologie « base marché ».

(k) Tous les fournisseurs ne sont pas réévalués chaque année, car leur note est valide durant un à cinq ans.

# 1

## Cartographie des risques

Méthodologie d'évaluation pour les activités du Groupe

- > Devoir de vigilance et risques pour le Groupe
- > Méthodologie d'évaluation des risques pour le devoir de vigilance
- > Synthèse et résultats pour l'année 2023



# Devoir de vigilance et risques pour le Groupe

**La méthodologie de cartographie des risques pour le devoir de vigilance sur le périmètre des activités d'Air Liquide repose sur celle préconisée par les standards internationaux : les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises.**

La cartographie des risques pour les fournisseurs et les sous-traitants d'Air Liquide fait l'objet d'une méthodologie spécifique (paragraphe 5.1, page 68). Ces deux cartographies sont complémentaires à la démarche de gestion des risques pour le Groupe décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 en page 76. Les démarches d'identification des risques pour Air Liquide et pour le devoir de vigilance sont interconnectées dans la mesure où certains des risques saillants, c'est-à-dire les incidences négatives les plus sévères pour les personnes ou l'environnement, peuvent correspondre à des risques matériels pour le Groupe. Ainsi, en matière de droits humains,

les risques liés à la discrimination de personnes sont identifiés comme risques sociétaux pour le Groupe. Les risques industriels pour Air Liquide peuvent avoir des incidences négatives sur les personnes, dont les plus saillantes sont identifiées dans la cartographie pour le devoir de vigilance. Les risques environnementaux concernant les risques liés aux émissions de gaz à effet de serre découlant de ses activités, l'impact physique de phénomènes météorologiques du fait du changement climatique et les risques liés à la gestion de l'eau sont identifiés comme pouvant négativement impacter à la fois l'environnement et les personnes, mais aussi le Groupe.



# Méthodologie d'évaluation des risques pour le devoir de vigilance

1

## La première étape

Concernant les risques saillants relevant du devoir de vigilance, la première étape consiste à définir un univers de risques en identifiant les incidences négatives potentielles que les activités d'Air Liquide pourraient causer aux personnes et à l'environnement. La Direction Devoir de Vigilance et Responsabilité Sociétale a déterminé cet univers de risques, en collaboration avec les fonctions responsables des enjeux du devoir de vigilance :

- en se référant aux **droits humains internationalement reconnus** dans la Charte internationale des droits de l'homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ;
- en structurant les enjeux liés aux droits humains et libertés fondamentales et à la santé et sécurité des personnes autour des typologies d'**individus potentiellement affectés** : les collaborateurs d'Air Liquide, le personnel extérieur présent sur ses sites (ex. : employés de sous-traitants), les communautés locales et riveraines, les clients et leurs collaborateurs, les patients, les consommateurs et les usagers finaux, les Actionnaires et enfin d'autres tiers tels que les usagers de la route ; et
- en donnant des indications sur la potentielle matérialisation de chaque risque identifié.

### Univers de risques droits humains :

- **les droits et principes fondamentaux au travail** : la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (ex. : représentation des femmes, égalité salariale), milieu de travail sûr et salubre ;
- **les autres droits au travail** : l'organisation du travail, la rémunération et avantages sociaux, le bien-être et la qualité de vie au travail (ex. : absence de violence et de harcèlement moral ou sexuel, transformation de l'environnement de travail), le respect de la vie privée, la mise à disposition d'infrastructures (ex. : restauration, sanitaires, logement) ;
- **les droits des communautés locales, y compris des peuples autochtones** : l'accès aux ressources naturelles (ex. : eau), l'acquisition, la location et l'utilisation des terres (ex. : droit de propriété et consentement libre, préalable et éclairé), la santé, sécurité et sûreté des communautés locales.

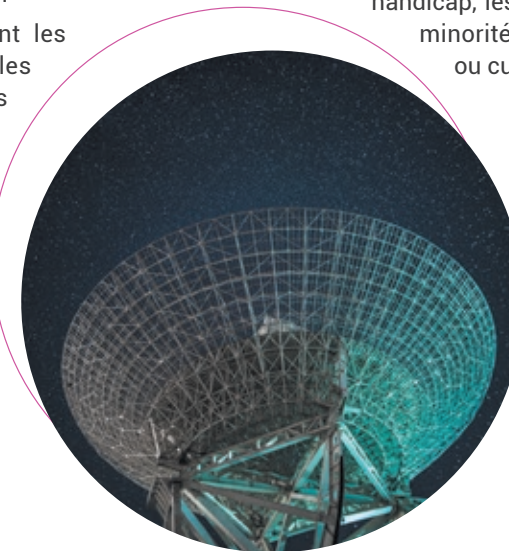
2

## La seconde étape

La seconde étape consiste à analyser et hiérarchiser périodiquement l'ensemble des risques afin de déterminer les plus saillants, c'est-à-dire les incidences négatives potentielles les plus sévères que les activités d'Air Liquide pourraient causer aux personnes et à l'environnement. Cette évaluation est conduite au regard de deux prismes d'analyse : les activités d'Air Liquide et les pays dans lesquels le Groupe opère. Deux critères d'analyse déterminent le caractère saillant des risques :

- la **sévérité**, en déterminant les incidences qui seraient les plus importantes en termes de gravité, d'étendue et d'irréversibilité ;
- la **probabilité**, en appréciant l'éventualité de réalisation du risque.

L'analyse de ces deux critères est complétée par une veille (ex. : indicateurs publics, évaluations de parties prenantes externes) pour tenir compte d'éventuels facteurs aggravants susceptibles d'accroître les risques dans certains pays ou secteurs d'activité. Cette évaluation considère également les **groupes d'individus plus vulnérables** : les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, les travailleurs migrants, les personnes en situation de handicap, les personnes LGBTQ+, les minorités ethniques, religieuses ou culturelles.

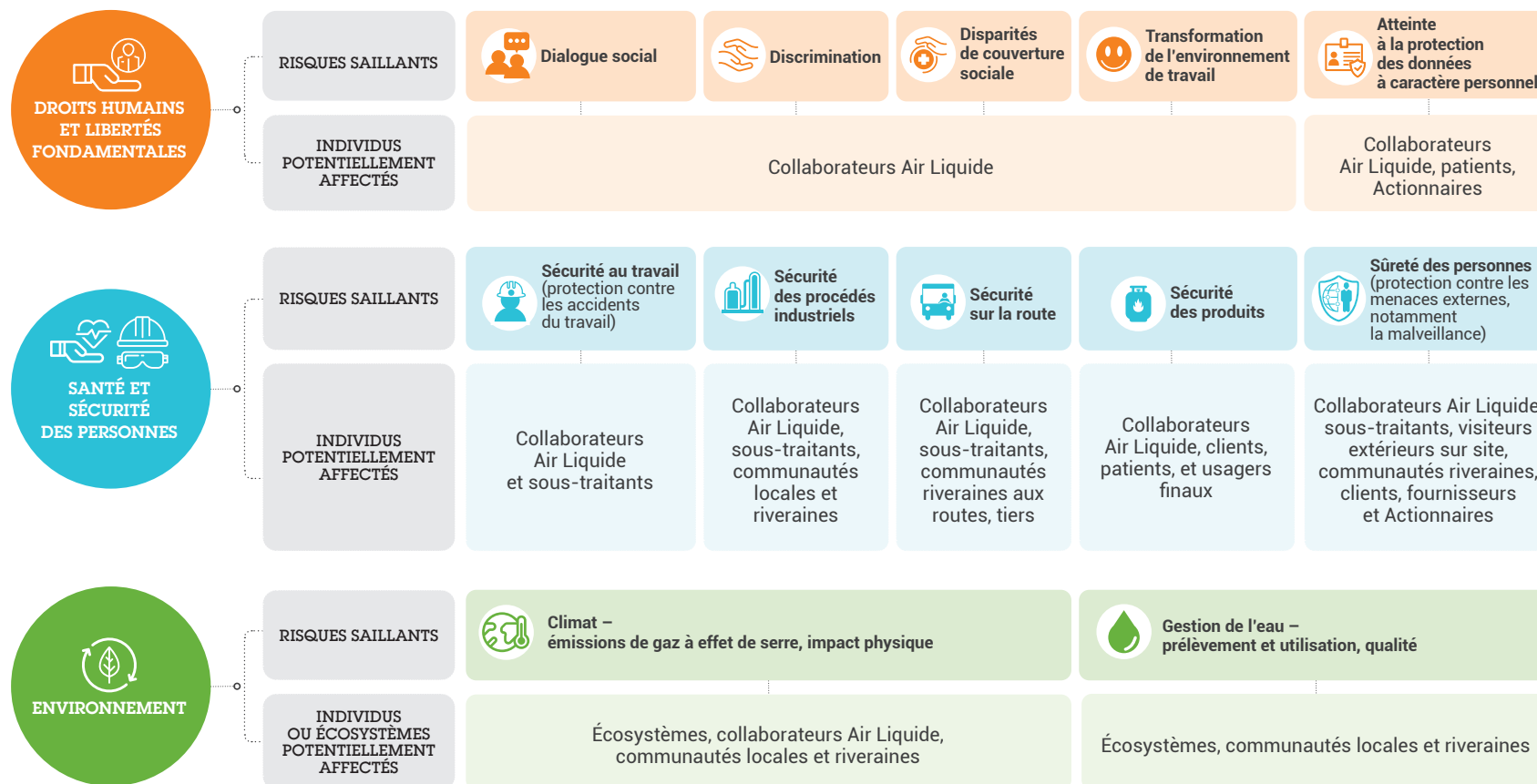


# Synthèse et résultats pour l'année 2023

L'exercice de cartographie des risques pour le devoir de vigilance sur le périmètre des activités du Groupe est revu annuellement et mis à jour le cas échéant. Cette cartographie s'appuie sur des exercices précédemment réalisés, et notamment une démarche collaborative d'identification des risques saillants avec les représentants du personnel de L'Air Liquide S.A., l'adaptation aux exigences de la loi allemande et l'identification des risques spécifiques aux activités Électronique et d'Ingénierie & Construction et à Seppic.

En 2023, la revue des résultats de la cartographie des risques qui répondent au devoir de vigilance n'a pas fait apparaître de nouveaux risques saillants. Pris en compte lors de l'analyse, le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas déterminés comme des risques saillants sur l'ensemble du périmètre des activités d'Air Liquide.

Ces risques saillants, les procédures d'évaluation, les mesures d'atténuation et de prévention et les dispositifs de suivi associés sont détaillés aux chapitres 2, 3 et 4, pages 20, 35 et 49.



# 2

## Droits humains et libertés fondamentales

Air Liquide s'engage à respecter et promeut les droits humains dans le cadre de ses activités dans le monde entier

- > 2.1. Risques liés au dialogue social
- > 2.2. Risques liés à la discrimination
- > 2.3. Risques liés à la transformation de l'environnement de travail
- > 2.4. Risques liés aux disparités de couverture sociale
- > 2.5. Risques liés à l'atteinte à la protection des données à caractère personnel (DCP)

**Air Liquide s'engage à respecter et promouvoir les droits humains dans le cadre de ses activités dans le monde entier. Le Groupe est convaincu que tous les individus doivent être traités avec respect et dignité et que les entreprises doivent jouer un rôle dans la protection de ces droits fondamentaux.**

Air Liquide partage les principes inscrits dans la Charte internationale des droits de l'homme, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises ainsi que ceux émis par l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ils promeuvent une conduite éthique et responsable des entreprises dans leurs activités en encourageant la mise en œuvre de procédures de diligence raisonnable en matière de droits humains. Les engagements d'Air Liquide et de ses collaborateurs envers les droits humains sont d'ailleurs affirmés dans son Code de conduite et sur son [site Internet](#).

Les paragraphes 2.1 à 2.4, pages 22-31, traitent de risques pour les collaborateurs dont la gestion est placée sous la responsabilité des fonctions Ressources Humaines. La Direction Ressources Humaines du Groupe, sous la supervision directe

d'un membre du Comité Exécutif, détermine la stratégie déployée par les Directions opérationnelles. Le Comité de pilotage des Ressources Humaines, composé des Directions opérationnelles les plus importantes du Groupe, se réunit environ six fois par an pour assurer un suivi des mesures mises en œuvre et évaluer leur efficacité.

Le paragraphe 2.5, page 32, traite des risques liés à la protection des données à caractère personnel (DCP) pour les collaborateurs, les patients et les Actionnaires et détaille la gouvernance associée. La Déléguée à la protection des données et la Direction de la Sécurité Numérique du Groupe s'appuient sur un réseau de 150 correspondants pour la mise en œuvre opérationnelle des actions en faveur de la protection des données personnelles. Le Comité de sécurité numérique et le Comité éthique et conformité supervisent les activités liées à la protection des DCP.

## AIR LIQUIDE PARTAGE LES PRINCIPES INSCRITS DANS



La Charte internationale  
des droits de l'homme



La Déclaration  
de l'Organisation internationale  
du Travail (OIT) relative aux principes  
et droits fondamentaux au travail



Les principes directeurs  
des Nations Unies relatifs  
aux entreprises et  
aux droits de l'homme



Les principes directeurs  
de l'OCDE à l'intention  
des entreprises multinationales

## 2.1. Risques liés au dialogue social

### 2.1.1. Description des risques saillants

Air Liquide participe au développement économique et social dans les 72 pays <sup>(1)</sup> où il opère par ses activités techniques, industrielles, médicales et économiques. Conscient des disparités de risques liés au dialogue social entre les pays, le Groupe identifie localement les lois et les règlements applicables, notamment en ce qui concerne les conditions de travail et la liberté syndicale.



→ Le Comité d'entreprise européen réunit **29** représentants issus de 12 pays

### 2.1.2. Procédures d'évaluation régulière

L'un des piliers de la stratégie Ressources Humaines d'Air Liquide consiste à créer une expérience collaborateur engageante reposant notamment sur un dialogue social ouvert, continu et constructif entre les collaborateurs, les partenaires sociaux et la Direction.

Au regard des réglementations, de la situation et des besoins locaux, chaque entité du Groupe définit, en accord avec les instances représentatives des collaborateurs, lorsqu'elles existent, l'**organisation du travail** qui favorisera l'engagement et la performance. Chaque année, la part de collaborateurs ayant accès à une structure de dialogue avec la Direction est reportée par les entités. Les structures de dialogue formelles (ex. : instances représentatives des collaborateurs), les structures informelles équivalentes, ou d'autres formes de dialogue direct avec la Direction de l'entité sont prises en compte dans cette évaluation.

### 2.1.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Air Liquide est attaché à un dialogue social de qualité dans l'ensemble de ses filiales. Il prend des formes différentes selon les réglementations locales. Air Liquide a notamment recours à des processus d'information, de consultation ou de négociation avec les collaborateurs ou les partenaires sociaux en fonction du contexte local. Le Groupe ou les entités organisent également des réunions d'information ouvertes à l'ensemble des collaborateurs pour présenter les résultats, la stratégie ou toute autre orientation les concernant et répondre à leurs questions. Par exemple, en 2023, au niveau du Groupe, la journée du Développement Durable a été l'occasion d'informer les collaborateurs lors de différentes sessions en ligne de la stratégie du Groupe et des résultats de l'année 2022.

En Europe, le Comité d'entreprise européen d'Air Liquide réunit 29 représentants des collaborateurs issus de 12 pays. Il a été renouvelé en 2021 pour un mandat de quatre ans. En 2023, deux réunions plénières se sont tenues sous la présidence d'un membre du Comité Exécutif. Par ailleurs, le Bureau du Comité, composé de cinq membres élus en plénière, s'est réuni deux fois pour s'informer et échanger sur plusieurs

projets transnationaux et sujets d'intérêt pour les collaborateurs en Europe conformément à l'accord fondateur du Comité d'entreprise européen.

Au premier semestre 2023, le Bureau élargi aux représentants français du Comité d'entreprise européen s'est réuni de manière exceptionnelle dans le cadre du projet Groupe de transformation des processus et de l'organisation Ressources Humaines. Ces réunions avaient pour objectif de préparer le processus d'information-consultation au sujet de la réorganisation des centres de services partagés Ressources Humaines en France. Suite au processus de consultation sur le projet Groupe en 2022, le Comité d'entreprise européen, dans son ensemble, a rendu un avis en 2023 sur le projet en France tandis que le dialogue s'est poursuivi au niveau local conformément aux lois applicables.



(1) Hors Russie où les entités sont hors périmètre de consolidation, suite à la perte de contrôle constatée au 1<sup>er</sup> septembre 2022.



En 2023, les thèmes suivants, entre autres, ont été présentés et discutés aux réunions du Comité d'entreprise européen grâce au soutien et à la participation directe des parties prenantes internes concernées :

- l'initiative « Connaître nos risques en matière de sécurité » ;
- des projets de mobilité hydrogène ;
- les centres d'opération et d'optimisation à distance SIO (« Smart and Innovative Operations ») ;
- les résultats et vision de la R&D ;
- le projet de transformation Ressources Humaines ;
- le suivi des initiatives Care & Perform (paragraphe 2.3.3, page 30) ;
- les résultats de l'enquête d'engagement, My Voice ;
- l'organisation apprenante ;
- la sûreté numérique.

Chaque année, la Présidente du Comité d'entreprise européen émet un rapport abordant divers sujets relatifs aux activités du Groupe. Les résultats annuels du Groupe, plus particulièrement ceux en Europe et les résultats liés à la performance extra-financière (ex. : sécurité, fiabilité, taux de rotation du personnel, formation, diversité) ont été présentés devant le Comité d'entreprise européen.

En 2023, après plus d'un an de réunions et d'échanges d'opinions au niveau du Comité d'entreprise européen et de son Bureau, un avenant à l'accord fondateur du Comité a été voté et signé lors de la session plénière de novembre. Ce dernier avenant intègre les meilleures pratiques en faveur du dialogue social développées au sein de l'instance grâce à une reconnaissance conjointe par la Direction et les représentants du personnel de la valeur d'un dialogue social efficace.

Les progrès du Plan de Vigilance 2022 ont été présentés en réunion plénière du Comité d'entreprise européen en 2023, ainsi que dans les instances de représentation du personnel du Groupe en France et de L'Air Liquide S.A.



#### EN ARGENTINE, AIR LIQUIDE AGIT POUR LE DIALOGUE SOCIAL SOUS DIVERSES FORMES

En Argentine, Air Liquide met en œuvre diverses actions pour le dialogue social structurées par un responsable des relations sociales pour le groupe de pays (cluster) d'Amérique latine. Outre les négociations annuelles avec les organisations syndicales ayant lieu au niveau national, Air Liquide Argentine déploie deux initiatives pour mieux informer les collaborateurs et permettre une meilleure écoute de leurs besoins :

- la communication avec les collaborateurs repose sur plusieurs canaux assurant une couverture optimale. En complément de l'usage du portail Intranet pour une diffusion large ou de l'envoi de courriels pour une population ciblée, Air Liquide Argentine dispose de 26 ambassadeurs communication sur les différents sites du pays. Ces ambassadeurs sont les points de contact locaux et privilégiés pour les sujets courants. Ils rencontrent également la Direction des Ressources Humaines une fois par mois pour remonter les informations et les besoins des collaborateurs sur les sites ;
- Air Liquide Argentine a créé un programme d'assistance pour ses collaborateurs, qui leur permet de consulter un expert pour tout sujet d'ordre psychologique, économique, juridique ou social. Par ailleurs, ce programme permet d'organiser des échanges réguliers sur les thématiques du bien-être.

#### 2.1.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Le Groupe veille à favoriser le dialogue social et, dans ce cadre, en 2023, 87 % de ses collaborateurs ont accès à une structure de dialogue.

	2021	2022	2023
Part de collaborateurs ayant accès à une structure de dialogue	82 %	86 %	87 %

## 2.2. Risques liés à la discrimination

### 2.2.1.

#### Description des risques saillants

Air Liquide exerce des activités à fort contenu technologique dans un grand nombre de pays de cultures différentes. Des risques liés à des discriminations multiples portant entre autres sur la mixité (disparités femmes-hommes, en particulier dans les métiers techniques ou d'expertise), le handicap, la couleur de peau, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle et l'identité de genre ou l'âge pourraient affecter les collaborateurs du Groupe.



### 2.2.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

L'un des piliers de la stratégie Ressources Humaines d'Air Liquide consiste à créer une expérience collaborateur engageante en favorisant notamment l'Inclusion et la Diversité. Ces dernières, sources de dynamisme, moteurs d'innovation et de performance, font partie des priorités de la politique Ressources Humaines du Groupe. L'Inclusion et la Diversité sont ancrées dans l'organisation, aussi bien par ses métiers que par ses collaborateurs, et elles nourrissent la performance d'Air Liquide sur le long terme.

Pour prévenir les risques liés aux discriminations, Air Liquide promeut une culture d'inclusion, la diversité et l'égalité des chances dans l'évolution de carrière et **ne tolère aucune forme de discrimination**.

Définie au niveau du Groupe, la feuille de route Inclusion et Diversité (paragraphe 2.2.3, page 25) oriente la stratégie d'Air Liquide et se décline localement dans ses filiales. Au niveau du Groupe, les objectifs sont d'accroître la diversité au sein de la population managériale et de renforcer l'équilibre entre les femmes et les hommes afin d'assurer la disponibilité des talents partout où Air Liquide opère.

Au niveau des entités, l'objectif est d'avoir des équipes représentatives du pays dans lequel elles opèrent. Chaque entité est responsable de faire un état des lieux et de mettre en œuvre des plans d'actions spécifiques à leur pays d'opération et à son cadre juridique.

#### Égalité salariale femmes-hommes

Chaque année, Air Liquide évalue les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en France et à l'échelle du Groupe.

En France, selon la loi du 5 septembre 2018 dite « loi Avenir professionnel », Air Liquide calcule, pour les 22 sociétés de 50 salariés ou plus, un index d'égalité professionnelle reposant sur cinq indicateurs définis par la loi. Cet index est présenté au Comité social et économique pertinent et déclaré à l'administration française. En 2023, l'index moyen pondéré d'égalité professionnelle pour l'ensemble des 22 sociétés s'élève à 86,7/100 et celui de la société L'Air Liquide S.A. a atteint 89/100. Pour ce dernier indice, ce léger recul est exclusivement lié à l'effet conjoncturel du départ en congé avant retraite de deux personnes au sein de l'instance dirigeante.

À l'échelle du Groupe, Air Liquide évalue les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au moyen d'un index d'égalité salariale interne adapté à son implantation internationale sur le périmètre des entités comptant plus de 200 collaborateurs. Il permet d'identifier les écarts dans certaines entités, pour ensuite les analyser et réaliser un plan d'actions le cas échéant. Cet index est calculé sur la base de la pondération de quatre critères :

- les écarts de rémunération, sur la base du salaire médian fixe et variable, par poste ;
- les écarts d'augmentation de salaire fixe et variable, par poste ;
- le pourcentage de collaboratrices ayant reçu une augmentation de salaire après la période de congé maternité ;
- la diversité de genre parmi les 10 plus hautes rémunérations.

→ **L'index 2022**  
d'égalité salariale  
pour **81 % des effectifs**  
du Groupe s'élève à  
**77/100**



### 2.2.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

## Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Une équipe au sein de la Direction des Ressources Humaines du Groupe est chargée de déterminer la feuille de route Inclusion et Diversité et d'animer au niveau global les projets et initiatives associés. Cette feuille de route repose sur trois piliers, détaillés ci-dessous :

- établir et suivre des objectifs pour toutes les entités ;
- atténuer les préjugés et améliorer les processus Ressources Humaines ;
- promouvoir une culture d'inclusion.

### Établir et suivre des objectifs pour toutes les entités

Avec son programme de Développement Durable et son plan stratégique ADVANCE à l'horizon 2025, Air Liquide affirme son ambition d'agir pour tous et son engagement à promouvoir l'Inclusion et la Diversité. Le premier pilier de la feuille de route Inclusion et Diversité d'Air Liquide consiste ainsi à établir et suivre des objectifs pour toutes les entités. Les activités d'Air Liquide reposant sur des métiers techniques et d'expertise, dans lesquels il existe des disparités entre les femmes et les hommes, le Groupe a défini des objectifs pour la mixité femmes-hommes.

À cet égard, les entités ont réalisé un état des lieux pour définir un objectif au niveau des groupes de pays (clusters) contribuant à l'objectif global.



### Objectifs 2025



Chaque pôle, activité et entité met en œuvre sa propre feuille de route et des plans d'actions pour promouvoir l'Inclusion et la Diversité, en tenant compte de leur contexte local et réglementaire. Ainsi, d'autres objectifs de diversité, portant entre autres sur la nationalité, le handicap et l'origine ethnique, sont suivis au niveau local. À titre d'illustration, en France, sur le périmètre commun, comptant environ 6 000 collaborateurs, Air Liquide et les organisations syndicales ont signé un sixième accord d'entreprise en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap de 2023 à 2025. Son objectif vise au renforcement des actions déjà menées pour faire progresser le taux d'emploi direct à 6 % à fin 2025. En 2022, ce taux, calculé en avril 2023, s'élevait à 4,46 %.



### LA DIRECTION INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT LANCE L'INITIATIVE MI IRE POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS DE MIXITÉ

Lancé en avril 2023, MI IRE est le nouveau programme en faveur de la mixité femmes-hommes de la Direction Innovation et Développement (IDD), contribuant à l'objectif du Groupe pour les femmes parmi les « Ingénieurs et Cadres ». Il s'articule autour de trois actions principales :

- des recrutements à parité : chaque manager veille à recruter autant d'hommes que de femmes. L'application de ce principe tient compte des spécificités de chaque marché et s'inscrit dans une perspective à moyen-long terme ;
- le programme de cooptation : chaque collaborateur est incité à recommander des profils externes au Groupe, et peut bénéficier d'une prime de cooptation doublée pour l'embauche d'un profil féminin, selon les règles en vigueur dans son entité ;
- le programme TomorrowW : un ensemble d'initiatives dédiées aux femmes en début de carrière pour accompagner leur développement professionnel et faciliter leur accès à un premier poste de management.

Dans le cadre du programme TomorrowW, 80 relations de mentorat ont été formées, et des rencontres organisées avec des responsables d'entités du Groupe. De plus, deux webinaires de développement personnel ont été organisés en 2023 avec pour thèmes « Women in leadership » et « Challenging inappropriate conversations at work ».

## Atténuer les préjugés et améliorer les processus Ressources Humaines

Le Groupe donne des orientations qui aident les entités à atteindre leurs objectifs d'Inclusion et Diversité tout au long du parcours des collaborateurs (recrutement, gestion de carrière, rémunération et avantages sociaux, développement professionnel, etc.). De plus, le déploiement du nouvel outil de gestion pour les Ressources Humaines lancé en 2022 permet d'assurer des processus de gestion des talents et de la performance standardisés et justes, limitant ainsi les risques de discrimination. Les fonctions Ressources Humaines dans chaque pôle et activité analysent les processus et pratiques pour identifier les biais potentiels et mettre en place des correctifs (« nudges ») pour limiter ces biais. Ainsi, lors des revues régulières des talents à plus haut potentiel, Air Liquide prend en compte la diversité des profils pour continuer à la renforcer au sein des positions clés du Groupe.

## Promouvoir une culture d'inclusion

La promotion d'une culture d'inclusion contribue à une approche durable de la diversité. De nombreuses initiatives globales et locales sont engagées pour soutenir l'inclusion chez Air Liquide.

En premier lieu, le Groupe agit en faveur de la sensibilisation et de la formation de ses collaborateurs. La formation annuelle dédiée au Code de conduite, obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs, intègre régulièrement des modules liés à la prévention de la discrimination

et du harcèlement. Par ailleurs, le Groupe met à disposition de manière permanente des ressources pour la formation aux enjeux d'Inclusion et de Diversité telles que des formations en libre-service « #ILoveLearning » (ex. « Les biais dans la prise de décisions ») et des formations en ligne.

Chaque année, Air Liquide organise au niveau global le Mois de la Diversité, pendant lequel l'Inclusion et la Diversité sont mises à l'honneur lors de plusieurs sessions de sensibilisation ouvertes à l'ensemble des collaborateurs. Cet événement aborde ainsi les sujets des biais cognitifs, de leur atténuation et propose des sessions dédiées aux différentes formes de diversité (ex. : la diversité culturelle, générationnelle et de genre, le handicap, les personnes LGBTQ+). En 2023, ces sessions ont rassemblé près de 660 collaborateurs. Lors de ce Mois de la Diversité, les collaborateurs participant à la troisième édition du Mouvement pour l'Inclusion, programme permettant de mener des expériences sur plusieurs mois pour introduire de nouvelles pratiques en faveur de l'inclusion dans leurs entités, ont partagé les résultats et les leçons de la trentaine de projets menés en 2023.

Au niveau local, les entités développent également des supports de formation adaptés à leur activité et à leur contexte. Par exemple, la Direction des Ressources Humaines d'Air Liquide U.S. a créé une boîte à outils Diversité & Inclusion (« D&I Learning On Demand Toolkit ») contenant des thématiques, dans une variété de formats, classées par niveau de connaissances et par public visé.

En second lieu, Air Liquide encourage et met en œuvre des initiatives qui visent à partager les expériences et soutenir le développement professionnel et personnel des collaborateurs dans une culture d'inclusion. Il peut s'agir d'actions de promotion, de programmes à l'intention de la population managériale, de mentorat ou de réseaux et de communautés d'intérêts pour différents groupes.

Au niveau du Groupe, le projet « **Inspiring Air Liquide Women** » (« Des femmes d'Air Liquide qui nous inspirent ») met en avant des parcours de femmes travaillant au sein du Groupe et venant de tous horizons, de toutes géographies et de tous milieux professionnels pour inspirer les autres collaboratrices, avec pour but de les encourager à **oser pour atteindre leurs ambitions et leurs objectifs** autant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. « Inspiring Air Liquide Women » est un moyen de célébrer les nombreuses réussites féminines au sein du Groupe. Ces récits de 120 femmes de 43 nationalités différentes ont été publiés sur un [site Internet dédié](#).



## EN ASIE PACIFIQUE, AIR LIQUIDE ACCOMPAGNE LES MANAGERS POUR LA MIXITÉ FEMMES-HOMMES

En 2023, l'initiative « I Advance Women Managers & Professionals » (« Faire progresser les femmes Ingénieures & Cadres ») lancée en Asie-Pacifique a pour objectif d'accompagner les managers vers l'atteinte des objectifs pour la mixité femmes-hommes à horizon 2025. Des collaborateurs hommes et femmes engagés pour la diversité ont animé des ateliers interactifs pour travailler directement sur les barrières et obstacles à la mixité avec 600 managers. À l'issue des sessions, ces derniers ont pris des engagements individuels et établi un plan d'actions pour lever ces barrières. Au-delà de la sensibilisation, cette initiative vise à générer une responsabilité individuelle dans la création d'un environnement inclusif où tous s'épanouissent. En outre, le pôle Asie-Pacifique a créé et rendu disponible aux entités opérationnelles un catalogue de ressources et d'actions en faveur de l'Inclusion et de la Diversité sur la base des expériences précédentes.



## HandivAirsity

NOS DIFFÉRENCES FONT NOTRE PERFORMANCE

À l'échelle européenne, l'initiative HandivAirsity a pour but d'encourager la diversité en intégrant des personnes en situation de handicap dans les équipes. Le slogan « Nos différences font notre performance » porte une conviction forte qui s'inscrit pleinement dans la feuille de route Inclusion et Diversité au sein d'Air Liquide. Le Groupe s'engage à rechercher et mettre en œuvre les solutions permettant la réussite de l'inclusion des personnes en situation de handicap tout au long de leur carrière professionnelle.

Air Liquide prévoit des aménagements organisationnels et matériels, revus en cas de changement, pour adapter la situation de travail au handicap, tels que :

- des aménagements d'horaire, du télétravail supplémentaire, l'ajustement de la charge de travail ;
- des études ergonomiques et des équipements et outillages spécifiques ;
- une adaptation des modes d'accès aux locaux de travail ;
- des prestations spécifiques de formation et accompagnements individuels ;
- une aide au transport et au déménagement.

Par ailleurs, le Groupe sensibilise ses collaborateurs à l'inclusion du handicap afin de faciliter le recrutement, l'accueil et l'intégration professionnelle des travailleurs en situation de handicap dans l'entreprise.

En France, le déploiement d'HandivAirsity repose sur un réseau d'acteurs clés : la Mission Handicap Nationale, en charge de coordonner la mise en œuvre de la politique handicap et de soutenir les entités, et des référents qui animent notamment un réseau d'ambassadeurs. Chaque filiale française pilote un plan annuel d'animation afin de renforcer le niveau d'information de ses collaborateurs et de lutter contre les préjugés, notamment lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) ou du DuoDay<sup>(1)</sup>. En complément, des managers en France ont suivi une formation spécifique en 2023 pour une inclusion réussie de personnes en situation de handicap au sein des équipes, visant à lever les freins au recrutement et à les accompagner dans leurs questionnements. Maintenant ambassadeurs auprès de leurs pairs, ils contribuent par leurs témoignages à développer la mobilisation de chacun autour de l'inclusion.



### EN FRANCE, AIR LIQUIDE ORGANISE UNE JOURNÉE DE SÉMINAIRE POUR FÉDÉRER LES ACTEURS CLÉS AUTOUR DE LA FEUILLE DE ROUTE HANDIVAIRSITY 2023

Afin de concrétiser les engagements du Groupe et ses objectifs en France en matière d'inclusion des collaborateurs en situation de handicap, une journée de séminaire s'est tenue en juin 2023, ayant pour objectifs :

- de fédérer l'ensemble des acteurs autour de ce projet d'entreprise qu'est l'inclusion, en donnant vision et visibilité sur la feuille de route France ;
- de reformer et dynamiser une équipe inter entités qui partage enseignements, expériences et bonnes pratiques ;
- de travailler tous ensemble au développement d'interactions efficaces au sein de l'organisation.

70 participants, tous chargés du déploiement de la feuille de route Handicap au sein de leurs entités (Directeurs des Ressources Humaines, Référents, Ambassadeurs, chargés de recrutement, chargés de communication, etc.) ont ainsi participé à des ateliers de travail, assisté à des témoignages inspirants et des présentations plnières.

Localement, les entités mettent en œuvre des initiatives pour la promotion d'une culture d'inclusion. C'est notamment le cas aux États-Unis, où des communautés en réseaux appelées « Business Resource Groups » (BRG) ont été créées pour les femmes, les vétérans, les Afro-Américains, les personnes LGBTQ+, les Américains d'origine hispanique et asiatique.



### AUX ÉTATS-UNIS, AIR LIQUIDE EST DISTINGUÉ POUR L'INCLUSION DES PERSONNES LGBTQ+

En 2023, Air Liquide États-Unis a reçu pour la quatrième année consécutive la distinction « Best Places to Work for LGBTQ Equality », décernée par la Fondation « Human Rights Campaign », qui récompense les entreprises qui mettent en œuvre des politiques et des procédures qui favorisent l'égalité des personnes LGBTQ+ au travail. Le Groupe a à cœur d'assurer le bien-être de tous ses collaborateurs et continuera donc, à l'instar des collaborateurs aux États-Unis, à favoriser une culture d'Inclusion et de Diversité.



(1) Le DuoDay est une journée pendant laquelle une entité accueille une personne en situation de handicap mise en binôme avec un professionnel volontaire.

## 2.2.4.

## Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Concernant les objectifs de mixité, Air Liquide a formalisé son propre référentiel précisant les méthodes de reporting des indicateurs Ressources Humaines. Ce référentiel rassemble l'ensemble des définitions, des procédures de mesure et des méthodes de collecte de ces informations. Les filiales réalisent une mise à jour chaque mois des indicateurs dans l'outil de reporting du Groupe.

## Mixité femmes-hommes

	Objectifs 2025	2021	2022	2023
Part des femmes parmi les « Ingénieurs et Cadres » <sup>(a)</sup>	35 %	31 %	31,5 %	32,0 %
Part des femmes parmi les plus hauts niveaux de responsabilités (cadres dirigeants)	25 %	24 %	24,8 %	24,7 %

(a) La part des femmes parmi les « Ingénieurs et Cadres » est arrondie par tranche de 0,5 %.

## Égalité salariale femmes-hommes

	2021	2022	2023
Index d'égalité professionnelle en France <sup>(a)</sup>	86,5	90,5	86,7
Index d'égalité interne pour le Groupe <sup>(b)</sup>	75 <sup>(c)</sup>	77 <sup>(d)</sup>	—

(a) Index calculé sur une échelle de 100 points pour les sociétés du Groupe en France de plus de 50 salariés.

(b) Index calculé sur une échelle de 100 points pour les entités du Groupe de plus de 200 collaborateurs.

(c) Résultat de l'année 2021 calculé en 2022 sur un périmètre représentant 74 % des effectifs du Groupe.

(d) Résultat de l'année 2022 calculé en 2023 sur un périmètre représentant 81 % des effectifs du Groupe.

Le résultat de l'index 2022 d'égalité interne pour le Groupe, calculé en 2023, est de 77/100 pour une couverture de 81 % des effectifs du Groupe, alors que le résultat de l'index 2021 était de 75/100 pour un périmètre de 74 % des effectifs. Au regard de cet index, des actions d'amélioration sont menées annuellement :

- une partie du budget des augmentations annuelles a été allouée pour combler les écarts de rémunération ;
- des sessions de sensibilisation sur les critères de l'index ont été organisées pour les fonctions RH et les managers.



## 2.3. Risques liés à la transformation de l'environnement de travail

### 2.3.1.

#### Description des risques saillants

L'environnement de travail est marqué par une évolution accélérée de la société et de l'économie avec la digitalisation, le développement rapide des technologies et les nouveaux modèles des entreprises. Une charge de travail intense peut créer des risques psychosociaux tels que le stress, un déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée et ainsi affecter le bien-être, la santé et le niveau d'engagement des collaborateurs du Groupe.



### 2.3.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

L'engagement des collaborateurs est une des priorités des Ressources Humaines. Air Liquide conduit un programme de **mesure de l'engagement**, My Voice, qui vise à améliorer l'expérience et le bien-être des collaborateurs. Il s'appuie sur un concept simple : écouter, comprendre et agir. Chaque année, le Groupe interroge, au moyen d'un questionnaire, l'ensemble des collaborateurs sur leur expérience chez Air Liquide pour mieux comprendre leurs attentes, identifier et déployer des actions appropriées et ainsi améliorer significativement leur engagement.

Le questionnaire aborde une vingtaine de thématiques et permet de laisser des commentaires. Les questions portent sur plusieurs dimensions de l'expérience collaborateur, tant

au niveau personnel (ex. : équilibre entre vie professionnelle et personnelle, inclusion, respect, autonomisation, opportunités de carrière et de développement) que du fonctionnement de l'organisation (ex. : sécurité, amélioration continue, procédures, prise de décisions, collaboration des équipes). Les réponses sont anonymisées pour permettre la liberté de parole. Les résultats sont collectés en temps réel, agrégés et analysés dans une plateforme commune pour l'ensemble du Groupe. Une fois l'enquête terminée, chaque manager a accès aux résultats de son équipe – si les seuils garantissant la confidentialité des réponses sont atteints – pour l'aider dans sa mission et lui permettre de les partager avec son équipe.



## 2.3.3.

**Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves**

L'un des piliers de la stratégie Ressources Humaines d'Air Liquide consiste à créer une expérience collaborateur engageante. Le Groupe veille ainsi à poursuivre les transformations, notamment grâce au feedback continu (My Voice), à favoriser une meilleure santé mentale au travail, et à s'adapter aux nouvelles manières de travailler tout en maintenant le sentiment d'appartenance.

Avec le programme My Voice, Air Liquide veille à offrir à chaque collaborateur une expérience réussie, en privilégiant l'écoute et le dialogue, à toutes les étapes de sa carrière dans le Groupe. Cette attention portée à l'expérience collaborateur est un facteur clé d'attractivité, de fidélisation et d'épanouissement pour les collaborateurs.

Chaque année, à la suite de la collecte des retours et à l'analyse précise des résultats, des actions ciblées sont lancées à différents niveaux dans l'organisation : au niveau des managers avec leurs collaborateurs pour améliorer la dynamique d'équipe, au niveau des entités par les équipes de Direction et au niveau du Groupe. En 2023, la période d'enquête s'est déroulée en septembre, au lieu du mois d'avril les années précédentes. À fin 2023, le processus d'identification et de déploiement d'actions sur la base des résultats

de l'enquête est donc encore en cours, tant au niveau des managers d'équipes qu'aux niveaux supérieurs au sein du Groupe.

Le Groupe a développé en 2019, conjointement avec le Comité d'entreprise européen, l'initiative « Care & Perform », qui vise à prévenir les risques psychosociaux. Elle a conduit à l'élaboration d'une charte qui s'articule autour de principes d'action co-construits avec les partenaires sociaux européens liés à l'amélioration de l'organisation, de la charge de travail ou encore de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le contenu de cette charte a facilité la conclusion d'accords d'entreprise avec les partenaires sociaux afin d'offrir de nouveaux services aux collaborateurs. Dans plusieurs pays européens, des accords d'entreprise ont été conclus pour répondre à des besoins spécifiques et accompagner l'évolution vers de nouvelles conditions de travail, notamment sur le droit à la déconnexion et le travail à distance.

Plus largement, dans le contexte d'évolution des modèles d'organisation et des manières de travailler, le Groupe a lancé en 2020 un projet mondial appelé « Next Normal » pour accompagner la transformation du travail. Ce

projet offre aux entités la possibilité de proposer à leurs collaborateurs :

- un nouveau cadre de travail incluant la gestion des équipes ;
- une politique de télétravail encadrée ;
- un aménagement des espaces de travail ;
- un cadre pour repenser les interactions avec les clients et les patients ;
- un nouveau cadre pour une politique de voyage responsable au sein d'Air Liquide.

Pour faciliter le déploiement du projet, Air Liquide a développé en 2021 un guide de référence. D'abord partagé aux managers, il permet d'accompagner les entités dans la mise en place de nouvelles méthodes de travail en s'appuyant sur les premières expériences mondiales. Des groupes de travail ont ensuite été organisés avec les collaborateurs dans les entités pour valider les engagements. Dans le cadre du projet « Next Normal », le Comité d'entreprise européen a également élaboré un document de référence en 2022 partageant des recommandations pour le dialogue social dans les entités européennes ou encore les points d'attention lors de la rénovation des espaces de travail.

## 2.3.4.

**Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité**

	2021	2022	2023
Taux de réponse à l'enquête annuelle d'engagement My Voice	83 %	77 %	81 %

Depuis son lancement, le programme My Voice a permis de confirmer les forces d'Air Liquide qui contribuent à l'engagement des collaborateurs et d'identifier des opportunités, notamment dans un contexte international et économique exigeant et mouvementé, afin d'y apporter dans les meilleurs délais des réponses appropriées (paragraphe 2.3.3, page 30).

## 2.4. Risques liés aux disparités de couverture sociale

### 2.4.1. Description des risques saillants

Si l'ensemble des collaborateurs d'Air Liquide disposent d'une couverture sociale conforme aux réglementations locales, des disparités entre les pays créent potentiellement des situations inéquitables au sein du Groupe. De plus, les standards locaux peuvent, dans certains cas, ne pas être suffisants pour offrir une protection sociale adéquate et juste aux collaborateurs.



### 2.4.2. Procédures d'évaluation régulière

Ces risques sont liés à la présence d'Air Liquide dans 72 pays <sup>(1)</sup> avec une pluralité de dispositifs de protection sociale.

En 2020, un projet a été lancé au sein de la Direction des Ressources Humaines afin d'organiser une enquête auprès de ses correspondants dans l'ensemble des entités. Un formulaire d'une dizaine de questions a permis de mieux connaître le niveau de couverture sociale existant dans les entités.

En 2021, une analyse approfondie a complété l'enquête pour :

- cartographier les avantages sociaux présents ;
- identifier les contrastes de situation entre les pays ;
- évaluer les écarts par rapport aux standards du marché et ainsi définir une base commune de protection sociale pour répondre au mieux aux préoccupations des collaborateurs.

À la suite de cette évaluation, Air Liquide a décidé de s'engager à proposer une couverture sociale de base commune aux collaborateurs.

### 2.4.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

**Objectif 2025** Avec son programme de Développement Durable et son plan stratégique ADVANCE à l'horizon 2025, Air Liquide affirme son ambition d'agir pour tous en s'engageant à proposer une **couverture sociale de base commune pour 100 % des collaborateurs d'ici 2025**. Cette couverture sociale garantit :

- une **prévoyance** sous la forme d'une assurance avec une indemnité équivalente à une année de salaire en cas de décès ;
- une **couverture santé** comprenant les soins hospitaliers et ambulatoires ;
- un **congé maternité** payé de 14 semaines minimum.

De mai à septembre 2021, les entités se sont regroupées par pays pour évaluer les écarts par rapport à leur couverture actuelle et définir un plan de mise à niveau progressive d'ici à 2025.

Une équipe dédiée à cet engagement a été constituée au sein de la Direction des Ressources Humaines pour piloter le déploiement et mesurer l'avancement au sein du Groupe chaque année. De plus, en 2022, chaque pôle a élaboré une feuille de route 2023-2025 pour atteindre l'objectif fixé.

### 2.4.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Depuis l'annonce de son engagement en 2021, le Groupe a défini un nouvel indicateur permettant de suivre les progrès annuels de sa mise en œuvre.

	Objectif 2025	2021	2022	2023
Part des collaborateurs bénéficiant de la couverture sociale de base commune <sup>(a)</sup>	100 %	34 %	42 %	78 %

(a) Part des collaborateurs bénéficiant de l'ensemble des trois avantages sociaux (prévoyance, couverture santé, congé maternité).

En 2023, la part des collaborateurs bénéficiant du programme de couverture sociale de base commune s'établit à 78 %, notamment grâce à la progression :

- de la garantie prévoyance dans les pôles Asie-Pacifique et Europe ;
- du congé maternité dans le pôle Amériques ; et
- de la couverture santé dans le pôle Europe.

(1) Hors Russie où les entités sont hors périmètre de consolidation, suite à la perte de contrôle constatée au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## 2.5. Risques liés à l'atteinte à la protection des données à caractère personnel (DCP)

### 2.5.1.

#### Description des risques saillants

Les données à caractère personnel (DCP) peuvent être utilisées de manière malhonnête afin de porter atteinte à la vie privée, aux droits et aux biens des personnes ou de servir à des fins de discrimination. Les personnes les plus susceptibles d'être exposées à ces risques dans le cadre des activités d'Air Liquide sont les 2 millions de patients à domicile traités par Air Liquide, les 800 000 Actionnaires individuels et les 67 800 collaborateurs du Groupe.

### 2.5.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

Le niveau de risque d'atteinte à la vie privée des personnes varie en fonction de la nature, de la sensibilité et de l'étendue des données à caractère personnel (DCP) confiées et nécessaires à Air Liquide dans le cadre de ses activités.

Les entités opérationnelles décrivent les DCP qu'elles détiennent ou utilisent et les mesures de protection adaptées. L'évaluation de ce risque et des mesures de sécurité correspondantes sont validées lors de la création ou d'évolutions majeures des traitements de DCP (notamment lors de l'évolution de processus opérationnels ou d'outils informatiques les supportant).

Les points considérés lors de l'évaluation comprennent en particulier :

- la nature des DCP (ex. : les données de santé des patients, les données patrimoniales et financières des Actionnaires, les données familiales ou financières des collaborateurs) ;
- les finalités du traitement des DCP ;
- les fonctions qui traitent les DCP au sein d'Air Liquide ;
- les tiers à qui les DCP sont éventuellement confiées ou transférées à l'extérieur du Groupe ;
- le transfert éventuel des DCP hors de l'Union européenne.

Ces informations ainsi que les mesures de protection sont regroupées dans le registre des traitements.





## 2.5.3.

**Actions adaptées d'atténuation des risques  
et de prévention des atteintes graves**

En mai 2018, Air Liquide a adopté et fait approuver par les autorités européennes de protection des données des règles contraignantes d'entreprise (Binding Corporate Rules – BCR) qui matérialisent l'engagement du Groupe envers la protection des données à caractère personnel (DCP). Considérant la réglementation européenne comme étant parmi les plus protectrices au monde, Air Liquide, au travers des règles contraignantes d'entreprise, apporte le même niveau de protection dans toutes ses entités opérationnelles.

Ces règles contraignantes d'entreprise prévoient :

- l'adoption d'une politique de protection des DCP accessible à tous sur le site Internet du Groupe ;
- la nomination d'une Déléguée à la protection des données (Data Protection Officer – DPO), qui s'appuie sur un réseau de plus de 150 correspondants à la protection des données (Information Protection Coordinator – IPC), régionaux ou locaux, répartis dans l'ensemble du Groupe (par pôle, groupe de pays, activité ou entité opérationnelle) pour piloter et coordonner les actions de protection des DCP ;
- la signature de contrats entre L'Air Liquide S.A. et ses filiales, qui matérialisent l'engagement de ces dernières envers le respect des règles contraignantes d'entreprise ;

▪ et le déploiement d'outils tels que :

- des registres des traitements des DCP,
- la formation initiale des collaborateurs accompagnée tous les deux ans par un rappel lors des formations données sur le Code de conduite,
- la prise en compte de la protection des DCP par défaut et dès la conception des traitements,
- des analyses de risque sur la protection des DCP,
- la mise à disposition de moyens diversifiés de contact de la Déléguée à la protection des données et des correspondants à la protection des données pour permettre aux personnes physiques, internes ou externes, de demander à exercer leurs droits tels que précisés dans la politique de protection des DCP du Groupe (règle n° 6) ou de signaler d'éventuelles violations des DCP (paragraphe 6.2.2, page 79).

Les traitements de DCP identifiés comme ayant les incidences les plus importantes sur les personnes (par exemple ceux relatifs aux traitements des DCP des patients) sont revus annuellement par des experts internes.

→ **Consultez la politique de protection des DCP d'Air Liquide**



## 2.5.4.

## Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Depuis mai 2018, des processus réguliers mesurent la volumétrie des demandes d'exercice de droits et des éventuelles violations des données à caractère personnel (DCP) et l'adhésion contractuelle des entités du Groupe aux règles contraignantes d'entreprise (Binding Corporate Rules – BCR).

Afin de mesurer le niveau de maturité des entités du Groupe au regard de la protection des DCP, un questionnaire d'auto-évaluation est renseigné par chaque entité du Groupe employant plus de 4 personnes. Ce questionnaire porte sur :

- l'existence d'un contrat d'adhésion aux règles contraignantes d'entreprise ;
- la présence d'un représentant local de la Déléguée à la protection des données (le correspondant à la protection des données local ou une autre personne en cas d'obligation spécifique liée à la législation du pays) ;

- l'existence du registre des traitements des DCP ;
- la formation des collaborateurs ;
- les analyses de protection dès la conception et par défaut et les analyses de risques ;
- le processus d'exercice des droits et de signalement des éventuelles violations de données ;
- les clauses contractuelles avec les tiers (en particulier les sous-traitants auxquels Air Liquide confie le traitement des DCP pour son compte) ;
- les demandes d'accès aux DCP par les autorités ou services de sécurité des États.

Les questionnaires sont revus et contrôlés par les correspondants à la protection des données régionaux et la Déléguée à la protection des données. Le niveau de maturité des entités est évalué sur une échelle de quatre points et agrégé au niveau du Groupe.

Les activités liées à la protection des DCP ainsi que les résultats de ces différentes mesures sont présentés en interne au Comité de sûreté numérique et au Comité éthique et conformité, ainsi qu'au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'Administration.

Enfin, la Direction de l'Audit Interne du Groupe inclut la protection des DCP dans les audits des entités prévus, ou conduit des audits spécifiques à la protection des DCP dans le cadre du plan d'audit interne ou à la demande du Délégué à la protection des données.

	2021	2022	2023
Exercices de droits et violations supposées des DCP	56	50	124 <sup>(a)</sup>
Nombre de filiales adhérentes aux BCR <sup>(b)</sup>	341 sur 375	342 sur 379	380 <sup>(c)</sup> sur 385
Évaluation de la maturité <sup>(d)</sup>	2,74	3,01	3,20
Nombre d'audits diligentés	2	7	3 <sup>(e)</sup>

(a) Le nombre d'exercice des droits s'est fortement accru aux Amériques avec la prise de conscience croissante de leurs droits par les personnes des Amériques.

(b) Le nombre de filiales adhérentes aux règles contraignantes d'entreprise (BCR) est mesuré par rapport au nombre de filiales concernées, c'est-à-dire les filiales employant des collaborateurs. Leur nombre varie chaque année en fonction des changements de périmètre du Groupe.

(c) Le nombre de filiales adhérentes aux BCR en 2023 représente 98 % des collaborateurs du Groupe.

(d) La maturité des réponses au questionnaire d'auto-évaluation est évaluée sur une échelle de quatre points.

(e) Trois audits spécifiques à la protection des DCP.

# 3

## Santé et sécurité / sûreté

La sécurité est notre permis pour opérer

- > 3.1. Un cadre pour des opérations sûres et fiables
- > 3.2. Risques liés à la sécurité au travail
- > 3.3. Risques liés à la sécurité des procédés industriels
- > 3.4. Risques liés à la sécurité sur la route
- > 3.5. Risques liés à la sécurité des produits
- > 3.6. Risques liés à la sûreté des personnes

## Santé et sécurité / sûreté

**La sécurité et la sûreté sont des valeurs fondamentales du Groupe, et l'ambition «zéro accident dans chaque site, chaque région, chaque entité» demeure une priorité essentielle. C'est pourquoi, en tant qu'industriel responsable, le Groupe s'engage à réduire efficacement et en toute circonstance l'exposition de ses collaborateurs, sous-traitants, clients, patients, fournisseurs et des communautés locales aux risques professionnels, industriels et sanitaires.**



La sécurité et la sûreté désignent les mesures et pratiques mises en œuvre pour préserver la vie, la santé et l'intégrité physique des personnes. La sécurité est obtenue par la maîtrise des risques liés aux procédés industriels, à la route, au travail et aux produits. La sûreté est obtenue par la

protection des sites et des opérations, notamment contre les actes de malveillance, et par la maîtrise des déplacements professionnels.

Les résultats obtenus en matière de sécurité depuis plus de 30 ans témoignent des progrès continus du Groupe dans ce domaine.



## 3.1. Un cadre pour des opérations sûres et fiables

Les risques industriels sont liés aux différents produits, procédés industriels et modes de distribution mis en œuvre par le Groupe. Ils se répartissent sur un grand nombre de sites de production locale.

# IMS

Pour évaluer et gérer ces risques, le Groupe dispose d'un système de gestion industrielle (« IMS » ou Industrial Management System) qui s'applique à l'ensemble des filiales d'Air Liquide. L'IMS s'appuie sur :

- la responsabilisation des Directions des différentes filiales du Groupe dans la mise en œuvre de ce système ;
- l'émission de procédures clés d'organisation et de gestion portant respectivement sur :
  - la conformité aux normes et réglementations,
  - la gestion des compétences (formations, habilitations si nécessaire, etc.),
  - la gestion des risques industriels,
  - la gestion de l'hygiène, de la santé et de l'environnement,
  - la gestion de la sécurité sur la route,
  - la gestion des urgences industrielles,
  - la gestion des modifications,
  - la gestion de la maintenance,
  - le contrôle des produits et services des fournisseurs,
  - la gestion des projets d'installation,
  - la gestion du développement de produits,

- la gestion de la production et de la prestation de services,
- l'analyse et le traitement des incidents et accidents,
- la gestion des audits industriels,
- la diffusion de standards techniques partagés dans les filiales du Groupe.

L'IMS est nourri par des années d'expérience et conçu avec un souci constant de la sécurité des collaborateurs du Groupe, des sous-traitants, des clients, des patients, des fournisseurs et des communautés dans lesquelles Air Liquide opère. La base documentaire de l'IMS vise à documenter les connaissances et exigences du Groupe permettant d'assurer un fonctionnement sûr et fiable de ses procédés industriels. Elle fait l'objet d'une mise à jour et d'un enrichissement continus.

Avec la croissance de ses activités, l'augmentation du niveau d'exigence de ses clients et l'engagement renforcé en matière de responsabilité sociétale, de nouveaux défis et opportunités apparaissent. Ainsi, sur la base de l'expérience acquise, un projet a été mené pour adapter l'IMS. Tout en conservant les fondations solides construites depuis 2005, le référentiel a été simplifié, les rôles et responsabilités clarifiés et la

gouvernance renforcée, rendant l'IMS plus facile à appliquer dans les opérations au quotidien, et donc encore plus efficace.

La Direction Système Industriel et Sécurité et les Directions Industrielles des branches d'activité mondiale, sous la supervision d'un membre du Comité Exécutif, animent et contrôlent la mise en œuvre de l'IMS en s'appuyant notamment sur :

- différents tableaux de bord permettant de suivre la performance en matière de sécurité ;
- des audits de processus pour vérifier les conditions de mise en œuvre et la conformité des opérations aux exigences de l'IMS ;
- des revues de sécurité minutieuses préalables au démarrage de toute nouvelle unité de production, pour prévenir un accident lié à un défaut de construction ;
- des audits techniques pour s'assurer de la conformité des opérations aux règles du Groupe.

Une évaluation régulière des risques industriels pouvant affecter des personnes couvre l'ensemble des activités du Groupe dans toutes les géographies. Elle suit un rythme adapté à chaque sujet, par exemple au travers de revues mensuelles de la performance sécurité ou bien de bilan annuel des audits techniques. D'autres thèmes nécessitent des évaluations à un rythme *ad hoc*.

Le système de management industriel, IMS, institutionnalise l'approche méthodique « Planifier – Exécuter – Vérifier – Agir » (« Plan – Do – Check – Act »), qui est essentielle en matière de sécurité des procédés industriels. Les efforts déployés pour réaliser les évaluations des risques portent leurs fruits et les enseignements tirés des incidents permettent de renforcer les barrières de sécurité des installations, prévenant ainsi la récurrence d'incidents.

L'IMS définit le processus d'audit industriel, sa gouvernance et sa mise en œuvre. Ce processus d'audit permet d'analyser et d'évaluer périodiquement la conformité des activités de chaque filiale avec son propre système de gestion industrielle, l'efficacité de ce système et sa conformité avec le système de gestion industrielle du Groupe. À la suite d'un audit industriel, des plans d'actions sont mis en œuvre sur la base des possibilités d'amélioration identifiées, et les bonnes pratiques sont partagées.

Les filiales reportent de manière régulière tous les événements sécurité et sûreté dans l'outil de reporting du Groupe. Chaque mois, chaque événement reporté est revu par une équipe d'experts. Les événements les plus graves sont analysés en détail, le plan d'actions correctif est revu et approuvé au niveau managérial approprié, et les enseignements tirés sont partagés avec les entités du Groupe potentiellement concernées par des situations similaires.

Le Comité industriel et sécurité réunit les Directeurs des cinq Directions Industrielles des branches d'activité mondiale, la Directrice de la Sécurité du Groupe, ainsi qu'un représentant des Business Units mondiales Ingénierie & Construction et Marchés Globaux & Technologies. Il a pour mission d'examiner les risques industriels et la performance sécurité, ainsi que de suivre l'avancement des principales actions de progrès, notamment celles qui concernent les risques les plus importants et/ou les actions transverses. Il se tient six à huit fois par an, sous la présidence d'un membre du Comité Exécutif du Groupe.

L'évolution des performances sécurité et du degré de conformité des opérations aux exigences de l'IMS fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité Exécutif ainsi que par le Comité environnement et société.



## 3.2. Risques liés à la sécurité au travail

### 3.2.1.

#### Description des risques saillants

**Au-delà des risques génériques inhérents à toute activité industrielle, les différents métiers d'Air Liquide comportent des risques plus spécifiques qui peuvent affecter les personnes.**

Les procédés de fabrication entraînent notamment une exposition des collaborateurs et sous-traitants aux risques correspondants (paragraphe 3.3, page 42). Le transport routier, activité majeure pour acheminer les produits chez les clients, entraîne une exposition des conducteurs (collaborateurs ou sous-traitants) et des tiers au risque d'accident de la route (paragraphe 3.4, page 44).

En outre, les sites industriels utilisent de nombreux moyens de levage motorisés, qui présentent des risques spécifiques liés à la manutention (collision, chute d'emballages, etc.) et dont la conduite requiert formation et habilitation.

### 3.2.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

L'évaluation des risques aux postes de travail permet d'assurer un lieu de travail sûr pour tous, avec la mise en place de mesures de prévention adaptées à la configuration de l'environnement de travail et aux besoins des collaborateurs. Ainsi, chaque poste de travail a fait l'objet d'une analyse des risques en respectant les étapes suivantes :

- identification des risques liés aux tâches à réaliser ;
- évaluation de leur gravité, de la probabilité de survenance ;
- identification des points critiques ; et enfin
- identification et mise en place des mesures de prévention.

Les habitudes de travail, les mauvaises postures, les voies d'accès, etc., sont également prises en compte dans ces analyses.

Dans le cadre de ses activités, Air Liquide peut avoir recours à des prestataires sous-traitants. Dans ce cas, le Groupe veille à ce que le niveau d'exigence et de rigueur en matière de sécurité pour les sous-traitants soit équivalent au niveau attendu pour les collaborateurs du Groupe. Pour cela, le Groupe inclut dans les contrats signés avec ses sous-traitants la description de ses exigences en matière de sécurité. Les nouveaux fournisseurs font l'objet d'une évaluation technique couvrant notamment les sujets de sécurité et de fiabilité.

### 3.2.3.

#### Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Air Liquide s'appuie sur des actions continues de sensibilisation des équipes au travers de formations spécifiques liées à la connaissance de ces risques industriels qui peuvent affecter les personnes et aux mesures d'atténuation de ces risques. Chaque collaborateur travaillant sur un site industriel bénéficie d'un parcours de formation et d'habilitation spécifique à son poste de travail et est équipé des équipements de protection individuelle lui permettant ainsi d'exécuter ses tâches dans les meilleures conditions. Des équipements de protection collective sont également installés dans les différents ateliers, si besoin.

La sécurité est un engagement collectif et une responsabilité de chacun. Depuis leur création en 2013, Air Liquide s'attache à faire respecter les **règles vitales de sécurité**, dans chaque site et à chaque instant. Chaque personne travaillant pour Air Liquide, qu'il s'agisse d'un collaborateur ou d'un sous-traitant, doit connaître ces règles, les suivre et toujours intervenir s'il y a un risque de conditions ou de comportement dangereux. Le sens de chaque règle est largement partagé au sein du Groupe et avec les sous-traitants. Les règles vitales de sécurité sont en vigueur dans

tous les pays et sont traduites dans au moins 10 langues. La Direction Système Industriel et Sécurité met à la disposition des entités des supports variés de communication, de sensibilisation et de formation.



#### EN EUROPE, AIR LIQUIDE ORGANISE DES TROPHÉES DE LA SÉCURITÉ

Fin novembre 2023, s'est tenue la 13<sup>e</sup> cérémonie des trophées européens de la sécurité. Les précédentes éditions ont permis de franchir une étape dans l'amélioration de la culture sécurité du Groupe. Cette édition 2023 des « European Safety Awards » était l'occasion de se focaliser sur la connaissance et la compréhension des risques sécurité, un pré-requis nécessaire dans la culture sécurité d'Air Liquide. La thématique « Plus sûr ensemble » a permis de travailler encore davantage sur la sensibilisation aux risques sécurité pour une prévention proactive, et a mis en avant certaines initiatives déployées par des entités européennes autour de la connaissance et la maîtrise des risques sécurité auprès des clients et des patients, des sous-traitants et des collaborateurs.



### LES RÈGLES VITALES DE SÉCURITÉ



Je ne travaille pas sous l'influence de drogues ou d'alcool.



Je ne fume pas en dehors des zones réservées.



Je porte les équipements de protection individuelle (EPI) exigés pour la tâche et la zone de travail.



Je porte un détecteur portable dans les zones prescrites.



Je n'entre jamais dans un espace confiné sans analyser et maîtriser le risque.



J'interviens uniquement lorsque les risques sont identifiés et formalisés.



J'applique les procédures de consignation avant de travailler sur tout équipement contenant potentiellement des énergies.



Je ne désactive pas un Élément Important pour la Sécurité (EIS) sans appliquer le mode dégradé ou les mesures compensatoires.



Je porte un équipement anti-chute lorsqu'il est requis.



Je ne passe pas sous une charge suspendue.



Je sécurise le chargement des véhicules.



J'attache toujours ma ceinture de sécurité quand je suis dans un véhicule en mouvement.

Lorsque Air Liquide fait appel à des sous-traitants dans le cadre de ses activités, les contrats intègrent des clauses relatives à la sécurité, et le Groupe communique aux sous-traitants les valeurs, les standards et les normes en vigueur en matière de sécurité qu'ils doivent respecter. Les consignes de sécurité sont largement partagées, compréhensibles et détaillées dans l'organisation du travail avec les sous-traitants qui sont supervisés lors de l'exécution des prestations. Enfin, Air Liquide évalue la performance sécurité des sous-traitants une fois la tâche accomplie et favorise le partage sous la forme de retours d'expérience.



### DES MOMENTS PRIVILÉGIÉS POUR RENCONTRER LES SOUS-TRAITANTS EN POLOGNE

Chaque année, Air Liquide Pologne organise une semaine de la sécurité en septembre. C'est une occasion supplémentaire de rencontrer les sous-traitants, les transporteurs et les principaux clients avec lesquels le Groupe travaille chaque jour. Cela permet ainsi d'insuffler une dynamique différente au sujet de la sécurité, qui fait partie des formations régulières. Cette semaine a été ponctuée par de nombreuses activités, dont la simulation de chute de hauteur ou l'extinction

d'un feu simulé, une mise en situation de travail en hauteur, une simulation à l'aide de lunettes de réalité virtuelle imitant la conduite sous l'influence d'alcool et de drogue, ou encore des consultations avec un kinésithérapeute. Cette approche garantit que la sécurité, valeur fondamentale d'Air Liquide, soit partagée avec ses partenaires commerciaux, car ce n'est qu'ensemble que cette culture sécurité peut profiter à tous.



**Le non-respect des règles vitales de sécurité par n'importe quelle personne travaillant sur un site Air Liquide est un acte grave qui peut entraîner des mesures disciplinaires adaptées, pouvant aller jusqu'à l'exclusion**



## 3.2.4.

**Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité**

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt est un des indicateurs de suivi de la performance sécurité. Comme illustré dans le graphique ci-contre, ce taux de fréquence s'est amélioré progressivement au fil des années pour les collaborateurs Air Liquide et les sous-traitants.

Le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des collaborateurs Air Liquide et des intérimaires affiche une légère augmentation de +4 % et tend vers 1,0 à fin 2023, comparé à 0,9 à fin 2022.

Le Groupe a mis et continuera de mettre tout en œuvre pour analyser les accidents survenus afin d'en tirer les enseignements et ainsi éviter qu'ils ne se produisent à nouveau. Pour parvenir à une réduction significative et durable des accidents avec arrêt de travail, Air Liquide doit maintenir une vigilance à chaque instant et poursuivre les actions de sensibilisation et de prévention afin de renforcer la culture sécurité au sein des équipes.

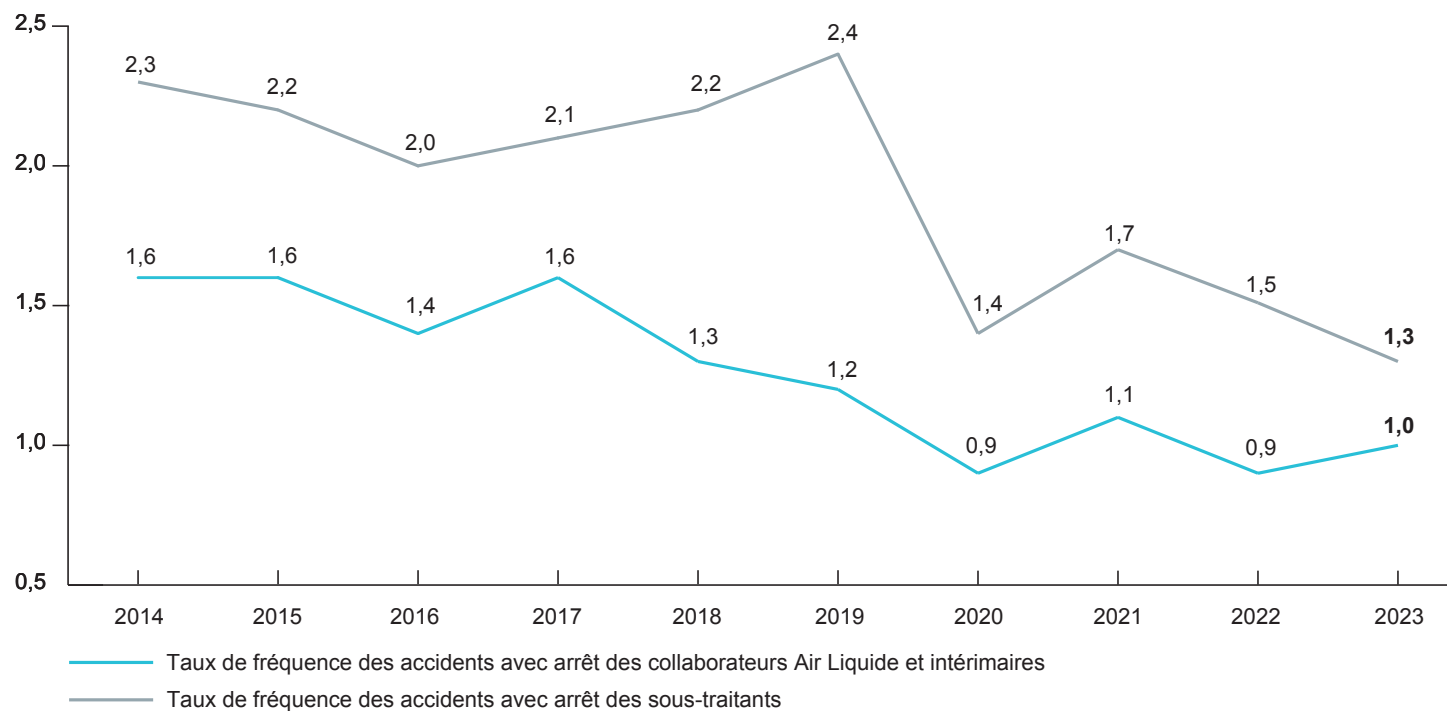
Concernant les sous-traitants, sur le long terme, le taux de fréquence des accidents avec arrêt s'est amélioré. En 2023, le nombre d'accidents de travail avec arrêt des sous-traitants a diminué de -16 %, faisant ainsi baisser significativement le taux de fréquence correspondant. Toutefois, des efforts restent à faire pour réduire encore le nombre d'accidents pour les opérateurs et

conducteurs sous-traitants et ainsi atteindre un niveau de performance sécurité similaire à celui des collaborateurs du Groupe.

Air Liquide est conscient que la maîtrise des risques pour les sous-traitants est un défi : le processus de gestion de ceux-ci comprend plusieurs phases dans lesquelles interviennent

différentes parties prenantes et le « profil de marché » de ceux-ci peut créer des conditions défavorables (ex. : un taux de rotation élevé des conducteurs, un choix limité de sous-traitants, une faible culture locale de la sécurité). Afin d'améliorer la performance sécurité de ses sous-traitants, le Groupe a identifié les principaux axes

de travail en 2020 (types de contrats, métiers, géographies, etc.) et les bonnes pratiques (en interne et grâce à des références externes), et des actions d'amélioration sont progressivement mises en œuvre (paragraphe 3.2.3, page 39).

**Taux de fréquence des accidents avec arrêt <sup>(a)</sup> des collaborateurs Air Liquide et des sous-traitants**

(a) Nombre d'accidents avec au moins un jour d'arrêt par million d'heures travaillées.

## 3.3. Risques liés à la sécurité des procédés industriels

### 3.3.1.

#### Description des risques saillants

La prise en compte des risques industriels doit débuter au moment de la phase de conception des futures installations. Lors de la réalisation des installations, le défaut de mise en place d'une organisation rigoureuse de prévention affecterait la capacité de coordination des multiples corps de métier et les exposerait à des risques d'accident.

En se fondant sur les travaux de prévention des risques menés par Air Liquide depuis de nombreuses années, les risques saillants liés aux procédés industriels sont :

- l'exposition à des sources d'énergie, des fluides et des émissions dangereuses telles que l'électricité, la pression, la vapeur, l'eau chaude, des températures élevées ou très basses ;
- les incendies résultant, notamment, de produits et matériaux inflammables ou d'installations électriques ; et
- l'exposition des personnes à la poussière et aux produits chimiques dangereux par inhalation, ingestion ou contact avec la peau.

### 3.3.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

À l'instar de toute activité de production (production primaire et conditionnement), de distribution et de recherche, le Groupe et ses sous-traitants sont exposés à des risques liés à la sécurité des procédés.

Les risques liés à la sécurité des procédés sont analysés selon différentes méthodes, notamment la méthodologie HAZOP (HAZard and OPerability analysis). Une équipe pluridisciplinaire contribue à l'exhaustivité de l'identification des scénarios crédibles qui pourraient conduire à une situation critique, en prenant en compte les événements redoutés identifiés à travers les analyses des risques procédés et HSE (Hygiène Sécurité Environnement). Sur cette base, chaque filiale du Groupe doit décliner au niveau de chacun de ses sites industriels les mesures destinées à prévenir les risques identifiés.

En complément des risques génériques, chaque filiale, sous la supervision de son Directeur Général, identifie régulièrement les risques spécifiques liés à ses activités de production et de conditionnement. L'objectif est d'identifier les dangers de manière globale et pour chaque installation, afin d'en évaluer les risques et de mettre en place les mesures de prévention nécessaires.

### 3.3.3.

#### Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

La sécurité des procédés industriels est un sujet complexe dans la mesure où, bien que rares, les incidents peuvent conduire à des conséquences très graves avec plusieurs décès. Pour s'assurer que les opérations prennent efficacement en compte ce risque, Air Liquide a mis en place des plans d'actions spécifiques dont l'objectif est de mettre sous contrôle les risques les plus graves liés aux procédés industriels. Ils sont dotés des ressources appropriées (expertise et budgets) et suivent une feuille de route.



## La gestion des urgences industrielles

En cas d'urgence, la toute première responsabilité du Directeur Général de l'entité est d'analyser sa nature, d'évaluer à la fois la gravité de la situation et les impacts potentiels sur la base des risques préalablement identifiés, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes. Un système d'astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 reçoit les appels d'urgence et contacte les personnes chargées de mettre en place une réponse adéquate, au niveau local.

Un plan de continuité d'activité adapté à chaque entité décrit la séquence préalablement définie d'actions qui permettra la continuation ou le rétablissement des fonctions opérationnelles, des ressources informatiques, des réseaux et installations en cas de perturbation inattendue du service. L'objectif de ce plan est de protéger les personnes et les biens et de limiter l'impact de la perturbation sur les activités de l'entité.

Des exercices sont régulièrement effectués, sur des scénarios diversifiés, et les résultats et les enseignements tirés sont documentés, venant ainsi nourrir le plan de continuité d'activité.



### UN PLAN D'OPÉRATION INTERNE REPENSÉ SUR LE SITE DE CASTRES (FRANCE) GRÂCE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Être bien préparé aux situations d'urgence est essentiel pour réagir de manière adaptée et en limiter les impacts. Pour garantir cette anticipation, l'existence et la mise à jour régulière d'un Plan d'Opération Interne (POI) est clé. À Seppic Castres, site classé Seveso seuil haut, ce POI est testé au moins une fois par an lors d'un exercice réalisé conjointement avec les pompiers. Chaque mois, l'équipe de seconde intervention de Seppic, qui intervient en soutien des pompiers, suit une formation sur le terrain, mettant ainsi en pratique l'un des scénarios prévus dans le POI. En 2023, le site a repensé son POI pour le rendre encore plus opérationnel en profitant de nouveaux outils et technologies disponibles (ex. : solution de comptage semi-automatique du personnel avant le point de rassemblement, station météo mobile, écrans de communication, matrice de compétence pour la formation de l'équipe d'intervention de Seppic).

### 3.3.4.

## Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Tout comme pour la sécurité des collaborateurs et des sous-traitants, les filiales reportent de manière régulière tous les événements liés à la sécurité des procédés dans l'outil de reporting du Groupe. Chaque mois, chaque événement reporté est revu par une équipe d'experts procédés industriels. Les événements les plus graves sont analysés en détail, présentés au Comité industriel et sécurité (paragraphe 3.1, page 37), et les enseignements tirés sont partagés avec les entités du Groupe potentiellement concernées par des situations similaires.

L'avancement des plans d'actions spécifiques visant à mettre sous contrôle les risques les plus graves liés aux procédés industriels fait l'objet d'un suivi régulier par la Direction Générale du Groupe.

Le processus de gestion des risques liés aux procédés industriels est soumis à des audits réguliers par le département d'Audit Industriel du Groupe.



## 3.4. Risques liés à la sécurité sur la route

### 3.4.1. Description des risques saillants

Air Liquide livre des produits à ses clients et patients par la route dans 72 pays <sup>(1)</sup>. Chaque année, les véhicules de livraison, les commerciaux et les techniciens d'intervention parcourent plusieurs centaines de millions de kilomètres. Le non-respect du Code de la route ou le défaut d'entretien régulier des véhicules exposerait les conducteurs et les tiers à des risques d'accident accrus.



### 3.4.2. Procédures d'évaluation régulière

Air Liquide s'appuie sur un programme structuré pour atténuer les risques sur la route. Ce programme a été renforcé en 2020 par la mise à jour du référentiel des exigences internes. Les opérations sont évaluées et auditées régulièrement sur le respect de ce référentiel.

### 3.4.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Le programme pour la sécurité sur la route repose sur plusieurs actions d'atténuation et de prévention, dont les principales consistent à :

- équiper les véhicules de technologies permettant d'assister le conducteur, de l'avertir en cas de danger ou de le protéger en cas d'accident. C'est un domaine qui évolue rapidement, et Air Liquide s'attache à déployer les meilleures technologies, que ce soit pour sa propre flotte de véhicules ou pour celle des transporteurs professionnels agissant pour son compte. Environ 60 % de la flotte de véhicules lourds est déjà équipée, et l'objectif est d'atteindre 80 % dans les prochaines années ;
- sensibiliser régulièrement les conducteurs professionnels et occasionnels aux comportements sûrs sur la route ;
- développer la fonction de conducteurs experts (en conduite et en opérations de chargement/déchargement) qui encadrent les nouveaux conducteurs et servent de modèles au sein de leur organisation. Identifiés sur la base de critères techniques, ces conducteurs experts contribuent activement à forger l'état d'esprit sécurité des conducteurs et participent à l'amélioration des processus de formation et d'habilitation.



#### AIR LIQUIDE INDONÉSIE PLÉBISCITE LA TECHNOLOGIE POUR VAINCRE LES CAS DE FATIGUE AU VOLANT

La fatigue et la distraction sont les principaux facteurs d'accidents de la route. Le système déployé dans le groupe de pays (cluster) Asie du Sud-Est permet de collecter, visualiser et analyser le comportement de chaque conducteur. Une étroite collaboration entre les conducteurs, les conducteurs experts et les managers est la clé du succès. La combinaison de ces éléments technologiques avec un partage des meilleures pratiques entre les entités du programme de prévention des risques routiers a permis à Air Liquide Indonésie d'améliorer significativement la sécurité sur la route. En complément de la technologie, l'analyse des causes profondes et le bien-être des conducteurs sont des facteurs clés de ces progrès.

(1) Hors Russie où les entités sont hors périmètre de consolidation, suite à la perte de contrôle constatée au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## 3.4.4.

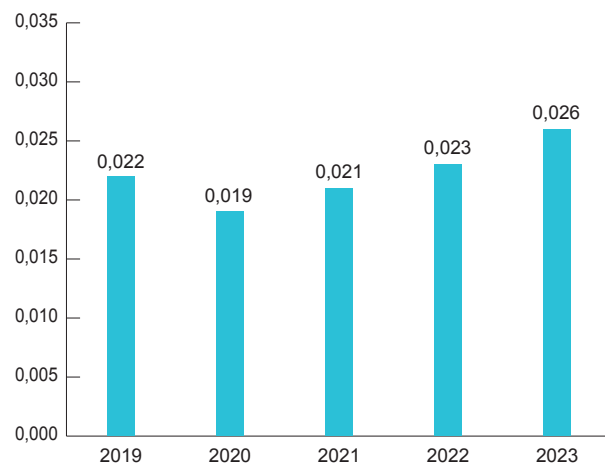
## Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

En ce qui concerne les risques liés à la sécurité sur la route, l'année 2023 affiche une légère dégradation des performances par rapport à l'année précédente. Elle a été marquée par le décès d'un collaborateur conducteur de poids lourd lors d'un accident de la route. Par ailleurs, plusieurs accidents impliquant un véhicule Air Liquide ont malheureusement conduit au décès de tiers.

L'analyse des accidents de la route de ces dernières années a mis en évidence certaines

causes récurrentes, telles que la fatigue ou la distraction pendant la conduite. Le programme 2021-2025 d'Air Liquide de mise en œuvre des technologies digitales d'aide à la conduite et de prévention de la fatigue se poursuit, ainsi que l'accompagnement des changements de comportements au volant dans toutes les géographies où le Groupe opère. Ces initiatives permettent progressivement d'améliorer la sécurité du transport sur la route.

### Sécurité sur la route : taux de fréquence des accidents graves évitables avec blessés <sup>(a)</sup>



(a) Par million de km parcourus par des camions de plus de 3,5 tonnes.



### EN AMÉRIQUE, AIR LIQUIDE PROMeut SES CONDUCTEURS ET LA SÉCURITÉ SUR LA ROUTE

Aux États-Unis, Airgas organise chaque année la semaine nationale de reconnaissance des conducteurs. Cette campagne encourage le management et les équipes à montrer leur reconnaissance envers les conducteurs d'Airgas en les honorant localement. Elle met en avant les efforts continus des chauffeurs pour livrer les produits à temps aux clients en toute sécurité et leur contribution générale à la sécurité des routes et autoroutes. Les conducteurs s'engagent en donnant des conseils de prévention et en rappelant les responsabilités de chacun sur la route. Ces comportements renforcent le message du programme Groupe d'Air Liquide : « Tous ensemble, rendons la route plus sûre parce que nous nous en soucions. »

En 2023, Air Liquide Argentine a organisé sa semaine de la sécurité routière avec le soutien de sa Direction, des services Achats et Logistique, des activités commerciales, des conducteurs experts et des dirigeants de tous ses transporteurs. Tout au long de la semaine, les webinaires et les activités organisés ont impliqué collaborateurs, sous-traitants et conducteurs. La semaine s'est clôturée par un moment de reconnaissance des meilleurs conducteurs des partenaires transporteurs avec la présence de leurs familles. Les meilleures suggestions d'amélioration remontées au cours de cette semaine seront reprises et mises en œuvre dans tous les pays d'Amérique latine dès 2024.



## 3.5. Risques liés à la sécurité des produits

### 3.5.1. Description des risques saillants

**Les propriétés intrinsèques des gaz industriels et médicaux fabriqués, transformés ou conditionnés par le Groupe les classent dans la catégorie des matières dangereuses. Leur utilisation est sûre, sous réserve du respect des bonnes pratiques et des recommandations d'usage.**

Au-delà des risques inhérents aux propriétés intrinsèques des gaz, d'autres risques sont également à considérer, comme par exemple :

- le risque de défaillance des systèmes de livraison de gaz aux clients et aux patients, pouvant entraîner un défaut dans l'approvisionnement, en qualité ou en volume, qui pourrait notamment avoir un impact sur la santé d'un patient ;
- le risque lié à un éventuel non-respect des normes et réglementations particulières, notamment dans le domaine de la Santé, avec le risque de non-conformité des produits et des services mis en œuvre pour les patients.

### 3.5.2. Procédures d'évaluation régulière

Le processus de veille réglementaire intégré dans le système de gestion industrielle (IMS) en place dans chaque filiale d'Air Liquide (paragraphe 3.1, page 37) permet de s'assurer de la conformité des produits avec toute évolution réglementaire applicable à ceux-ci.

De la même façon, la procédure IMS de gestion du développement des produits inclut, dès leur conception, l'analyse des risques associés, y compris le fait de pouvoir les utiliser en toute sécurité.

### 3.5.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque équipement de stockage de gaz est équipé d'une étiquette faisant apparaître, entre autres, le nom du produit et les risques associés.

Dans le cas particulier des bouteilles de gaz, la couleur de l'ogive est différente selon le risque principal du gaz contenu. Les fiches de données sécurité rappellent les risques de chacun de ces gaz. Les bouteilles sont équipées d'un chapeau protégeant le robinet qui doit être manœuvré à la main et dont les raccords sont différents selon les gaz afin d'éviter tout raccordement erroné. Leur stockage est réglementé et doit se faire dans un endroit dédié.

### 3.5.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Les clients d'Air Liquide sont invités à faire remonter au service clients du Groupe tout incident lié à l'utilisation des produits d'Air Liquide.

Dans le cadre des activités Santé, des processus spécifiques tels que la pharmacovigilance (pour les produits ayant le statut de médicament) et la matériovigilance (pour les produits ayant le statut de dispositif médical) sont définis pour garantir la remontée d'incidents concernant ces produits, de la part des professionnels de santé ou des patients :

- la pharmacovigilance a pour objet la surveillance, l'évaluation, la prévention et la gestion du risque d'effet indésirable résultant de l'utilisation des médicaments. Le système mis en place au sein d'Air Liquide Santé International a une couverture mondiale et permet ainsi de constamment surveiller et évaluer le rapport bénéfice/risque des gaz médicaux. La pharmacovigilance étant une science très réglementée par les autorités de santé, Air Liquide Santé International met également en œuvre une veille réglementaire. Cette activité vise à identifier et analyser les textes applicables (lois, bonnes pratiques, etc.) afin d'assurer la conformité de réalisation de ces opérations selon les standards définis ;
- la matériovigilance a pour objectif d'éviter que ne se (re)produisent des incidents et risques d'incidents graves mettant en cause des dispositifs médicaux, en prenant les mesures préventives et/ou correctives appropriées. Air Liquide dispose d'équipes spécialisées dans ses filiales pour analyser et traiter tout événement ou risque d'incident survenant lors de l'utilisation de dispositifs médicaux ou signalés par les fabricants ou les autorités de santé. Ces spécialistes évaluent le risque et informent systématiquement le fournisseur et les autorités sanitaires lorsque cela est nécessaire, tout en restant en relation avec les différentes parties prenantes jusqu'à la clôture du signalement.

## 3.6. Risques liés à la sûreté des personnes

**La sûreté des personnes fait partie des priorités du Groupe. Elle incarne le principe fondamental de responsabilité que le Groupe met en œuvre. Les équipes de sûreté ont le devoir de relayer ce principe. C'est un alignement par rapport aux valeurs du Groupe qui favorisent une intégration globale des collaborateurs et des parties prenantes externes telles que les clients, les fournisseurs et les sous-traitants, les visiteurs, les communautés riveraines aux sites ou les Actionnaires.**

### 3.6.1.

#### Description des risques saillants

**Au-delà des risques endogènes, c'est-à-dire ceux générés par sa propre activité (accident du travail, accident industriel, etc.), le Groupe peut aussi être confronté à des risques exogènes diffus (non générés par sa propre activité et qui proviennent de l'extérieur).**

L'exposition des collaborateurs et des parties prenantes externes citées ci-dessus à ces menaces peut prendre la forme d'agressions verbales ou physiques, de vols, ou bien encore de crises mineures ou majeures (ex. : le conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine, les conséquences indirectes du conflit armé israélo-palestinien). Il est donc

essentiel pour Air Liquide de bien identifier ces risques et menaces, de les analyser, de les comprendre et de mettre en place des dispositifs de sûreté qui protègent les collaborateurs, qu'ils se trouvent sur leur lieu de travail habituel ou qu'ils voyagent dans un pays à risque.

La cartographie générique des risques liés à la sûreté des personnes s'articule autour de trois typologies :

- le risque politico-sécuritaire ;
- le risque lié au terrorisme ;
- le risque lié à la criminalité.

### 3.6.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

Le Groupe est attentif à l'environnement géopolitique des pays dans lesquels il opère. C'est notamment un critère important dans les décisions d'investissement. La bonne compréhension des environnements où le Groupe s'implante permet d'adopter une posture de sûreté conforme à ses exigences et à son devoir de protection.

La Direction Sûreté du Groupe établit une classification des risques liés à la sûreté pour les pays dans lesquels ses collaborateurs travaillent et voyagent. Elle est notamment basée sur la notation officielle de cinq pays (France, Royaume-Uni, Canada, États-Unis et Australie) ainsi que sur l'évaluation réalisée par le prestataire mondial de sûreté du Groupe. Sur une échelle de quatre niveaux de risque, elle permet au Groupe de déterminer et de mettre en œuvre le niveau adéquat de mesures de sûreté correspondant au niveau de menace identifié. La survenance d'événements graves ou répétés conduit à reconsidérer le niveau de risque d'un pays. Le responsable d'un pays doit approuver le niveau de risque lié à la sûreté déterminé pour ce pays.

En 2023, pour ce qui concerne les pays dans lesquels Air Liquide est implanté, quatre sont classés à très haut risque (Burkina Faso, Mali, Nigeria et Ukraine), dix sont à risque élevé. Les autres se répartissent entre risque modéré et risque faible.

En parallèle de cette classification, Air Liquide met en place une veille des menaces. La capacité de collecter, trier et analyser les informations permet de bien comprendre les environnements spécifiques dans lesquels les collaborateurs travaillent en discernant les menaces et en anticipant d'éventuels incidents, crises ou modifications de l'environnement structurel ou conjoncturel des pays dans lesquels le Groupe opère. Le cas échéant, Air Liquide met à jour les règles de sûreté et de voyage pour limiter l'exposition de ses collaborateurs et adopte des postures conservatrices de sûreté pour protéger les plus exposés.

Dans certaines circonstances fortuites, les collaborateurs peuvent faire face à des actes illégaux, délictueux ou criminels. Il est important de les détecter, de les analyser et de les comprendre afin de mieux protéger les collaborateurs et de réduire le risque d'occurrence. En 2023, le Groupe s'est lancé dans une revue systémique des incidents afin de mieux comprendre la typologie, la fréquence et le niveau d'impact sur ses opérations.

Dans l'ensemble de ses filiales, le Groupe dispose de correspondants sûreté, formés régulièrement pour adopter la posture de sûreté adéquate et mettre en œuvre les mesures de sûreté qui protègent les collaborateurs.

## 3.6.3.

**Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves**

Sur la base de l'évaluation des risques, la Direction Sûreté du Groupe définit et coordonne la mise en œuvre des mesures adaptées visant à limiter l'exposition des collaborateurs à d'éventuels impacts négatifs lors d'une crise ou d'un incident. Elle dispose d'une panoplie de mesures pouvant être déployées, en fonction du niveau de risque identifié, dans l'ensemble des filiales pour protéger les collaborateurs et les parties prenantes externes énoncées plus haut :

- des dispositifs de sûreté actifs et passifs dans l'ensemble des sites. Par exemple, une clôture sécurisée, un processus d'accès maîtrisé, un système de gardiennage et de surveillance adapté, et enfin une capacité d'intervention et de riposte en cas d'intrusion sont les fondamentaux de la politique de protection des sites du Groupe ;
- des revues de sûreté faites de manière systématique par les Officiers de Sûreté afin de s'assurer du bon niveau de protection des collaborateurs et des sites ;
- des processus de gestion de crise et de continuité d'activité pour faire face à des environnements de crise et limiter l'impact tant sur les collaborateurs que sur les organisations ;
- une analyse des incidents les plus graves faite par la Direction Sûreté du Groupe en

collaboration avec les entités locales pour adapter les règles de sûreté. Des dispositifs de caméras de surveillance sont mis en place afin d'enregistrer les points les plus critiques d'un site et visualiser a posteriori les enregistrements pour comprendre l'origine des intrusions éventuelles ;

- une série de mesures destinées à protéger le voyageur tout au long de son déplacement :
  - la sensibilisation sûreté pour les collaborateurs qui voyagent dans les pays les plus risqués afin de les informer des menaces éventuelles et des mesures à appliquer,
  - toute demande de réservation de voyage vers un pays à très haut risque ou à risque élevé est soumise à un circuit de validation par la hiérarchie, puis par l'Officier de Sûreté de la géographie concernée, qui peut même interdire le voyage,
  - l'envoi d'alertes aux voyageurs afin de leur signaler les incidents les plus importants lorsqu'ils sont en déplacement,
  - une application dédiée à la disposition des voyageurs pour informer d'une menace imminente et ainsi pouvoir les secourir au plus vite ;

- des formations en ligne en collaboration avec les Ressources Humaines pour familiariser les collaborateurs à des environnements nouveaux. Les différences socio-culturelles sont des éléments importants d'intégration qu'il faut comprendre et assimiler et qui permettent une meilleure intégration multiculturelle.

Dans un pays à très haut risque, ces mesures de sûreté sont renforcées.

De façon plus globale et dans une démarche responsable, le Groupe interagit avec certaines communautés environnantes les plus démunies en mettant en œuvre des actions au bénéfice de celles-ci. Dans certains « townships », comme au Brésil ou en Afrique du Sud, des emplois locaux sont proposés pour mieux intégrer ces communautés et réduire le risque de malveillance.

La fonction sûreté chez Air Liquide s'inscrit fondamentalement dans une logique de bienveillance de par son positionnement d'anticipation, de prévention et de protection. La Direction Sûreté du Groupe agit comme un acteur conscient du devoir de vigilance et du respect des valeurs du Groupe dans ses missions au quotidien.

## 3.6.4.

**Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité**

Le Groupe s'est doté d'un dispositif de remontée des incidents qui, en fonction du niveau de gravité, déclenche un processus de revue de ces incidents. De manière singulière, ce dispositif permet de comprendre l'origine de la malveillance et d'agir localement sur les règles de sûreté en place pour protéger les collaborateurs et tierces parties.

Un dispositif de revue de sûreté permet d'évaluer le niveau de protection d'une filiale en matière de sûreté en fonction du niveau de menace dans un pays et de son niveau de sensibilité. Cette classification permet d'évaluer si les dispositifs de sûreté sont bien déployés dans les filiales afin de garantir le niveau de protection adéquat pour les collaborateurs et les sous-traitants.

Ces dispositifs sont suivis par les Officiers de Sûreté régionaux et le Directeur Sûreté du Groupe. Ils permettent d'adapter la posture de sûreté en fonction d'évènements ou de crises particuliers.



# 4

## Environnement

Agir dans notre entreprise, avec nos partenaires, pour la planète

- > 4.1. Risques liés au climat
- > 4.2. Risques liés à la gestion de l'eau

# Environnement

**La Direction du Développement Durable du Groupe, sous la supervision directe d'un membre du Comité Exécutif, définit la stratégie du Groupe sur les enjeux environnementaux. Elle est garante du déploiement de cette dernière et de la définition et du suivi des indicateurs clés de performance associés. Elle est également responsable de la communication interne et externe en matière de développement durable afin de mettre en lumière les réalisations du Groupe, ainsi que de la communication réglementaire pour les informations extra-financières.**

Au-delà de la démarche globale de Développement Durable du Groupe, des collaborateurs se sont engagés à titre volontaire pour mettre en place des initiatives locales au sein de leur entité. Dénommés « Sustainability Ambassadors », les plus de 600 membres présents dans les différentes géographies du Groupe contribuent à la sensibilisation des collaborateurs, à la recherche de solutions pour la protection de l'environnement et au partage de bonnes pratiques.



## LES « SUSTAINABILITY AMBASSADORS » SE MOBILISENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout au long de l'année et partout dans le monde, des initiatives ont été organisées par le réseau volontaire des Sustainability Ambassadors pour promouvoir le développement durable, sensibiliser et inciter à passer à l'action sur les questions environnementales. À titre d'exemple :

- promouvoir le développement durable : concours sur les meilleures initiatives développement durable en Amérique latine, calcul de son empreinte carbone, participation à des ateliers

pour réduire son empreinte environnementale au quotidien en Europe ;

- sensibiliser : participation à des conférences externes et internes comme le « Sustainability Talk » dans l'Île de Taïwan ;
- passer à l'action : collectes de déchets en France, en Asie, activités de plantation d'arbres au Canada, organisation d'une « Semaine du développement durable » dans plusieurs géographies, initiatives pour recycler les déchets à Singapour.



## 4.1. Risques liés au climat



### 4.1.1.

#### Description des risques saillants

En tant qu'industriel responsable, Air Liquide reconnaît l'importance et l'urgence du traitement des sujets climatiques. Le Groupe entend contribuer à la neutralité carbone en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de valeur, couvrant les émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1), indirectes liées aux approvisionnements en électricité et en vapeur (scope 2), ainsi que les émissions du scope 3, qui comprend les autres émissions indirectes déclarées.

Afin de lutter contre le changement climatique, Air Liquide prend en compte les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), telles qu'exprimées dans les rapports d'évaluation, dont le sixième publié en 2021, et les rapports spéciaux. Le Groupe a pour ambition de participer activement à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, qui définit un cadre mondial visant à éviter un changement climatique dangereux en limitant le réchauffement de la planète à un niveau nettement en dessous de 2 °C par rapport au niveau préindustriel, et en poursuivant les efforts pour le limiter à 1,5 °C. Le Rapport spécial du GIEC « Réchauffement planétaire de 1,5 °C » publié en 2018 indique que l'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris, maintenir l'élévation de température moyenne sous 1,5 °C, nécessite d'atteindre la neutralité carbone, à l'échelle de la planète, en 2050.

Les émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités et les phénomènes météorologiques exceptionnels du fait du changement climatique peuvent impacter l'environnement et les personnes.

#### Risques climat liés aux émissions de gaz à effet de serre (GES)

Ils peuvent notamment avoir les conséquences suivantes sur les personnes et l'environnement :

- le développement massif d'énergies renouvelables utilisées pour réduire les émissions de GES peut avoir un impact sur les communautés locales ;
- de par ses conséquences sur le réchauffement climatique, les émissions de GES peuvent avoir un impact sur l'environnement, notamment sur les ressources en eau ou le rendement des cultures.

La transition vers une économie neutre en carbone conduit le Groupe à mettre en œuvre de nouvelles technologies et à développer de nouveaux marchés. Ces changements, qui reposent principalement sur la création de postes ou l'évolution de postes existants, impliquent donc une transformation des compétences des collaborateurs afin de maintenir leur employabilité.

#### Risques climat liés à l'impact physique

Air Liquide exerce ses activités dans certaines régions du monde exposées à une évolution (en sévérité et/ou en fréquence) des phénomènes météorologiques exceptionnels du fait du changement climatique. Ces phénomènes peuvent avoir des incidences négatives sur les personnes qui se distinguent de la manière suivante :

- les risques aigus déclenchés par des événements tels que les catastrophes naturelles

(tempêtes, ouragans, inondations, etc.), dont la fréquence et la sévérité augmentent et qui pourraient mettre en danger les collaborateurs ou des communautés riveraines lorsque les sites sont endommagés, notamment ceux localisés à proximité des littoraux ou dans des zones pouvant être touchées par des ouragans (golfe du Mexique, Amérique du Nord, Asie du Sud, etc.) ;

- les risques chroniques liés à des changements à plus long terme des modèles climatiques et à la hausse des températures qui pourraient entraîner une dégradation des conditions de travail des collaborateurs dans certaines géographies (vagues de chaleur chroniques dans certaines régions, modification des régimes de précipitation et augmentation de leur variabilité, indisponibilité de certaines ressources, etc.).

## 4.1.2.

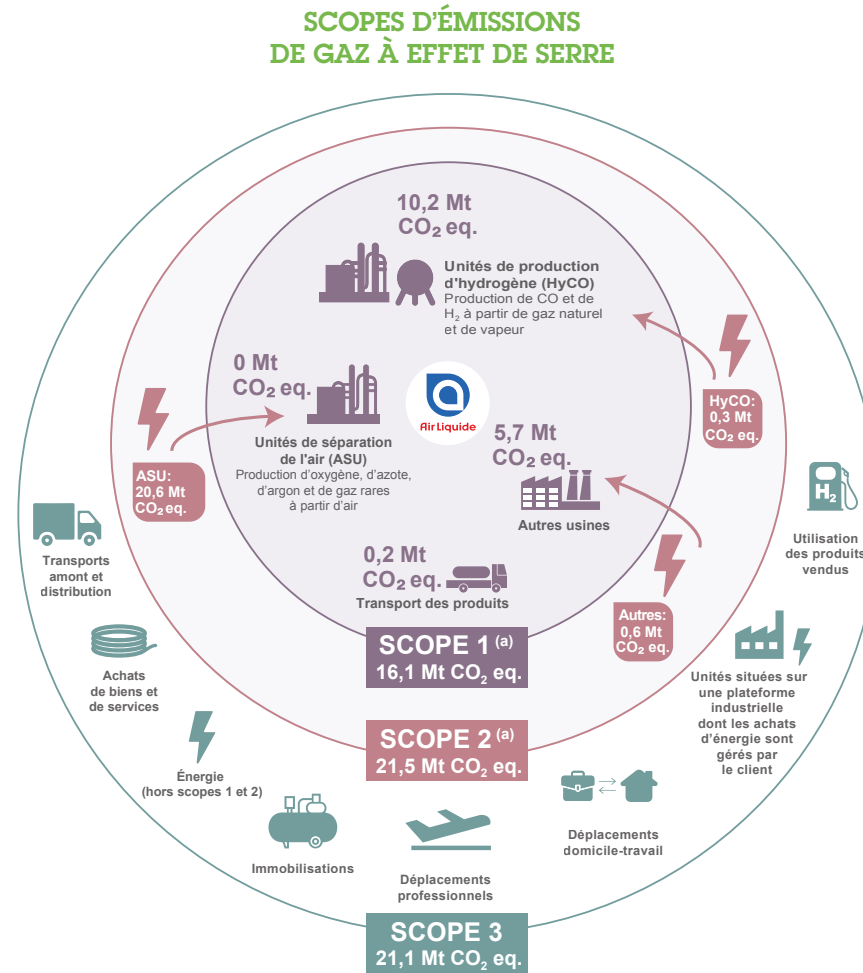
## Procédures d'évaluation régulière

### Risques climat liés aux émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les données liées aux émissions de GES reportées par les entités sont consolidées grâce à un outil de centralisation au niveau du Groupe pour déterminer le bilan carbone trimestriel et annuel d'Air Liquide.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) constituant l'empreinte carbone des entreprises sont catégorisées suivant trois périmètres, appelés « scopes », en fonction de l'origine des émissions. Air Liquide suit cette classification pour le pilotage de son empreinte carbone.

Le bilan d'émissions de GES d'Air Liquide prend en compte les 6 gaz à effet de serre mis en avant par le protocole de Kyoto et est réalisé conformément à la méthode de comptabilité carbone du GHG Protocol proposé par le World Resource Institute et le World Business Council for Sustainable Development.



Les données présentées ont été arrondies au dixième.

(a) Émissions reportées en millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent en utilisant la méthodologie « base marché ». Le reporting prend en compte un minimum de 95 % des émissions de scopes 1 et 2 du Groupe. Il fait l'objet d'un processus d'amélioration continue.

## SCOPE 1

Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) d'Air Liquide proviennent principalement de la production d'hydrogène par reformage de méthane et de la cogénération de vapeur et d'électricité. Ces activités représentent près de 15% des grandes unités de production du Groupe et utilisent des procédés de combustion rejetant du CO<sub>2</sub>. Ces émissions de scope 1 correspondent à la différence de contenu carbone entre le gaz naturel consommé par ces unités et le contenu carbone de leurs produits. Air Liquide comptabilise aussi les émissions directes provenant de la combustion de carburant de sa flotte de camions, ainsi que les pertes de gaz de ses unités de production de CO<sub>2</sub> et de protoxyde d'azote.

## SCOPE 2

Près de 85% des grandes unités de production d'Air Liquide sont des unités de séparation des gaz de l'air, qui utilisent l'air comme seule matière première et qui n'ont recours à aucun procédé de combustion. Elles n'émettent donc pas directement de gaz à effet de serre. L'énergie nécessaire pour les faire fonctionner, presque exclusivement de l'électricité, génère chez les fournisseurs d'électricité des émissions de GES. Le **scope 2** totalise ces **émissions indirectes de GES générées par la production d'électricité et de vapeur achetée à l'extérieur du Groupe**. Air Liquide comptabilise ses émissions de scope 2 en « base marché », directement liée aux contrats d'approvisionnement en place, recommandée par le GHG Protocol <sup>(1)</sup>. Ainsi, les initiatives d'Air Liquide en matière d'approvisionnement en électricité, en particulier l'approvisionnement volontaire en électricité renouvelable, se reflètent directement dans les chiffres d'émissions de scope 2 reportés.

## SCOPE 3

Le Groupe reporte d'autres **émissions indirectes de GES** en scope 3 (catégories 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11 et 13 du GHG Protocol <sup>(2)</sup>) qui concernent les activités Gaz & Services. Les catégories non reportées représentent des émissions non applicables dans le modèle d'affaires d'Air Liquide (8 et 14), ou négligeables (5, 9, 12 et 15).

(1) Le Greenhouse Gas Protocol (organisme responsable de l'élaboration de normes internationales sur le calcul du bilan carbone, aussi appelé GHG Protocol) est le cadre comptable le plus utilisé à l'international pour comprendre, quantifier et gérer les émissions de gaz à effet de serre.

(2) La définition des différentes catégories du scope 3 par le Greenhouse Gas Protocol est disponible à [ce lien](#).

## Évaluation des compétences des collaborateurs pour maintenir leur employabilité

Dans le cadre du développement par Air Liquide de solutions clés pour la transition énergétique, deux branches d'activité sont les plus exposées à l'émergence d'un besoin des collaborateurs en compétences complémentaires pour maintenir leur employabilité : l'Ingénierie & Construction (I&C), où les nouvelles technologies doivent être maîtrisées (ex. : électrolyse, captage et liquéfaction du CO<sub>2</sub>) et la Grande Industrie, où ces technologies sont déployées et exploitées.

I&C conduit périodiquement une évaluation des compétences techniques mettant en perspective les compétences métiers des collaborateurs dans les filières techniques avec les besoins identifiés pour soutenir l'activité prévisionnelle d'I&C. La Business Unit mondiale élabore ensuite des plans d'actions adaptés par domaine d'expertise et par centre d'opérations pour répondre aux besoins clés en développement de compétence.

Au sein de la Grande Industrie, trois métiers ont été identifiés comme plus particulièrement exposés à une transformation de leurs compétences :

- les équipes de production et maintenance sur sites, impactées par la digitalisation et l'automatisation des processus industriels et par la mise en place des centres SIO (« Smart and Innovative Operations ») pour le pilotage à distance des sites de production permettant d'optimiser la consommation et l'achat d'énergie ;

- les équipes commerciales impactées par l'évolution des offres du Groupe et notamment le développement des solutions clés pour la transition énergétique ;
- les équipes en charge du négoce d'énergie dans un contexte de renforcement des achats d'énergie renouvelable.

### Risques climat liés à l'impact physique

Les risques climat liés à l'impact physique sont évalués lors de l'analyse des demandes d'investissements, au même titre que les critères financiers, afin de s'assurer que les mesures associées de gestion des risques sont adaptées, notamment dans la conception des équipements.

Ces risques sont déjà pris en compte, en particulier dans (i) la politique de gestion de l'eau (paragraphe 4.2.3, page 64), qui traite, entre autres, du risque lié à l'eau pour les unités de production pour lesquelles ce risque est avéré, et (ii) des Plans de Continuité d'Activité qui garantissent la résilience des opérations en cas de perturbation, y compris pour les événements climatiques extrêmes.

En 2021 et 2022, des experts d'Air Liquide ont conduit une évaluation préliminaire sur la base de la littérature scientifique. En 2023, le Groupe a mené une étude avec un cabinet de conseil pour évaluer la vulnérabilité des activités du Groupe face aux risques climat liés à l'impact physique.

Plus particulièrement, cette étude a permis :

- de sélectionner deux scénarios climatiques développés par le GIEC : le scénario SSP2-4.5, utilisé comme « business as usual » conduisant à +2,7 °C d'ici à 2100, et le scénario SSP5-8.5, utilisé comme le « worst case scenario » conduisant à +4,4 °C d'ici à 2100. L'horizon temporel à 2040 a été retenu car il correspond à la durée de vie de la majorité des actifs investis et exploités par Air Liquide ;
- de définir l'univers des risques climatiques liés à l'impact physique. À cette fin, une série d'entretiens avec les Directions Industrielles d'Air Liquide ont notamment été réalisés pour identifier les risques les plus significatifs à court, moyen et long terme ;

- d'analyser l'exposition des sites du Groupe en fonction de leur localisation sur la base des deux scénarios et ainsi identifier ceux susceptibles d'être exposés aux risques identifiés d'ici à 2040 ;
- d'analyser la vulnérabilité des sites exposés en déterminant les principaux impacts opérationnels pour chacun de ces sites.

À partir de cette étude, les principaux périls identifiés comme pertinents au niveau du Groupe incluent les températures élevées, la sécheresse et les incendies. Des plans d'atténuation seront établis, si nécessaire, dans les sites vulnérables. En 2024, cette étude servira de base au déploiement du processus de gestion des risques correspondant.



## 4.1.3.

## Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

### Politique et procédures climat

La politique climat, disponible dans le BlueBook <sup>(1)</sup>, consolide les principes régissant la gestion du risque climatique par le Groupe, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur.

Le suivi et l'atteinte des objectifs climat du Groupe reposent sur :

- la procédure interne relative au suivi des émissions de gaz à effet de serre, spécifiant le suivi des obligations réglementaires en vigueur auxquelles le Groupe est soumis en la matière, les méthodologies de calcul harmonisées des émissions des scopes 1 et 2, ainsi que le périmètre et la fréquence de reporting ;
- l'intégration du suivi de la trajectoire CO<sub>2</sub> dans le processus de pilotage du Groupe, notamment le processus budgétaire qui inclut désormais l'allocation d'un budget carbone aux différentes géographies, ainsi qu'un suivi trimestriel par géographie et par métier au niveau du Comité Exécutif ;
- le Comité Groupe de gestion des risques Énergie & Émissions « E-Enrisk » qui revoit les stratégies d'achat d'énergie des entités, examine les engagements les plus significatifs qui lui sont soumis et s'assure de la cohérence des engagements pris avec la stratégie climat du Groupe (tant en amont des décisions d'investissement que pour les actifs existants). Il réunit chaque mois le membre du Comité Exécutif supervisant la branche d'activité mondiale Grande Industrie et la fonction Stratégie du Groupe, le Directeur de la Grande Industrie, le Directeur Marché et Transition Énergétique de la Grande Industrie, la Directrice Énergie, le Directeur Financement et Trésorerie du Groupe, la Directrice Organisation et Méthodes Comptables, le Directeur Développement Durable, la Directrice des Investissements du Groupe et le Directeur de la Stratégie Transition Énergétique de la branche d'activité mondiale Hydrogène Énergie ;
- la revue des décisions d'investissement, prenant en compte les aspects climat, en particulier un prix du CO<sub>2</sub>, ainsi qu'une analyse des opportunités et des risques liés à la transition climatique. Pour tous ses projets, pour toutes les géographies, même celles pour lesquelles il n'y a actuellement pas de prix officiel pour le CO<sub>2</sub>, Air Liquide intègre également dans son processus de décision d'investissement une étude de sensibilité au prix du CO<sub>2</sub>. La politique d'investissement du Groupe décrite dans le BlueBook requiert que cette analyse de sensibilité soit faite avec un prix de 50 euros par tonne de CO<sub>2</sub>, le prix local actuel, ainsi qu'une valeur élevée de 100 euros ou plus par tonne en fonction de la géographie et du contexte ;
- le déploiement du réseau des « Climate Champions » et la revue annuelle du plan de décarbonation des groupes de pays (clusters).

Les « Climate Champions », points de contact de la Direction du Développement Durable, sont chargés de piloter les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du Groupe dans les différents groupes de pays (clusters). Ils coordonnent l'élaboration d'une feuille de route qui définit toutes les mesures opérationnelles requises pour l'atteinte des objectifs ci-dessous. Ils ont pour mission de suivre les indicateurs, le déploiement des projets et de communiquer sur les progrès. Les plans de décarbonation définissent les projets à mettre en œuvre pour contribuer aux objectifs climat du Groupe tels que l'achat d'énergie renouvelable, le captage de carbone sur les unités de production d'hydrogène par reformage de méthane, les programmes d'efficacité énergétique ou de conversion des flottes de véhicules ;

- l'hypothèse de la mise en place, dans les géographies où le Groupe opère, de politiques publiques visant à accélérer la transition vers une économie bas carbone, alignées sur une trajectoire de type « nettement en dessous de 2 °C ».

L'éventuel impact sur les communautés locales en raison du développement massif d'énergies renouvelables (paragraphe 4.1.1, page 51) est revu au cas par cas et de manière *ad hoc* en fonction des sources et des structures contractuelles de l'approvisionnement en énergie renouvelable. À mesure qu'Air Liquide augmente son approvisionnement en énergie renouvelable,

le processus a vocation à être prochainement intégré dans les lignes directrices pertinentes, en particulier lorsque l'approvisionnement provient d'équipements nouvellement construits.

### Objectifs climat du Groupe

Avec son programme de Développement Durable et son plan stratégique ADVANCE à l'horizon 2025, Air Liquide affirme son ambition de décarboner la planète. Cette démarche intègre les activités du Groupe à travers trois axes complémentaires.

AGIR SUR  
LES ACTIFS  
en s'engageant  
à réduire l'impact  
carbone des activités  
de production,  
de distribution  
et de services

AGIR AVEC  
LES CLIENTS  
en innovant pour  
une industrie  
plus propre

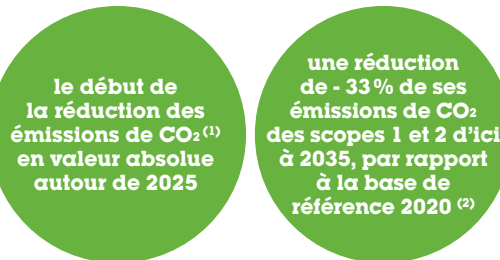
AGIR POUR  
LES ÉCOSYSTÈMES  
en contribuant  
à l'émergence  
d'une société  
bas carbone

**ACTIFS****RÉDUIRE L'IMPACT CARBONE DE SES ACTIVITÉS DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION ET DE SERVICES****Objectifs Climat****Émissions des scopes 1 et 2****Neutralité carbone d'ici à 2050**

avec deux grandes étapes intermédiaires :

La Science Based Targets initiative (SBTi) a validé l'objectif d'Air Liquide de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 en mai 2022 comme conforme à une trajectoire nettement en dessous de 2 °C<sup>(3)</sup>. Le Groupe a été le premier de son secteur à obtenir cette validation de la SBTi.

À ce jour, il n'existe pas de trajectoire sectorielle 1,5 °C pour le secteur de la chimie en général ou pour les gaz industriels en particulier. Néanmoins, Air Liquide a développé ses objectifs climatiques sur la base de différentes études, dont celles du GIEC, notamment le rapport 1,5 °C et celles de l'Agence internationale de l'énergie,



dont la feuille de route Net Zero, publiée en mai 2021, présente des leviers et une trajectoire pour le secteur industriel similaire à celle de la stratégie du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe maintient également son objectif annoncé en 2018 de réduire de -30 % l'intensité carbone<sup>(4)</sup> d'ici à 2025, sur la base des émissions de 2015.

Les trois leviers identifiés par le Groupe permettant de réduire l'empreinte carbone de ses actifs reposent sur l'expertise technologique et opérationnelle d'Air Liquide. Ils s'appuient également sur la mise en place de politiques publiques et de cadres réglementaires permettant en particulier le développement rapide et massif des énergies décarbonées, qui conditionnent la vitesse à laquelle ces leviers peuvent être mobilisés.

**LEVIER 1****S'APPROVISIONNER EN ÉNERGIE BAS CARBONE**

L'ambition d'Air Liquide d'atteindre la neutralité carbone associée à ses actifs se fonde généralement sur l'achat d'électricité à faible teneur en carbone pour alimenter les unités de production de gaz de l'air. Les unités de production d'hydrogène par reformage de méthane peuvent quant à elles être adaptées pour fonctionner à partir de gaz naturel renouvelable.

Afin de réduire ses émissions indirectes liées à l'achat d'énergie (émissions de scope 2), Air Liquide adopte une démarche proactive d'achat d'électricité renouvelable et bas carbone en utilisant plusieurs approches en fonction des conditions locales permettant l'accès à l'énergie renouvelable. La principale approche est la conclusion de contrats d'achat d'électricité renouvelable à long terme.

Néanmoins, le Groupe peut avoir recours à l'achat de certificats tels que des garanties d'origine qui peuvent ou non être associées à la livraison d'électricité, en particulier lorsque l'intégration d'un contrat d'achat physique d'électricité dans le portefeuille d'approvisionnement est difficile ou à des « tarifs verts » dans les zones approvisionnées par des services publics réglementés.

**ILLUSTRATIONS 2023**

En 2023, Air Liquide a notamment signé les contrats suivants :

- deux nouveaux contrats d'achat d'énergie renouvelable à long terme (PPA) avec TotalEnergies et son partenaire Mulilo pour l'approvisionnement d'une capacité totale de 260 MW d'énergies renouvelables au site de Sasol à Secunda, en Afrique du Sud. Il s'agit de la deuxième série de PPA signés par Air Liquide et Sasol, après ceux annoncés avec Enel Green Power ;
- un nouveau PPA avec Vattenfall au Benelux pour une puissance installée de 115 MW. Conclu pour une durée de 15 ans à compter de 2026, ce PPA portera la puissance installée totale de production d'électricité renouvelable mise à la disposition d'Air Liquide à environ 270 MW. La quantité d'électricité fournie par ces capacités représente plus de 70 % de la consommation d'électricité actuelle du Groupe au Benelux. Au total, les PPA signés dans cette région permettront à Air Liquide de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la production d'électricité de près de 8,5 millions de tonnes sur la durée de ces contrats, ce qui est comparable aux émissions générées par plus de 350 000 foyers néerlandais.

(1) Les émissions de CO<sub>2</sub> doivent être comprises comme les émissions de gaz à effet de serre converties en CO<sub>2</sub> équivalent.  
 (2) En tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent des scopes 1 et 2, en « base marché », retraitées pour prendre en compte à partir de 2020 et chaque année suivante les émissions des actifs pour l'année complète, en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements de périmètre ayant un impact significatif sur les émissions de CO<sub>2</sub>.  
 (3) Air Liquide a annoncé ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 en mars 2021 sur une base de référence 2020. Suite à l'acquisition des unités de séparation des gaz de l'air de Sasol en Afrique du Sud le 24 juin 2021, Air Liquide a présenté à la SBTi une cible de -35 % d'ici à 2035 sur une base de référence 2021 afin d'intégrer ce changement significatif de périmètre et le déploiement complet du reporting en « base marché ».  
 (4) En kg CO<sub>2</sub> équivalent/euro de résultat opérationnel courant avant amortissements et hors IFRS 16 au taux de change 2015 sur les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre en utilisant la méthodologie « base marché ».

## LEVIER 2

AMÉLIORER  
L'EFFICACITÉ DES ACTIFS

Air Liquide améliore continuellement la conception de ses unités de production et les modernise, grâce aux efforts d'innovation menés par les équipes de Recherche & Développement et d'Ingénierie & Construction, afin d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire leur consommation d'énergie. Le Groupe continue de déployer le programme Smart and Innovative Operations (SIO), qui permet d'optimiser la consommation ainsi que les achats d'énergie via des centres d'opérations.

Air Liquide dispose d'un important parc de camions pour approvisionner ses clients en gaz industriels. Ces véhicules contribuent, dans une moindre mesure, à l'émission de gaz à effet de serre causée par le Groupe. Air Liquide a ainsi pris des mesures ciblées pour réduire les émissions associées à la logistique en mettant en place des outils digitaux pour l'optimisation des tournées et pour, progressivement, équiper sa flotte de véhicules avec des carburants de remplacement.



## ILLUSTRATION 2023

Air Liquide investira environ 60 millions d'euros pour moderniser deux unités de séparation des gaz de l'air (ASU) que le Groupe opère dans le bassin industriel de Tianjin en Chine. Dans le cadre de ce plan de modernisation, Air Liquide adaptera ces ASU afin qu'elles puissent fonctionner à l'énergie électrique en remplacement de la vapeur. Ce projet permettra d'éviter l'émission de 370 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, ce qui est comparable aux émissions liées à la consommation d'électricité de plus d'un million de foyers chinois.

## LEVIER 3

DÉPLOYER DES  
TECHNOLOGIES INNOVANTES

Air Liquide a développé un portefeuille de technologies propriétaires comme Cryocap™, qui permettent de capter le CO<sub>2</sub> afin de le réutiliser ou de le stocker sur des unités de production d'hydrogène basées sur le reformage de méthane. Le captage en vue de la valorisation ou du stockage de CO<sub>2</sub> est ainsi amené à jouer un rôle majeur dans la réduction des émissions directes liées à la production d'hydrogène.

Air Liquide s'est engagé à produire de l'hydrogène bas carbone à l'échelle industrielle et de manière durable. L'électrolyse de l'eau est une des solutions clés pour produire de l'hydrogène avec une empreinte carbone minimale, quand elle est alimentée par une électricité bas carbone. Le déploiement d'unités d'électrolyseurs joue donc un rôle crucial pour permettre la production d'hydrogène bas carbone à grande échelle pour l'industrie et la mobilité.



## ILLUSTRATIONS 2023

Air Liquide investira plus de 400 millions d'euros pour la construction de son électrolyseur Normand'Hy, d'une capacité de 200 MW, situé à Port-Jérôme en Normandie. Dans le cadre d'un protocole d'accord avec TotalEnergies, cet électrolyseur livrera à la raffinerie de Gonfreville de l'hydrogène renouvelable et bas carbone, correspondant à une capacité d'électrolyse de 100 MW, à partir du second semestre 2026. TotalEnergies produira de l'électricité renouvelable pour l'électrolyseur pour le volume correspondant à la part d'hydrogène livré. Les 100 MW restants seront destinés à des clients du bassin industriel normand ainsi qu'au développement de la mobilité bas carbone. Air Liquide Normand'Hy permettra d'éviter jusqu'à 250 000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> par an.

Air Liquide a annoncé la construction d'une unité pilote de craquage d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) de taille industrielle dans le port d'Anvers, en Belgique. Ainsi, Air Liquide contribue au développement de l'hydrogène, car l'ammoniac – une molécule composée d'hydrogène et d'azote – peut être transporté sur de longues distances avant d'être reconverti localement en hydrogène. Combinant un nouveau procédé efficient avec les technologies propriétaires d'Air Liquide, cette unité pilote innovante devrait être opérationnelle en 2024.





**CLIENTS****INNOVER AVEC SES CLIENTS  
POUR UNE INDUSTRIE PLUS PROPRE**

Air Liquide continue également d'apporter à ses clients des solutions pour les aider à réduire leur empreinte carbone. Grâce à son expertise technologique et à sa capacité d'innovation, le Groupe leur propose des solutions plus propres et plus durables pour réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

Conscient de l'importance de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, Air Liquide a travaillé en 2022 au développement de sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de scope 3.

**Engagement scope 3 :**

d'ici à 2025,  
75% de  
ses 50 clients  
les plus importants  
engagés pour  
la neutralité  
carbone d'ici  
à 2050

d'ici à 2035,  
100%

Pour réaliser cette ambition auprès des clients, trois leviers ont été identifiés.

**LEVIER 1****RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES PRODUITS  
PROPOSÉS PAR AIR LIQUIDE**

En s'appuyant sur son expertise pour proposer des solutions innovantes, le Groupe soutient ses clients en externalisant leurs besoins pour mutualiser les actifs de production et ainsi viser une meilleure efficacité énergétique. Air Liquide propose d'installer des unités directement sur les sites de ses clients afin d'économiser le transport, ou de fournir des bouteilles de nouvelle génération plus légères, et ainsi réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport.

**ILLUSTRATION 2023**

Parmi les entreprises leaders sur le reformage autothermique (ATR), la technologie d'Air Liquide a été sélectionnée pour un premier projet de démonstration au Japon intégrant de la production d'hydrogène et d'ammoniac bas carbone avec captage du carbone. Il sera détenu et opéré par INPEX CORPORATION, une entreprise japonaise d'exploration et de production de pétrole et de gaz. L'ATR est l'une des approches les plus adaptées pour les unités de production d'hydrogène bas carbone à grande échelle. Lorsqu'elle est combinée à du captage de carbone, les clients peuvent bénéficier d'une meilleure efficacité énergétique et d'un processus de production simplifié permettant de capter jusqu'à 99 % du carbone.

**LEVIER 2****CO-DÉVELOPPER AVEC  
SES CLIENTS DES PROCÉDÉS INNOVANTS**

Air Liquide accompagne ses clients dans la transformation fondamentale et nécessaire de leurs procédés industriels, notamment dans des secteurs industriels tels que la métallurgie et la chimie. Le Groupe apporte des innovations techniques pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> associées aux procédés conventionnels utilisés dans ces secteurs en utilisant de nouveaux procédés de production, tels que l'oxycombustion pour le ciment couplé au captage de CO<sub>2</sub>, la réduction directe du fer (DRI) couplé à l'utilisation du four à arc immergé pour la production d'acier ou de nouveaux usages de matières premières comme l'hydrogène.

**ILLUSTRATION 2023**

Air Liquide va construire et exploiter pour Verallia, leader européen et troisième producteur mondial de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires, une unité de nouvelle génération de production d'oxygène sur site à Pescia, en Italie. L'oxygène produit par cette unité remplacera l'air habituellement injecté dans le four, ce qui permettra de fondre le verre par oxycombustion et d'améliorer l'efficacité du procédé. Le Groupe va en outre fournir sa technologie propriétaire HeatOx™ de récupération de la chaleur émise par le four verrier pour réduire encore la consommation d'énergie liée à la production de verre. La solution globale fournie par Air Liquide contribuera à la réduction de -18 % des émissions de CO<sub>2</sub> (scopes 1 et 2) visée par Verallia pour son four verrier à Pescia.

## LEVIER 3

## PROPOSER DES TECHNOLOGIES INNOVANTES DE CAPTAGE DU CARBONE

La présence d'Air Liquide dans les principaux bassins industriels combinée avec son expertise dans les technologies de captage et de liquéfaction du carbone lui permet de jouer un rôle majeur dans les projets visant à regrouper de larges flux de CO<sub>2</sub> afin de les capter en vue de les valoriser ou de les stocker.



## ILLUSTRATION 2023

Air Liquide et Holcim ont signé un protocole d'accord concernant un projet de décarbonation de la nouvelle cimenterie de Holcim, en cours de développement, en Belgique. Air Liquide a l'intention de construire et d'exploiter une unité de sa technologie innovante et exclusive Cryocap™ Oxy pour capturer et purifier jusqu'à 95 % du CO<sub>2</sub> généré par l'unité de production d'Holcim à Obourg. En faisant levier sur la technologie innovante de captage du carbone d'Air Liquide, Holcim pourra réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de plus d'un million de tonnes par an. Le CO<sub>2</sub> capté sera ensuite géré par Antwerp@C CO<sub>2</sub> Export Hub, où il sera transporté, liquéfié et chargé sur des navires le transportant vers un stockage permanent et sûr en mer.



## ÉCOSYSTÈMES



## CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE D'UNE SOCIÉTÉ BAS CARBONE

Air Liquide œuvre pour une société bas carbone. Pour cela, le Groupe développe l'hydrogène et le biométhane pour les applications industrielles et pour la mobilité. Ces développements joueront un rôle important dans la lutte contre le changement climatique. Dans ce but, le Groupe a identifié trois leviers.

## LEVIER 1

PROMOUVOIR L'HYDROGÈNE (H<sub>2</sub>)  
POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'hydrogène est une solution clé pour la transition énergétique. Solution compétitive et bas carbone, il représente un formidable potentiel de développement grâce à ses nombreuses applications dans l'industrie, l'énergie et la mobilité. Profondément convaincu que l'hydrogène jouera un rôle majeur dans la transition énergétique, le Groupe entend être un acteur clé dans l'avènement d'une société hydrogène grâce à ses actifs, ses technologies et son expertise. Air Liquide est notamment l'un des membres fondateurs du Hydrogen Council (Conseil de l'Hydrogène), une initiative unique à l'échelle mondiale qui rassemble près de 150 sociétés en 2023 et vise à définir une ambition commune pour l'hydrogène en tant qu'accélérateur pour la transition énergétique. Environ 8 milliards d'euros seront investis par le Groupe dans la chaîne de valeur de l'hydrogène bas carbone d'ici 2035. Les ventes d'hydrogène devraient quant à elles être multipliées par trois pour passer à 6 milliards d'euros d'ici 2035.



## ILLUSTRATION 2023

Air Liquide est partenaire d'un nombre record de six sur sept des pôles hydrogène régionaux (Clean Hydrogen Hubs) que le gouvernement des États-Unis a annoncé soutenir pour accélérer le développement de l'hydrogène bas carbone. Air Liquide apportera son expertise dans la production, la liquéfaction, la distribution, le stockage et les technologies d'utilisation de cette molécule pour répondre aux besoins spécifiques de chaque région.

## LEVIER 2

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT  
DE LA MOBILITÉ PROPRE

Air Liquide investit dans la production d'hydrogène bas carbone, à partir de l'électrolyse de l'eau, ainsi que dans des réseaux de distribution pour la mobilité hydrogène. Le Groupe développe également la chaîne biométhane depuis la production jusqu'aux stations de remplissage.



## ILLUSTRATIONS 2023

Air Liquide et Groupe ADP ont annoncé la création de Hydrogen Airport, la première coentreprise d'ingénierie et de conseil spécialisée dans l'accompagnement des aéroports pour leurs projets d'intégration de l'hydrogène dans leurs infrastructures. L'offre de service peut répondre à l'ensemble des enjeux d'intégration de l'hydrogène. Dans le cadre de cette coentreprise, Air Liquide apporte son expertise dans le domaine de l'hydrogène, allant de la production d'hydrogène renouvelable ou bas carbone, la liquéfaction, le stockage jusqu'à la distribution de l'hydrogène pour les avions.

Air Liquide et TotalEnergies ont annoncé leur décision de créer une coentreprise détenue à parts égales pour développer un réseau de stations hydrogène, destiné aux poids lourds sur les grands axes routiers européens. Cette initiative contribuera à faciliter l'accès à l'hydrogène, permettant ainsi d'en développer l'usage dans le transport de marchandises et de continuer à renforcer la filière hydrogène. Les partenaires ont pour objectif de déployer plus de 100 stations hydrogène sur les grands axes routiers européens – en France, au Benelux et en Allemagne – dans les prochaines années. Air Liquide fera bénéficier de son expertise des technologies et de la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène.

## LEVIER 3

CONTRIBUER À L'ÉCONOMIE  
CIRCULAIRE VIA  
LE DÉVELOPPEMENT  
ET LA DIVERSIFICATION  
DU BIOMÉTHANE

Air Liquide est un acteur engagé sur l'ensemble de la chaîne de valeur du biométhane pour un transport durable et pour le développement de l'économie circulaire, depuis l'approvisionnement et la purification du biogaz pour la production de biométhane (qui peut être directement injecté dans le réseau de gaz) jusqu'à la distribution aux clients finaux. En 2023, Air Liquide compte 26 unités de production de biométhane dans le monde.

## Compétences et formation des collaborateurs

Air Liquide a développé divers modules de formation ouverts à l'ensemble des collaborateurs sur les thèmes du changement climatique, de la transition énergétique, et sur le programme de Développement Durable et la stratégie de décarbonation du Groupe. Dans les opérations, des formations spécifiques ont été mises en place pour informer les collaborateurs sur le déploiement opérationnel de la démarche Développement Durable du Groupe.



### AIR LIQUIDE POURSUIT LA FORMATION SUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2023, Air Liquide Université a poursuivi l'organisation de formations en ligne « Climate & Energy Transition ». L'objectif de ces sessions est de partager la vision du Groupe et de fournir des connaissances et des comportements pour assurer la résilience et sécuriser les opportunités de croissance dans le cadre de la transition climatique et énergétique. Les thèmes abordés sont le climat, les clients et la technologie. Les sessions sont ouvertes à tous les collaborateurs et restent disponibles après l'évènement.

En 2023, 40 sessions ont été organisées sur 17 sujets différents liés au climat et à la transition énergétique, pour un total de 4 000 connexions et environ 1 900 participants.

Le passage à une économie plus durable et neutre en carbone implique une transformation des compétences, en particulier dans la branche Ingénierie & Construction (I&C) et dans la branche Grande Industrie (paragraphe 4.1.2, page 53). Dans le Groupe, la mobilité interfonctionnelle demeure le moyen privilégié de développer des parcours professionnels riches et renforcer la polyvalence et l'employabilité des équipes. Ainsi, suite à l'évaluation des compétences techniques dans l'I&C, une ligne de produits Électrolyse intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la définition des solutions à l'exécution des projets, a été créée en 2021 et a réuni des collaborateurs issus d'autres segments d'activité au sein d'I&C. Dans la Grande Industrie, l'accompagnement des métiers les plus exposés repose principalement sur une offre de formation adaptée à leurs besoins et la mise en œuvre de plans de développement individuel. Par exemple, un cursus de formation est proposé aux responsables des opérations sur site pour accompagner la digitalisation des processus industriels et les « Energy Managers » ont eu accès à une formation autour de six domaines de compétences clés.

## Risques climat liés à l'impact physique

Les opérations du Groupe régulièrement exposées aux risques aigus (paragraphe 4.1.1, page 51) disposent de systèmes de gestion du risque visant à adopter les mesures opérationnelles préventives adéquates ainsi qu'à gérer ces crises en protégeant en priorité les personnes et les

sites industriels en coordination étroite avec les clients. Ces systèmes font l'objet de mises à jour et d'améliorations régulières.

Les risques chroniques sont pris en compte en particulier dans la conception des unités de production, au même titre que leur efficacité énergétique ou leur empreinte carbone.



## 4.1.4

## Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Les résultats des actions d'atténuation des risques font l'objet d'un suivi régulier par la Direction du Développement Durable.

Avec son programme de Développement Durable annoncé en 2021, Air Liquide s'est engagé en se

fixant l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et, à moyen terme, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) <sup>(1)</sup> en valeur absolue d'ici à 2035 de -33 % par rapport à la base des émissions de 2020, avec un point

d'inflexion autour de 2025. Le Groupe maintient également l'objectif précédemment annoncé de réduction de -30 % de l'intensité carbone d'ici à 2025 par rapport à 2015.

	Base de référence 2020	2021	2022	2023
Émissions de CO <sub>2</sub> reportées (en milliers de tonnes de CO <sub>2</sub> eq.) <sup>(a)</sup>	32 529	36 364	39 306	37 617
<b>Objectif 1</b> : réduire de - 33 % les émissions de CO <sub>2</sub> scopes 1 et 2 d'ici à 2035 par rapport à 2020				
Émissions de CO <sub>2</sub> retraitées (en milliers de tonnes de CO <sub>2</sub> eq.) <sup>(b)</sup>	39 564	40 085	39 464	37 617
Variation des émissions de CO <sub>2</sub> retraitées par rapport à 2020 (en %)	—	+ 1,3 %	- 0,3 %	- 4,9 %

(a) Les émissions de CO<sub>2</sub> sont reportées en utilisant la méthodologie « base marché » en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements significatifs de périmètre à partir de leurs dates effectives.

(b) Émissions de 2021 et des années suivantes retraitées pour prendre en compte dans les chiffres des émissions de chaque année les émissions des actifs pour l'année complète, en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements de périmètre ayant un impact significatif sur les émissions de CO<sub>2</sub> afin de fournir des chiffres comparables avec la base retraitée 2020.

Les émissions de CO<sub>2</sub> scopes 1 et 2 d'Air Liquide diminuent en 2023 par rapport à la base de référence 2020 retraitée <sup>(2)</sup>, alors que l'activité du Groupe est en croissance et que de nouvelles unités de production ont démarré, en particulier en Chine et aux États-Unis.

Cette amélioration est le résultat de l'accélération de l'approvisionnement en électricité renouvelable et dans une moindre mesure des projets d'efficacité énergétique. Elle est par ailleurs amplifiée par des baisses de volumes demandés par certains clients en 2023.

(1) En tonnes de CO<sub>2</sub>, équivalent des scopes 1 et 2, en « base marché », retraitées pour prendre en compte à partir de 2020 et chaque année suivante les émissions des actifs pour l'année complète, en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements de périmètre ayant un impact significatif sur les émissions de CO<sub>2</sub>.

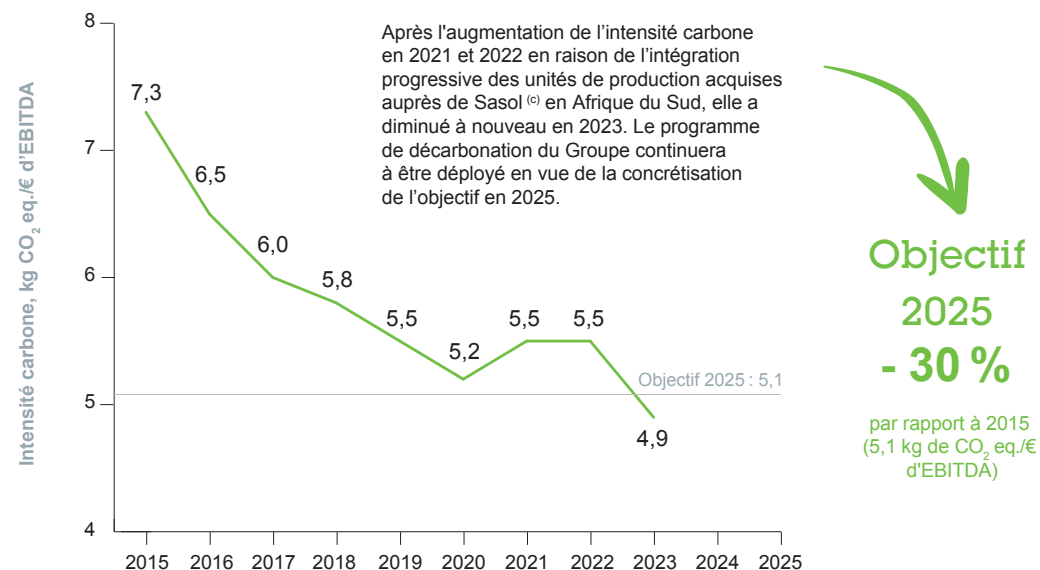
(2) Les émissions de CO<sub>2</sub> sont retraitées pour prendre en compte à partir de 2020 et chaque année suivante les émissions des actifs pour l'année complète, en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements de périmètre ayant un impact significatif sur les émissions de CO<sub>2</sub>.



→ - 4,9 % d'émissions de CO<sub>2</sub> scopes 1 et 2 par rapport à 2020

		Base de référence 2015	2021	2022	2023
<b>Objectif 2</b> : réduire de - 30 % l'intensité carbone <sup>(a)</sup> d'ici à 2025 par rapport à 2015	Intensité carbone <sup>(a)</sup>	7,3	5,5	5,5	<b>4,9 <sup>(b)</sup></b>
	Variation de l'intensité carbone <sup>(a)</sup> par rapport à 2015 (en %)	—	- 24 %	- 25 %	<b>- 33 %</b>

### Réduire de -30% l'intensité carbone <sup>(a)</sup> d'ici à 2025, par rapport à 2015



(a) En kg CO<sub>2</sub> équivalent/euro de résultat opérationnel courant avant amortissements et hors IFRS 16 au taux de change 2015 sur les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre reportées en utilisant la méthodologie « base marché ».

(b) Intensité carbone calculée à partir des émissions de CO<sub>2</sub> reportées pour l'exercice de publication en tenant compte (à la hausse comme à la baisse) des changements significatifs de périmètre à partir de leurs dates effectives.

(c) Suite à la reprise des unités de séparation des gaz de l'air de Sasol en Afrique du Sud le 24 juin 2021, l'intensité carbone du Groupe augmente en 2021 (impact semestriel, à compter de la date d'acquisition) et se poursuit en 2022 (impact annuel) par rapport à 2020.

### Engagement scope 3

	Objectif 2025	Objectif 2035	2023
Part des 50 clients les plus importants engagés pour la neutralité carbone d'ici à 2050	<b>75 %</b>	<b>100 %</b>	<b>74 %</b>

Afin de compléter la mesure du progrès relatif à l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, le Groupe a identifié les indicateurs clés suivants. Ils suivent l'avancement des actions mises en œuvre et décrites dans le paragraphe 4.1.3, page 54.

Indicateurs	2021	2022	2023
Part d'électricité renouvelable sur le total de l'électricité consommée	16,8 %	17,5 %	<b>18,1 %</b>
Efficacité énergétique des unités de production <sup>(a)</sup>	ASU <sup>(b)</sup>	99,9	100,3
	HyCO <sup>(c)</sup>	98,0	95,6
Capacité d'électrolyse en opération ou décidée (en MW) <sup>(d)</sup>	65	83	<b>265</b>
Empreinte carbone des gaz de l'air (N <sub>2</sub> , O <sub>2</sub> et Ar) livrés en vrac, en bouteilles ou produits sur site par l'activité Industriel Marchand (en kg CO <sub>2</sub> eq./tonnes)	269	276	<b>279</b>
Émissions de CO <sub>2</sub> évitées par Air Liquide ou ses clients (en millions de tonnes de CO <sub>2</sub> eq.) <sup>(e)</sup>	15,1	13,3	<b>12,2</b>

(a) Ces indicateurs sont calculés sur l'année de référence 2015 (base 100). Cette efficacité peut être affectée par la fiabilité, la maintenance, le nombre d'arrêts planifiés, de démarrages et de montées en puissance progressives.

(b) ASU : Air Separation Units (Unités de séparation des gaz de l'air). L'efficacité des unités est mesurée ici par le volume de gaz de l'air produit par unité d'énergie consommée. Les gaz produits (oxygène, azote, argon) sont comptabilisés en m<sup>3</sup> d'oxygène gazeux équivalent.

(c) HyCO : unités de production d'hydrogène et de monoxyde de carbone. L'efficacité représente le volume d'hydrogène produit par unité d'énergie consommée.

(d) Après la révision du processus de déclaration pour les petites unités, le chiffre de 2021 a été revu à la baisse en 2022 compte tenu de changements de périmètre, de l'exclusion d'unités qui étaient auparavant comptées deux fois ainsi que d'unités qui se sont avérées ne plus être en activité.

(e) Ces émissions évitées ne couvrent que les émissions évitées directement attribuables à l'optimisation des actifs d'Air Liquide et à l'usage par ses clients directs des solutions d'Air Liquide, à l'exclusion des émissions évitées induites au niveau des usages finaux.

## 4.2. Risques liés à la gestion de l'eau



### 4.2.1.

#### Description des risques saillants

**Air Liquide respecte le droit humain à l'eau et à l'assainissement. La gestion de l'eau dans ses activités peut avoir deux principaux types d'impact sur les personnes, liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau sur les sites où le Groupe opère ou liés à la qualité de l'eau qui est rendue aux écosystèmes après utilisation.**

#### Risques liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau

Les incidences liées au prélèvement d'eau peuvent varier selon le lieu. Les zones où il est difficile de répondre aux besoins humains et environnementaux en eau en raison d'une disponibilité, d'une qualité ou d'une accessibilité insuffisantes sont appelées zones de stress hydrique. Dans ces zones, des conflits pour l'eau entre différents usages et utilisateurs peuvent survenir.

#### Risques liés à la qualité de l'eau restituée aux écosystèmes

La qualité et les spécifications de l'eau restituée aux écosystèmes sont importantes pour évaluer l'impact des opérations du Groupe, que ce soit en raison de la présence de polluants, de leur teneur en contaminants ou de la température, qui peuvent induire une pollution directe ou indirecte et des dommages aux écosystèmes.

### 4.2.2.

#### Procédures d'évaluation régulière

##### Risques liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau

La consommation d'eau est mesurée en calculant la différence entre la quantité d'eau prélevée et la quantité d'eau restituée par le Groupe dans l'exercice de ses activités. Cette différence s'explique par :

- la perte de l'eau par évaporation dans le processus de refroidissement de machines tournantes, en particulier pour la production des gaz de l'air ; et
- son utilisation comme matière première pour la fabrication de produits tels que l'hydrogène.

En ce qui concerne le refroidissement des unités de séparation des gaz de l'air (ASU), il existe plusieurs types de circuits de refroidissement :

- 61 % de ces unités ont des circuits d'eau semi-ouverts, où une partie de l'eau, au cours du refroidissement, s'évapore ;
- 32 % de ces unités ont des circuits ouverts. L'eau passe par l'usine afin de la refroidir, et l'intégralité de l'eau prélevée est restituée.

Ces deux types d'unités nécessitent des apports d'eau continus pour assurer le refroidissement ;

- enfin, les autres unités ont des circuits fermés qui ne prélèvent pas d'eau dans leur milieu. Ces derniers ne consomment plus d'eau après le remplissage initial.

Air Liquide évalue les risques liés à la consommation d'eau de ses sites en tenant compte de leurs données spécifiques en fonction de leur localisation par rapport à un bassin hydrologique, à des nappes phréatiques ou à une frontière administrative. Le Groupe se réfère également à l'« Aqueduct 3.0 Water Risk Atlas », carte produite par le World Resources Institute (WRI)<sup>(1)</sup> et au scénario climatique « business as usual » (SSP2-4.5 du GIEC). Ainsi, chaque site est identifié comme appartenant ou non à une zone de stress hydrique (zone définie en fonction de l'intensité du conflit pour l'eau). Cette cartographie inclut également les nouvelles unités.

En 2022, les résultats de cette évaluation ont montré qu'il existe 76 sites<sup>(2)</sup> à forte consommation (installations dont le prélèvement d'eau est supérieur à 50 000 m<sup>3</sup> par an) situés dans des zones de stress hydrique élevé.

##### Risques liés à la qualité de l'eau restituée aux écosystèmes

Les mesures et analyses des eaux restituées, afin d'en évaluer la qualité, sont opérées à une fréquence et selon les exigences édictées dans les réglementations locales.

(1) Le WRI a publié en août 2023 une carte plus récente « Aqueduct 4.0 ». Cette mise à jour sera utilisée à partir de 2024.

(2) Hors Russie où les entités sont hors périmètre de consolidation, suite à la perte de contrôle constatée au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## 4.2.3.

## Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

### Politique de gestion de l'eau

La politique de gestion de l'eau, disponible dans le BlueBook, identifie les impacts des activités d'Air Liquide sur la disponibilité et la qualité de l'eau et définit les principes de gestion des risques en s'appuyant sur l'évaluation précise de la situation des sites. Enfin, elle décrit les actions nécessaires pour assurer une gestion adaptée de l'eau. L'engagement d'Air Liquide pour une gestion responsable de l'eau et la synthèse de sa politique sont disponibles sur son [site Internet](#) depuis 2023.

### Objectifs pour la gestion de l'eau

Air Liquide déploie cette politique en se concentrant sur les objectifs suivants, définis pour le Groupe en 2021 :

- pour 100 % des sites à forte consommation d'eau dans les zones à stress hydrique élevé, **la mise en œuvre d'ici à 2025 d'un plan de gestion de l'eau** documenté visant à réduire les risques liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau ;
- pour toutes les opérations, **la définition et la mise en œuvre d'un standard au niveau du Groupe**, allant au-delà des processus et procédures locaux existants et garantissant que la qualité de l'eau rejetée respecte ou excède les critères locaux applicables.

Les plans d'actions pour atteindre ces objectifs ont progressé en 2023, et en particulier :

- une partie des 76 sites <sup>(1)</sup> à forte consommation d'eau dans les zones à stress hydrique élevé a fait l'objet d'un audit, et a été intégrée dans le processus de gestion des risques liés à l'eau ;
- en septembre 2023, la norme technique relative au suivi et au contrôle réguliers des eaux usées industrielles, rédigée par les experts d'Air Liquide, a été publiée ; son déploiement est en cours. La standardisation du suivi de la qualité du rejet des eaux usées industrielles est ainsi renforcée sur l'ensemble des activités du Groupe. Aucun plan d'eau ou habitat associé n'a été significativement affecté par le rejet d'eau ou par ruissellement d'eau des unités du Groupe en 2023.

### Solutions pour le traitement de l'eau

Air Liquide offre à ses clients des solutions efficaces et faciles à mettre en œuvre dans le domaine du traitement de l'eau pour faire face aux défis environnementaux, notamment dans la lutte contre le stress hydrique et la sécheresse.

L'oxygène (O<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>) et le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) jouent un rôle fondamental dans les procédés de traitement de l'eau potable et des eaux usées. Ces gaz sont essentiels pour

équilibrer les taux de minéraux dans les usines de dessalement de l'eau ou pour éliminer les polluants des eaux potables. Pour les acteurs industriels, qui recherchent des technologies pour traiter et recycler l'eau, ces molécules contribuent à renforcer l'élimination de la pollution organique des eaux usées et à éviter la corrosion ou l'encrassement des systèmes de refroidissement.



(1) Hors Russie où les entités sont hors périmètre de consolidation, suite à la perte de contrôle constatée au 1<sup>er</sup> septembre 2022.



## 4.2.4.

### Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

En 2023, Air Liquide a prélevé un volume de 944 millions de m<sup>3</sup> d'eau de différentes sources. 88 % sont fournis par les clients, 4 % proviennent de sources d'eau douce telles que des rivières ou des lacs, 2 % de sources municipales et les 6 % restants de diverses autres sources. En 2023, le Groupe a restitué 855 millions de m<sup>3</sup> de cette eau. Air Liquide a donc consommé 89 millions de m<sup>3</sup> d'eau, une diminution de -2 % par rapport à 2022, liée principalement au déploiement en cours des bonnes pratiques de gestion de l'eau.

	2021	2022	2023
Prélèvement annuel d'eau (estimation en millions de m <sup>3</sup> ) <sup>(a)</sup>	950	973	944
Consommation annuelle d'eau (estimation en millions de m <sup>3</sup> ) <sup>(b)</sup>	82	91	89

(a) Prélèvement brut.

(b) Consommation d'eau nette, équivalant à la différence entre les quantités d'eau prélevées et rejetées.

En 2023, plus de 87 % de l'eau rejetée par les installations d'Air Liquide a été réutilisée par des tiers (généralement des clients) pour leur propre usage, après un traitement si nécessaire. Cette utilisation a permis aux tiers de ne pas prélever la quantité d'eau correspondante dans l'environnement.

→ En 2023, plus de **87 %** de l'eau rejetée a été réutilisée par des tiers (généralement des clients)





# 5

## Fournisseurs et sous-traitants

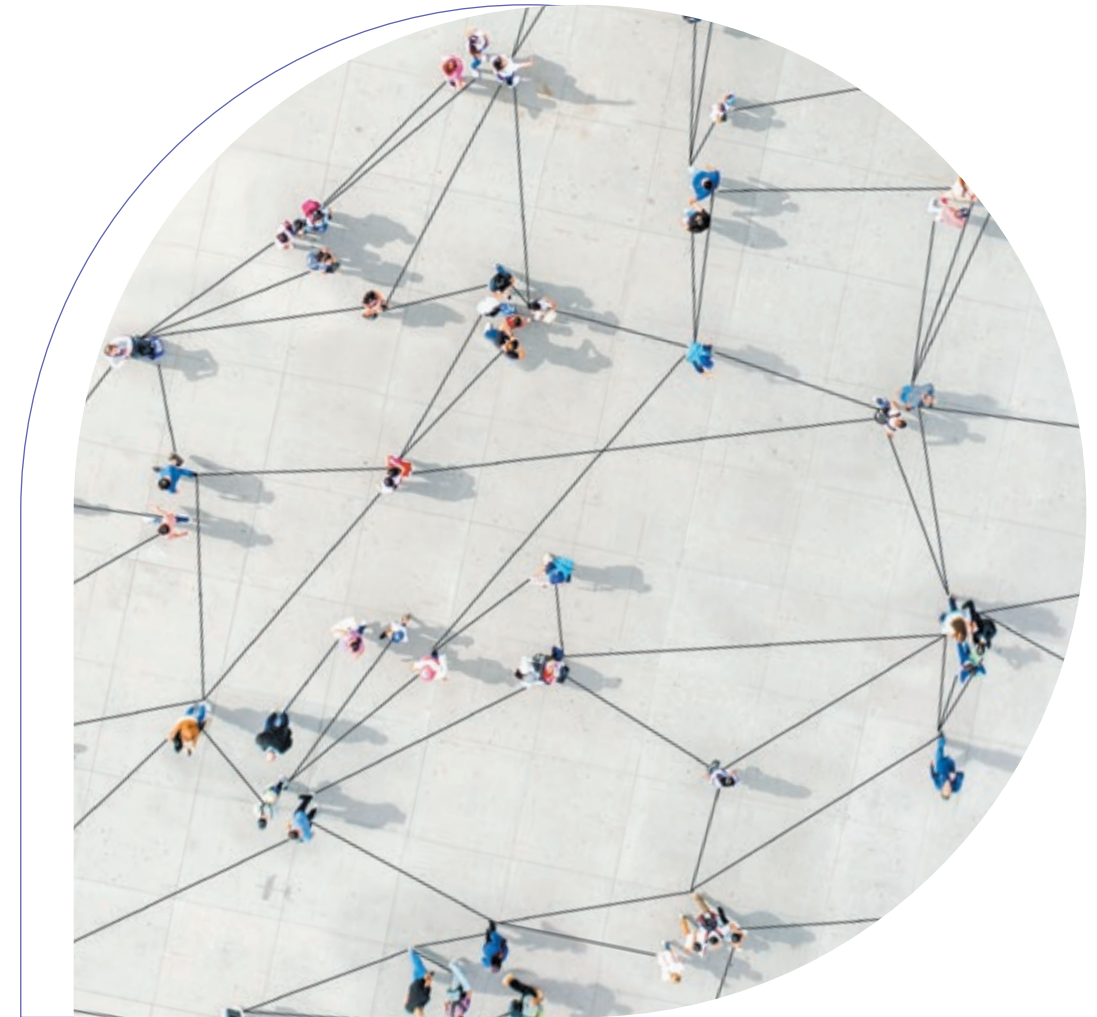
Achats responsables :  
accompagner nos fournisseurs  
vers une meilleure performance

- > 5.1. Cartographie des risques
- > 5.2. Procédures d'évaluation régulière
- > 5.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves
- > 5.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

# Fournisseurs et sous-traitants

Air Liquide compte plus de 80 000 fournisseurs et sous-traitants de premier rang (ci-après « fournisseurs »). Les catégories d'achats les plus importantes pour le Groupe sont l'énergie, les services techniques, les produits gazeux, et le matériel de soudage et de sécurité.

Deux organisations concourent aux achats pour Air Liquide. La Direction des Achats ainsi que les fonctions correspondantes dans les pôles et Business Units mondiales sont en charge des catégories d'achats principales, à l'exception des achats d'énergie. Ces derniers sont gérés par des départements experts dans la gestion de l'énergie. La Direction des Achats définit la stratégie et la procédure d'Achats Responsables, révisée en 2023. La fonction Achats Responsables, en son sein, coordonne son déploiement grâce au réseau de correspondants Achats Responsables dans chaque pôle et Business Unit mondiale.



## 5.1. Cartographie des risques

### 5.1.1.

#### Méthodologie

La méthodologie de cartographie des risques qui répond au devoir de vigilance pour les fournisseurs d'Air Liquide repose sur l'identification des fournisseurs les plus exposés à des risques en matière de durabilité. En 2023, Air Liquide a fait évoluer sa méthodologie en retenant uniquement trois critères :

- le montant de la dépense annuelle ;
- le risque lié à la nature d'activité du fournisseur ; et
- le risque lié au pays où le fournisseur exerce ses activités principales.

À partir de 2023, la dépendance des fournisseurs vis-à-vis d'Air Liquide a été retirée de la méthodologie d'identification des fournisseurs critiques en matière de durabilité. Ce critère constitue un risque individuellement pris en compte dans l'analyse des risques fournisseurs lors de leur qualification et tout au long des relations commerciales, conformément à la procédure interne de gestion de la relation et des risques fournisseurs.

**Le montant de la dépense annuelle** permet de hiérarchiser les fournisseurs et d'inclure systématiquement dans l'identification des fournisseurs critiques en matière de durabilité ceux auprès desquels le Groupe dépense plus de 200 000 euros par an.

**La nature d'activité d'un fournisseur** est déterminée par son appartenance à l'une des 17 catégories d'achats, sous-divisées en plus de 400 sous-familles d'achats. Pour une méthodologie plus précise, chaque sous-famille d'achats se voit attribuer un niveau de risque global en matière de durabilité, incluant notamment l'environnement, les droits humains et les conditions de travail, sur une échelle de trois niveaux (très élevé, élevé, faible).

	Risque lié au pays d'exercice		
	Faible	Élevé	Très élevé
Risque lié à la nature de l'activité	Faible		
	Élevé		
	Très élevé		

■ Fournisseur critique en matière de durabilité.

**Le risque lié au pays d'exercice** des fournisseurs est apprécié à partir d'une pondération d'indicateurs publics reconnus en matière d'environnement (ex. : Environmental Performance Index, EPI), de situation sanitaire et sociale (ex. : indice de développement humain, IDH) et de droits humains (ex. : Global Slavery Index, ITUC Global Rights Index), sur une échelle de trois niveaux (très élevé, élevé, faible).

Les fournisseurs sont analysés sur la base de ces trois critères. Si un fournisseur, au-delà de 200 000 euros de dépense annuelle, présente une combinaison de risques comme indiqué dans le tableau ci-dessous, il est alors identifié comme fournisseur critique en matière de durabilité et nécessite une mise en œuvre de mesures complémentaires d'évaluation ou de plan d'actions.

Au-delà des critères énoncés ci-dessus, les fonctions Achats locales ont toute latitude pour déterminer des critères plus exigeants, notamment en raison de risques spécifiques identifiés, pour que d'autres fournisseurs soient retenus comme fournisseurs critiques en matière de durabilité.

### 5.1.2.

#### Résultats en 2023

La cartographie des risques liés aux fournisseurs est actualisée annuellement par un groupe de travail composé de la fonction Achats Responsables au niveau Groupe et des acheteurs spécialisés par catégorie.

En 2023, à partir de la méthodologie exposée ci-dessus, 1 076 fournisseurs ont été identifiés comme étant les plus exposés à un risque en matière de durabilité. Ces fournisseurs ont représenté 2,6 milliards d'euros de dépenses en 2023.

Les trois catégories d'achats les plus exposées en nombre de fournisseurs concernés sont les services de transport, les produits gazeux, ainsi que l'énergie. Les 1 076 fournisseurs critiques en matière de durabilité sont répartis dans l'ensemble des géographies où le Groupe est implanté, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Géographies	Fournisseurs critiques en matière de durabilité		
	Nombre	%	Dépense (en millions d'euros)
Asie-Pacifique	599	56 %	1 024,5
Europe	171	16 %	853,2
Moyen-Orient & Afrique	142	13 %	329,9
Amériques	164	15 %	403,4
<b>Total</b>	<b>1 076</b>	<b>100 %</b>	<b>2 611,0</b>

## 5.2. Procédures d'évaluation régulière

### 5.2.1. Qualification du fournisseur

Au-delà de la procédure d'Achats Responsables, la procédure de gestion de la relation et des risques fournisseurs, qui s'applique à l'ensemble des entités du Groupe, vise à maximiser la valeur et à minimiser les risques des interactions avec les fournisseurs tout en optimisant l'utilisation des ressources du Groupe. Elle définit le processus de qualification d'un fournisseur qui permet de s'assurer qu'il est en capacité de répondre aux exigences d'Air Liquide.

En matière de respect des lois et réglementations applicables et d'intégrité (lutte contre la fraude et la corruption, respect des droits humains et des sanctions internationales, etc.), cette procédure requiert qu'un nouveau fournisseur fasse l'objet de vérifications préliminaires avant sa qualification. Ces vérifications reposent sur l'utilisation des bases de données Dow Jones regroupant notamment les listes de sanctions internationales et les éventuels articles de presse négatifs existant sur un fournisseur. En 2021, Air Liquide a précisé sa méthode d'analyse des résultats de ces vérifications pour pouvoir prendre une décision quant à la qualification d'un fournisseur. En 2023, près de 100 % des nouveaux fournisseurs créés dans le système d'information ont fait l'objet de ces vérifications préliminaires.

### 5.2.2. Méthodologie d'évaluation

La procédure d'Achats Responsables détermine la méthode d'évaluation des fournisseurs critiques en matière de durabilité qui repose principalement sur deux types de questionnaire :

- par une **plateforme externe** (EcoVadis) spécialisée dans l'évaluation de la performance RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), qui déploie un questionnaire en ligne basé sur la norme ISO 26000 afin d'évaluer l'engagement des fournisseurs en matière de RSE. Le questionnaire interroge les fournisseurs sur quatre principaux thèmes, qui sont l'environnement, les droits humains et les conditions de travail, l'éthique, et les procédures d'achats responsables mises en œuvre par les fournisseurs. Les fournisseurs sont évalués sur les critères de durabilité suivants :
  - environnement : consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre, eau, biodiversité, pollution de l'air, matières premières, produits chimiques et déchets, utilisation et fin de vie du produit, santé et sécurité des consommateurs, promotion et services environnementaux,
  - droits humains et conditions de travail : santé et sécurité des employés, conditions de travail, dialogue social, gestion des carrières et formation, travail des enfants, travail forcé et trafic d'êtres humains, diversité, équité et inclusion, droits humains des parties prenantes externes,
  - éthique : corruption, pratiques anti-concurrentielles, gestion responsable de l'information,
  - achats responsables : pratiques environnementales et sociales des fournisseurs ;
- par **Air Liquide**, qui a établi un questionnaire interne comme alternative à la solution proposée par la plateforme externe. Celui-ci est envoyé aux fournisseurs critiques en matière de durabilité sélectionnés pour la campagne d'évaluation ayant refusé de répondre au questionnaire déployé par la plateforme externe. Il regroupe 10 questions sur les quatre thèmes utilisés par la plateforme EcoVadis.



## 5.2.3.

## Résultats d'évaluation

Les réponses apportées au questionnaire ainsi que les documents justificatifs transmis par les fournisseurs sont évalués par des experts de la plateforme externe EcoVadis ou par les acheteurs d'Air Liquide. La note obtenue reflète la performance RSE du fournisseur.

Selon les résultats d'évaluation, les fournisseurs peuvent être considérés comme :

- **Fournisseur conforme** : si la note globale est égale ou supérieure à 45/100 et qu'aucun thème n'est inférieur ou égal à 20/100, le fournisseur est considéré conforme à la procédure d'Achats Responsables d'Air Liquide.

Validité de la note : cinq ans ou en cas de renouvellement de son contrat (échéance arrivant en premier).

- **Fournisseur ayant besoin d'amélioration** : note globale comprise entre 25/100 et 44/100 ou

lorsque la note globale est égale ou supérieure à 45/100 mais qu'un thème est inférieur ou égal à 20/100.

Validité de la note : trois ans, délai pendant lequel le fournisseur mettra en œuvre un plan d'actions correctif.

- **Fournisseur non conforme** : note globale inférieure ou égale à 24/100 ou refus de l'évaluation par le fournisseur.

Validité de la note : un an. Un plan d'actions correctif est requis dans le mois suivant sa notation et doit être mis en œuvre avant la réévaluation du fournisseur 12 mois après sa notation.

Pour les fournisseurs non conformes et ceux ayant besoin d'amélioration, un audit environnemental/social sur site peut être décidé pour aider à définir le plan d'actions.

Évaluation du fournisseur critique en matière de durabilité (note sur 100)	Note du fournisseur pour chacun des quatre thèmes <sup>(a)</sup> de l'évaluation	Note globale du fournisseur		
		≥ 45	entre 25 et 44	≤ 24
Si tous les thèmes obtiennent une note > 20				
Si l'un des thèmes obtient une note ≤ 20				

(a) L'environnement, l'éthique, les droits humains et les conditions de travail, et les procédures d'achats responsables mises en œuvre par les fournisseurs.

■ Fournisseur conforme.

■ Fournisseur ayant besoin d'amélioration.

■ Fournisseur non conforme.



## 5.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

### 5.3.1.

#### Procédures

Dans l'objectif d'atténuer les risques et de prévenir les atteintes graves liés au devoir de vigilance, Air Liquide déploie l'ensemble des composantes de la procédure d'Achats Responsables, incluant notamment les éléments de prévention suivants :

- l'application du **Code de conduite des achats**, disponible en 11 langues, est attendue l'ensemble des collaborateurs du Groupe ayant une activité dans le domaine des achats ;
- le **Code de conduite des fournisseurs**, mis à jour en 2023, a pour objectif de promouvoir et faire respecter par l'ensemble des fournisseurs

notamment les droits humains, l'éthique, la protection de l'environnement et la sécurité. Il s'appuie sur le Code de conduite du Groupe. L'adhésion des fournisseurs aux principes inscrits dans le Code de conduite des fournisseurs est une condition préalable à toute relation commerciale pour l'approvisionnement d'Air Liquide. La révision vise à s'aligner sur les nouvelles attentes réglementaires et l'évolution des pratiques. Elle intègre notamment des articles supplémentaires relatifs aux minerais de conflit et au système d'alerte. Ce Code de conduite est accessible sur le site Internet

d'Air Liquide. Les traductions sont réalisées au fur et à mesure des besoins locaux et mises à disposition progressivement ;

- une **clause contractuelle de durabilité** (respect du Code de conduite fournisseurs, sécurité, environnement) est incluse dans les modèles contractuels avec les fournisseurs, y compris ceux des accords-cadres.

Selon la taille de l'entreprise ou le type d'actions à mener, ces plans peuvent être établis de différentes manières, par exemple :

- sur la base des axes d'amélioration identifiés lors de l'évaluation sur la plateforme externe ou grâce au questionnaire interne ;
- au cours de la participation des fournisseurs à des formations organisées par les correspondants Achats Responsables sur des thématiques liées à la durabilité.

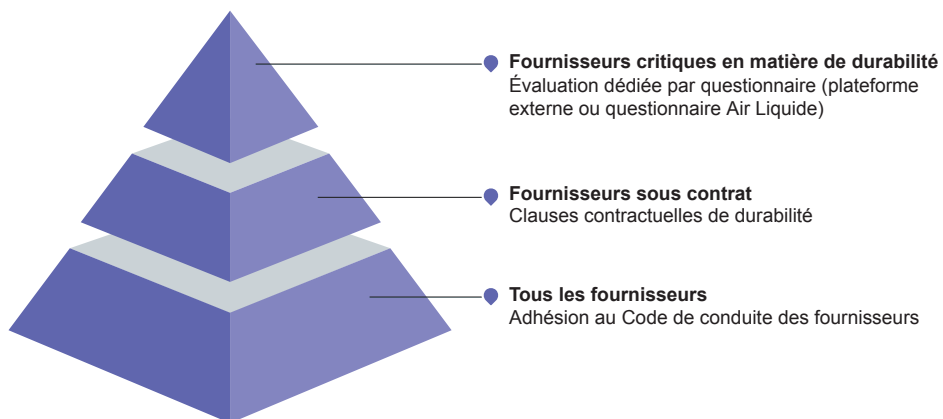
### 5.3.2.

#### Plans d'actions correctifs

La fonction Achats Responsables et le réseau de correspondants Achats Responsables coordonnent la mise en œuvre des plans d'actions correctifs. Conformément à la procédure d'évaluation des fournisseurs critiques en matière de durabilité (paragraphe 5.2.2, page 69), les fournisseurs ayant besoin d'amélioration et les fournisseurs non conformes doivent établir un plan d'actions correctif.

Dans certains cas, malgré tous les efforts déployés par les équipes Achats auprès des fournisseurs concernés, les plans d'actions correctifs demandés ne sont pas réalisés. Lorsque des contraintes spécifiques à l'activité du Groupe l'exigent (ex. : les distributeurs publics d'énergie), les équipes Achats développent des mesures de diligence ad hoc. Par la suite, la décision de continuer avec les fournisseurs concernés est prise par le management local. Ces décisions sont formalisées et suivies.

→ **Consultez**  
**le Code de conduite Fournisseurs**  
**d'Air Liquide**



## 5.3.3.

**Formation**

En 2023, Air Liquide a organisé des formations pour sensibiliser les acheteurs à la démarche d'Achats Responsables du Groupe et à la feuille de route climat des Achats (paragraphe 5.3.5, page 73). Les formations sont proposées par thème et par géographie.

En sensibilisant les acheteurs à l'importance de la durabilité et à son intégration dans les décisions d'achats, Air Liquide peut exercer une influence sur le comportement des fournisseurs. Les acheteurs ainsi responsabilisés peuvent communiquer efficacement leurs attentes et leurs exigences aux fournisseurs, favorisant ainsi une culture axée sur la durabilité. Cette stratégie favorise également les partenariats à long terme avec des fournisseurs engagés dans des pratiques éthiques et respectueuses de l'environnement. Enfin, investir dans la formation des acheteurs permet d'obtenir un cadre plus solide et durable pour la stratégie climatique en matière d'achats responsables.

→ **827** acheteurs formés en 2023 à la démarche d'Achats Responsables et à la feuille de route climat des Achats

## 5.3.4.

**Achats inclusifs**

Dans la démarche de promotion d'une culture d'inclusion, Air Liquide a développé des relations avec **des entreprises du secteur du handicap**. Grâce à l'achat de biens et services auprès de ces entreprises spécialisées, Air Liquide contribue à l'emploi dit « indirect » de personnes en situation de handicap. Ces fournisseurs incluent les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), les travailleurs indépendants handicapés (TIH) ainsi que les entreprises adaptées (EA).

En France, Air Liquide a déclaré en 2023 1,9 million d'euros d'achats auprès des entreprises du secteur du handicap pour l'année 2022. L'empreinte sociale de ces achats a représenté 90 emplois créés ou maintenus en 2022 <sup>(1)</sup>.

Chaque année, en France, Air Liquide organise un « Forum des Achats Inclusifs », réunissant des prescripteurs d'Air Liquide et des sociétés du secteur du handicap pour promouvoir les achats auprès de celles-ci. En 2023, cet événement, coanimé avec l'association Handeco, a été organisé sous format digital et présentiel à travers une table ronde et des témoignages. Plus de 200 collaborateurs d'Air Liquide ont participé à cet événement.

(1) L'empreinte sociale est calculée en divisant les achats d'Air Liquide auprès des entreprises du secteur du handicap pour l'année de référence par un équivalent temps plein d'un travailleur handicapé (2 000 fois le SMIC horaire).

**AIR LIQUIDE MET EN AVANT LES ACTEURS DES ACHATS INCLUSIFS**

Lors du Forum des Achats Inclusifs 2023, la table ronde « L'empreinte sociale d'Air Liquide : les femmes et les hommes derrière nos contrats avec nos fournisseurs du secteur des entreprises du secteur du handicap » a permis de montrer les bénéfices des achats inclusifs avec les entreprises du secteur adapté pour Air Liquide, ses fournisseurs et leurs employés. Cet échange de vues croisées a illustré la fierté de chacune des parties prenantes de participer à des partenariats qui répondent également à une forte exigence en termes de performance, qualité, innovation et agilité.

Deux retours d'expérience de l'organisation Achats Europe et du Campus Technologies Grenoble ont confirmé cette montée en maturité des achats inclusifs.

Par ailleurs, le Forum européen des achats inclusifs d'Air Liquide a été organisé en 2023 pour la troisième année consécutive. Près de 200 participants – issus des Opérations et des Achats, ainsi que des fournisseurs – ont suivi la réunion et la table ronde avec le Directeur Achats Groupe et Transformation et le Directeur des Achats Europe. Des témoignages d'Allemagne avec HPZ (Heilpädagogisches Zentrum) et du Royaume-Uni avec le Royal British Legion Industries ont été partagés afin de sensibiliser et de promouvoir les relations avec les entreprises favorisant l'inclusion des personnes handicapées et les ateliers du secteur protégé en Europe.





## 5.3.5

## « Procure to Neutrality », la feuille de route climat des Achats

Dans son plan stratégique ADVANCE à l'horizon 2025 annoncé en 2022, Air Liquide a réaffirmé son ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Les Achats ont un rôle clé à jouer pour soutenir cet objectif tout au long de la chaîne d'approvisionnement des activités du Groupe, notamment :

- en accompagnant ses fournisseurs dans la décarbonation des biens et services que le Groupe achète ;
- en participant à la réduction des émissions du Groupe ; et
- en contribuant au développement des solutions bas carbone proposées à ses clients.

En 2021, la Direction des Achats Groupe a initié une feuille de route climat « Procure to Neutrality », qui s'appuie sur quatre piliers :

- **mesurer** : améliorer la méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre (scope 3), lorsque cela est pertinent et réalisable ;
- **engager** les acheteurs, avec la formation de la communauté Achats ; engager les fournisseurs du Groupe identifiés à partir d'une cartographie, comme les plus importants en termes d'émissions ;
- **valoriser** les contributions des Achats à la réduction des émissions des scopes 1, 2 et 3 d'Air Liquide ;
- **réduire** : définir un objectif, dans le but d'être aligné sur l'ambition de neutralité carbone du Groupe.

En interne, environ 78 % de la communauté Achats a participé, depuis 2022, à des formations portant sur les notions clés pour comprendre les enjeux climatiques, les méthodologies de comptabilité carbone et les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. De plus, un module de formation spécifique aux acheteurs a été lancé en 2023 pour leur permettre d'engager les fournisseurs sur les actions de mesure des émissions de gaz à effet de serre, d'objectifs climat et de réduction de l'empreinte carbone des produits et services achetés. En 2023, 45 % des acheteurs ciblés ont suivi ce nouveau module.

En 2022, Air Liquide avait lancé une action auprès de ses fournisseurs parmi les plus exposés aux risques liés aux émissions de gaz à effet de serre. 75 d'entre eux avaient répondu à un questionnaire. Les actions se sont poursuivies en 2023 avec 34 réunions dédiées organisées avec les fournisseurs pour les engager à l'action sur la mesure des émissions, les objectifs climat et la réduction de leurs impacts.

Par ailleurs, Air Liquide a contribué en 2023 au module de formation sur les Achats Responsables développé par Axa Climate School en partageant un business case sur son outil TCO<sub>2</sub>. Cet outil permet l'intégration de la maturité climat des fournisseurs et des émissions de CO<sub>2</sub> liées à la fabrication, au transport et à l'utilisation des équipements. Ce module est intégré aux critères de sélection des fournisseurs d'équipements stratégiques.



## 5.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

En 2023, sur les **1 076** fournisseurs critiques en matière de durabilité :

La mise en œuvre de la procédure d'Achats Responsables, notamment les résultats des évaluations des fournisseurs critiques en matière de durabilité, est suivie par la Direction des Achats.

### 461

**Fournisseurs ont été invités à répondre au questionnaire <sup>(1)</sup>.** Parmi eux, 361 fournisseurs (78 %) ont ainsi été évalués (43 % par la plateforme externe et 57 % par Air Liquide grâce au questionnaire interne).

### 57

**Fournisseurs ayant besoin d'amélioration ont été invités à mettre en place des plans d'actions correctifs.** Parmi eux, 56 ont préparé des plans d'actions.

### 42

**Fournisseurs non conformes ont été invités à mettre en place des plans d'actions correctifs. Tous ont préparé et finalisé des plans d'actions.**

À la fin de la campagne d'évaluation 2023, 769 des fournisseurs critiques en matière de durabilité ont une note en cours de validité (paragraphe 5.2.3, page 70). Les autres fournisseurs font l'objet d'un suivi.

Les résultats de l'évaluation par la plateforme externe montrent que la moyenne des notes en cours de validité est de 51/100 pour les fournisseurs critiques en matière de durabilité. Les thèmes les mieux notés sont les droits humains et conditions de travail et l'environnement, avec une moyenne de 54/100. Le moins bien noté concerne les procédures d'achats responsables mises en œuvre par les fournisseurs, avec une moyenne de 45/100.

Indicateurs clés	Objectifs 2023	Résultats 2023
Part des fournisseurs critiques en matière de durabilité invités à la campagne d'évaluation annuelle et ayant répondu	72 %	78 %
Part des fournisseurs ayant besoin d'amélioration et ayant préparé un plan d'actions correctif (campagne d'évaluation annuelle)	86 %	98 %
Part des fournisseurs non conformes ayant préparé et mis en œuvre un plan d'actions correctif	100 %	100 %

Suite aux résultats d'évaluation et du contrôle des plans d'actions correctifs, Air Liquide a suspendu la relation commerciale avec deux fournisseurs en 2023. Ces indicateurs de suivi ainsi que leur état d'avancement sont présentés régulièrement au Comité de pilotage des Achats (Group Procurement Management Committee) réunissant les Directeurs Achats dans les pôles et les Business Units mondiales.

(1) Tous les fournisseurs ne sont pas réévalués chaque année car leur note est valide durant un à cinq ans.

# 6

## Systeme d'alerte

Vous alertez, nous agissons !

- > 6.1. Systeme d'alerte éthique
- > 6.2. Mécanismes d'alerte complémentaires

## 6.1. Système d'alerte éthique

### 6.1.1.

#### Recueil et traitement des signalements

**La Politique d'alerte d'Air Liquide, mise à jour fin 2022, définit les différents canaux que l'auteur d'un signalement peut utiliser pour alerter sur une éventuelle violation des engagements et règles éthiques du Groupe et le processus de traitement des alertes par Air Liquide. Disponible pour l'ensemble des collaborateurs dans le BlueBook, elle est accessible sur le site Internet du Groupe pour les parties prenantes extérieures. Cette politique est par ailleurs progressivement déclinée au travers de politiques locales dans les entités du Groupe.**

Le système d'alerte, Ethicall, est disponible pour l'intégralité des entités du Groupe et, après consultation des instances représentatives du personnel en France en 2021, pour l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes (clients, patients, fournisseurs, sous-traitants et leur personnel, communautés locales, facilitateurs, etc.). Airgas et ses filiales disposent également d'une plateforme similaire, EthicsPoint. Air Liquide communique de manière régulière sur ces systèmes auprès de ses collaborateurs (ex. : via affichage, Intranet, rappel dans la formation en ligne annuelle et obligatoire relative au Code de conduite, communication managériale, formation d'accueil des nouveaux embauchés).

Toute personne peut faire un signalement dans sa langue par téléphone ou sur les sites Internet dédiés (la collecte des signalements est réalisée par des prestataires). Pour les collaborateurs, ces systèmes sont complémentaires aux voies habituelles de signalement d'incidents potentiels au sein des entités (hiérarchie, Direction des Ressources Humaines, Correspondant Éthique, Délégué Éthique du Groupe). Les tiers peuvent également faire part de leurs préoccupations à leur éventuel interlocuteur dans le Groupe.

Les signalements peuvent porter notamment sur des allégations de violation du Code de conduite, des politiques et procédures internes du Groupe ou des lois applicables, et sur tout incident lié aux droits humains, à la santé et à la sécurité, ou à l'environnement.

Le système d'alerte permet une prise en charge rapide et structurée des signalements reçus et un traitement confidentiel et objectif. Après l'enregistrement d'un signalement, la procédure de traitement prévoit qu'un accusé de réception soit envoyé au lanceur d'alerte dans les sept jours suivant sa réception. La personne compétente au sein d'Air Liquide au regard de la catégorie et de l'origine géographique de l'alerte étudie la recevabilité du signalement conformément aux procédures internes et nomme un investigateur

le cas échéant. Ce dernier conduit une investigation pour déterminer si les faits signalés sont avérés. Il peut faire appel à des ressources externes pour cette investigation. Si les faits sont avérés, des mesures correctives et de réparation adaptées sont mises en œuvre. Ces mesures peuvent notamment comprendre :

- le renforcement de politiques, procédures et contrôles du Groupe ;
- une assistance des Ressources Humaines ou autres à l'auteur de l'alerte ;
- des sensibilisations individuelles ou collectives ;
- des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, conformément aux réglementations applicables, ou des poursuites judiciaires, le cas échéant.

Un suivi et un retour d'information doivent être fournis à l'auteur du signalement lors de la procédure et au plus tard trois mois après l'accusé de réception de l'alerte (mais dans la mesure du possible dans les deux mois). Dans certains cas justifiés et dans certaines juridictions (par exemple, la nature ou la complexité du signalement), une période plus longue peut être nécessaire (mais cette période ne devrait pas dépasser trois mois supplémentaires).

→ Consultez  
la Politique  
d'alerte  
d'Air Liquide

Le Délégué Éthique du Groupe est responsable du système d'alerte et s'assure de la conformité de son fonctionnement, en particulier de sa bonne diffusion dans l'ensemble du Groupe, du bon traitement des signalements et de la protection des lanceurs d'alerte. La revue des cas les plus sévères est effectuée par un Comité Éthique au niveau du pôle ou de la Business Unit mondiale concerné, voire par le Comité éthique et conformité du Groupe.

Les principes concernant les protections accordées aux lanceurs d'alerte (anonymat de l'auteur du signalement, respect de la confidentialité du traitement de l'alerte, interdiction de toute forme de représailles) sont affirmés dans le Code de conduite et la Politique d'alerte du Groupe. Le Groupe garantit qu'une personne qui a signalé de bonne foi un manquement à l'éthique ou une faute ne fera l'objet d'aucune mesure disciplinaire ou discriminatoire ni de représailles de quelque nature que ce soit.

### 6.1.2. ....o

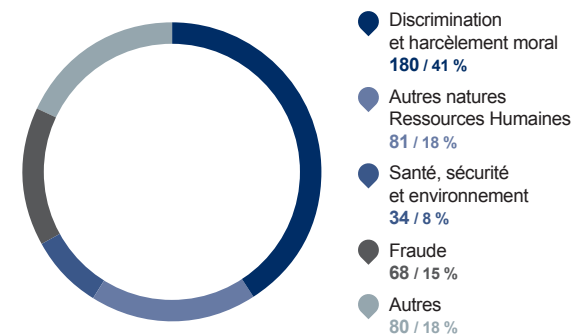
## Dispositif de suivi des mesures mises en oeuvre et évaluation de leur efficacité

Le Délégué Éthique du Groupe rend compte au Comité éthique et conformité du Groupe et au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'Administration des principaux indicateurs et enseignements du système d'alerte.

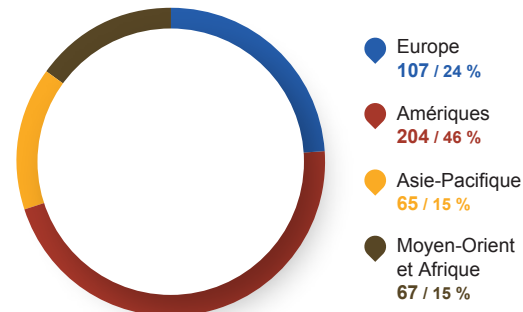
Une présentation du système d'alerte et de ses principaux résultats est réalisée chaque année à l'attention des représentants du personnel de L'Air Liquide S.A.



### Répartition des alertes par nature (nombre / %)



### Répartition des alertes par géographie (nombre / %)



**443**  
signalements  
remontés  
en 2023

**37 %**  
des signalements  
considérés avérés  
après enquête

**75**  
signalements  
en cours de traitement  
au 31 décembre 2023



## Procédure d'alerte

Que vous soyez salarié ou non, si vous avez connaissance d'un comportement inapproprié en déviation avec ce Code de conduite, ou toute loi applicable, nous vous invitons à le signaler.

### À qui ?

- Votre manager,
- Direction des Ressources Humaines,
- Votre correspondant éthique,
- Via la plateforme Ethicall.

### Quand ?

Lorsque vous avez des raisons de penser qu'une violation du Code ou de la législation a été commise

### Mon signalement est-il confidentiel ?

Oui, les signalements sont gérés avec intégrité, en toute confidentialité, et conformément aux lois applicables.

### La plateforme Ethicall...

est un **système d'alerte sécurisé**, disponible **pour tous, 24/7**, dans **toutes les langues utilisées dans le Groupe**. Il est également disponible à toute partie prenante qui souhaiterait faire un signalement. La plateforme, gérée par un prestataire de services extérieur, est sécurisée et les droits d'accès sont limités au personnel autorisé à recevoir ou à traiter les alertes.

#### Comment faire un signalement sur ?

1. Vous pouvez utiliser **soit le téléphone soit Internet** pour faire un signalement (le numéro de téléphone pour chaque pays est disponible dans la plateforme Ethicall).
2. Après l'enregistrement du signalement, à titre d'accusé de réception, vous verrez s'afficher  **votre nom d'utilisateur unique et un mot de passe sécurisé**. Conservez-les en lieu sûr, car ils vous permettront de suivre l'avancement de votre signalement.
3. Le signalement sera enregistré et **transmis à la personne compétente au sein d'Air Liquide, qui procédera à une enquête plus approfondie**.
4. **Des questions pourront vous être posées** afin de mener l'enquête de manière appropriée.
5. Des informations concernant l'issue de l'enquête vous seront communiquées, en général **dans un délai de deux mois**.

### La plateforme EthicsPoint ...

EthicsPoint est également utilisé par les salariés d'Airgas (disponible seulement en anglais). Le processus suit des étapes similaires à celles décrites ci-dessus.

### Mon signalement est-il anonyme ?

Vous pouvez rester anonyme, sous réserve que la législation de votre pays l'autorise.

### Suis-je protégé(e) ?

En signalant de bonne foi une violation potentielle, vous ne risquez aucune sanction disciplinaire ou mesure de rétorsion.

## 6.2. Mécanismes d'alerte complémentaires

### 6.2.1.

#### Processus de reporting des événements sécurité et sûreté

Les situations à caractère urgent en matière de santé, de sécurité ou de sûreté ou les accidents les plus graves ne peuvent être traités par le système d'alerte éthique. La Direction Système Industriel et Sécurité dispose d'un processus interne de reporting pour les événements de sécurité ou de sûreté, qui permet d'informer très rapidement la chaîne managériale et les responsables sécurité ou sûreté concernés de la filiale, du groupe de pays (cluster), du pôle et du Groupe en fonction de la gravité. Un processus de gestion de crise et de suivi de la situation est alors mis en place pour permettre la prise en charge optimale des éventuelles victimes, sécuriser la situation et mettre en place une équipe d'investigation compétente et adaptée à l'évènement. Les filiales reportent de manière régulière tous les événements sécurité et sûreté dans l'outil de reporting du Groupe.

### 6.2.2.

#### Processus relatif à la protection des données à caractère personnel (DCP)

Pour les données à caractère personnel (DCP), Air Liquide a déployé des outils spécifiques de recueil des demandes d'exercice de droits et de signalement d'éventuelles violations des DCP. Un formulaire est disponible sur le site Internet d'Air Liquide afin d'être mis en contact avec les services chargés de la protection des DCP. De plus, Air Liquide a souscrit un contrat avec une société chargée de rechercher et signaler les DCP accessibles illégitimement via Internet. Ces demandes et signalements sont enregistrés dans un registre dédié. Les supposées violations de DCP sont systématiquement analysées et, si nécessaire, donnent lieu à des modifications des processus de gestion.

Par ailleurs, en 2023, Air Liquide a enregistré dans l'ensemble du Groupe 124 demandes d'exercice des droits ou de signalements de violations des données à caractère personnel.

→ **Accédez**  
au **formulaire**  
de **contact**  
pour la **protection**  
de la **vie privée**





## Site Internet

---

Retrouvez nos publications de l'année :  
Rapport annuel, Document d'Enregistrement Universel,  
Rapport de Développement Durable, Guide Pratique de l'Actionnaire...  
[www.airliquide.com](http://www.airliquide.com)



## YouTube

---

Chaîne Air Liquide Corp



## Instagram

---

@air\_liquide\_group



---

@AirLiquideGroup



## LinkedIn

---

linkedin.com/company/airliquide

Vos questions et suggestions sont les  
bienvenues, entrez en relation avec nous :  
[contact.vigilance@airliquide.com](mailto:contact.vigilance@airliquide.com)